UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 02178226 3

John M. Kelly Library
John M. Kelly Library

CHOUART et RADISSON

GALERIE HISTORIQUE

V

Chouart et Radisson

ODYSSÉE
DE
DEUX CANADIENS-FRANÇAIS
AU XVII[e] SIÈCLE

PAR

N.-E. DIONNE, LL.D., M.S.R.C.
Professeur d'archéologie canadienne à l'Université Laval
Bibliothécaire de la Législature provinciale

QUÉBEC
TYP. LAFLAMME & PROULX

1910

INTRODUCTION

M. Sulte dit, dans une *Etude* très soignée et très approfondie sur le pays des grands lacs, que « Médard Chouart des Groseilliers occupe une large place dans l'histoire de son temps »[1]. Plus loin, au cours du même écrit, il ajoute au sujet de Radisson, beau-frère et compagnon de Chouart dans ses courses lointaines : « Peu de figures du XVII[e] siècle ont autant d'importance que la sienne dans nos annales. Doué d'un courage exceptionnel, d'une ambition ja-

1. B .Sulte, *Le Pays des grands Lacs.* Le *Canada-français,* livraison de juillet 1889, p. 391.

mais satisfaite, et d'un esprit d'initiative étonnant, il a été mêlé aux grandes entreprises, aux aventures des coureurs des bois, et s'est créé parmi nous une double légende. C'est un caractère à étudier, maintenant que nous possédons le récit de ses voyages rédigé par lui-même [1]. »

Voilà les deux hommes qui font le sujet de ce travail.

Médard Chouart des Groseilliers et Pierre-Esprit Radisson méritent en effet plus qu'une mention ordinaire. Arrivés jeunes au Canada, ils acquirent vite la réputation d'hommes entreprenants, hardis et courageux, à un degré beaucoup plus éminent que la plupart des coureurs des bois qui vécurent de leur temps. Il est bien vrai que, à l'instar de ces derniers, ils s'enfonçaient dans l'intérieur des terres pour y trafiquer, renonçaient à leur ancienne manière de vivre, mais ils ne se fixèrent pas parmi les sauvages, et n'épousèrent pas leurs filles, ainsi

---

1. *Ibidem,* livraison de janvier 1890, p. 86.

que le firent bon nombre d'entre eux. Comme eux cependant, Chouart et Radisson « conservaient au milieu des populations sauvages qu'ils fréquentaient, le caractère et l'esprit national. Gais, insouciants, généreux, pleins de courage et de loyauté, ils se faisaient des amis partout où ils dressaient leur tente ; et les intérêts de leurs patrons s'en trouvaient fort bien, car les coureurs des bois n'en remplissaient que plus aisément leur mission commerciale » [1].

Chouart et Radisson sont, avant tout, des explorateurs et des trafiquants. Ils ne cherchent à découvrir de nouvelles terres et des tribus ignorées qu'en proportion du bénéfice qu'ils pourront en retirer par la suite. Tous deux ne semblent avoir d'autre ambition que d'élargir le cadre de leurs opérations commerciales, et leur but suprême ou *desideratum* est la découverte d'un chemin facile pour se rendre à la baie d'Hudson, à cette mer du nord que les

---

1. F. Lacroix, *Possessions anglaises de l'Amérique du Nord*, p. 10.

Anglais avaient rencontrée sur leur route en 1612. Ils visent toujours la fortune, et pour l'atteindre, aucun sacrifice ne leur coûte : leur famille sera abandonnée pendant plusieurs années consécutives ; ils négligeront les intérêts de leur patrie afin de s'engager aux Anglais, qui les utilisent pour leurs fins de lucre. Le plus souvent maltraités, ils iront du camp français au camp anglais, du camp anglais au camp français, avec une liberté d'allures tout à fait étonnante.

On les a appelés *transfuges* à raison de ces allégeances successives, tantôt prêtées à l'Angleterre, tantôt à la France. Le mot n'est peut-être pas absolument juste ; mais si l'on tient compte des mœurs du temps, aussi de la position délicate qu'occupait la France à l'égard de l'Angleterre, on pourrait, non sans raison, accoler l'épithète de *traîtres* aux deux Français. En ces temps déjà reculés, la France était presque toujours en hostilité avec l'Angleterre, et les Français ne devaient pas facilement comprendre qu'un des leurs pût servir

les intérêts de la Grande-Bretagne, sans faire preuve de déloyauté. Le seul fait, pour Radisson, d'avoir épousé une Anglaise, l'avait rendu suspect auprès des grands de la Cour. Ces alliances n'ont rien aujourd'hui qui offense la loyauté nationale.

Encore une fois, Chouart et Radisson occupent une grande place dans notre histoire primitive. Aux autorités canadiennes ils causèrent beaucoup d'embarras par leur esprit d'indépendance. En France, ils tinrent la même ligne de conduite. Partout ils se firent des adversaires puissants, et le secret de leurs tergiversations repose assez probablement sur les rebuffades qu'ils reçurent tant du côté de l'Atlantique que des pays d'outre-mer.

Radisson a laissé à la postérité le récit de ses voyages. Son manuscrit est d'une écriture parfaitement lisible, et laisse apercevoir que son auteur avait une certaine dose d'instruction. On constate, en le lisant, que Radisson avait un goût prononcé pour les voyages, et qu'il fit de longues pérégrinations ailleurs qu'au Canada.

Ces récits peuvent se diviser en deux parties : 1° voyages de 1652 à 1664, au milieu des Iroquois et des sauvages de l'ouest ; 2° voyages de 1682 à 1684, dans l'intérieur de la baie d'Hudson.

La première partie est divisée elle-même en quatre chapitres. Elle a été écrite en anglais par Radisson, et il n'en existe pas de version française. Elle fut longtemps la propriété de Samuel Pepys, secrétaire de l'amirauté sous Charles II et Jacques II. Il est assez probable qu'il la tenait de Sir George Carteret, vice-chambellan du roi et trésorier de la marine. Quelques années après la mort de Pepys, la collection des manuscrits de cette première partie tomba entre les mains de marchands qui n'en connaissaient pas la valeur. Un célèbre collectioneur, Richard Rawlisson, en eut connaissance et les acheta pour sa bibliothèque.

La seconde partie des manuscrits renferme deux récits de voyages à la baie d'Hudson. Le premier, encore en anglais, est aujourd'hui la propriété du Musée britannique, à Londres.

D'après une note insérée en-dedans de la couverture, sir Hans Sloane aurait acheté de Nicolas-Joseph Foucault le manuscrit du deuxième voyage de Radisson. Ce dernier est en français. Nous le retrouvons maintenant à la bibliothèque dite Bodléienne, à Londres. La *Prince Society* de Boston l'a fait traduire en anglais avant de le placer dans sa collection documentaire. C'est à cette société que nous devons la publication intégrale des voyages de Pierre-Esprit Radisson, beau volume de 385 pages, précédé d'une introduction de 23 pages par Gideon D. Scull, de Londres, avec des notes assez nombreuses, mais souvent incorrectes.

CHAPITRE I

—

Origine de la famille Chouart. — Arrivée à Québec de Médard Chouart. — Il entre au service des Jésuites. — Ses voyages au pays des Hurons. — Se livre au commerce des fourrures.--Son mariage avec Hélène Martin. — Pierre-Esprit Radisson et sa famille. — Ses alliances.

Si l'on en croit le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes,* Médard Chouart, sieur des Groseilliers, était originaire de Charly-Saint-Cyr, en Brie[1]. Il m'a été impossible de retracer cette commune. On trouve cependant, en Brie, à peu de distance de Meaux, un bourg nommé Saint-Cyr-sur-Morin[2].

---

1. *Dictionnaire généalogique,* au mot *Chouart,* t. i, p. 129.

2. Canton de Rebais, département de Seine-et-Marne. *Morin* est le nom d'une petite rivière, affluent de la Marne.

Le révérend Edward D. Neill, auteur d'une *Histoire des Ojibways* et de plusieurs monographies très recommandables, croit que Chouart naquit près de Meaux, à quelques milles à l'est de la capitale brioise [1].

D'autre part, la Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice et première supérieure des Ursulines de Québec, dit expressément que Chouart des Groseilliers était natif de la Touraine: « Il y a quelque temps, écrivait-elle à son fils en 1670, qu'un Français de notre Touraine, nommé des Groseilliers, se maria en ce pays... Il était tout jeune quand il vint ici, et il fit grande connaissance avec moi, tant à cause de la patrie, qu'en considératon d'une de nos Mères de Tours, chez le père de laquelle il avait demeuré [2]. »

Chouart était donc originaire de la Touraine, « le jardin de la France ». C'était aussi le pays qui donna le jour à Marie Guyart, devenue la vénérable Marie de l'Incarnation,

---

1. *The Development of Trade on Lake Superior and its Tributaries during the French Regime,* by Edw. D. Neill, D. D. Saint-Paul, Minn., 1890, p. 86.

2. *Lettres de Marie de l'Incarnation,* du 27 août 1670, pp. 649, 650.

et à cette Mère de Tours qui avait connu Chouart chez ses parents [1].

Nous ne connaissons pas la date précise de la naissance du jeune Médard. Il paraît assez probable que ce fut vers l'année 1621 qu'il vit le jour, car il est à peu près constaté qu'il avait à peine seize ans à son arrivée au Canada.

Le chef de la famille Chouart s'appelait Médard, et son épouse, Marie Poirier [2]. Il ne paraît pas qu'ils vinrent au Canada, du moins, on ne constate leur présence ni dans les registres paroissiaux ni dans les recensements.

Le jeune Chouart arriva donc seul de sa famille dans la Nouvelle-France, qui commençait à se peupler depuis trois ou quatre ans. Ne sachant trop quel état embrasser, dans un pays où l'agriculture et l'industrie étaient encore dans l'enfance (1637), Chouart des Groseilliers [3] se décida à entrer au collège des Jé-

1. Est-ce la Mère Saint-Joseph qui arriva à Québec en 1639 et y mourut en 1651?

2. *Dict. gén.*, t. i, 129.

3. Les historiens ont presque tous torturé l'orthographe de ce nom: tantôt on lit *Groiseliez, Grozeliers, Groseliers, Groiziliers,* et tantôt *Grosillers.* Charlevoix écrit *Groseilliers.* Je l'appelle tout simplement Chouart, qui est son véritable nom de famille. Radisson écrit *Chouard.*

suites, en qualité de domestique ou *donné*. Sans être liés par des vœux, ces donnés formaient une classe intermédiaire entre les religieux et les serviteurs proprement dits [1]. La carrière n'était pas brillante, et encore moins lucrative, mais elle ouvrait le champ à l'ambition des jeunes gens qui l'embrassaient, par la raison que ces employés pouvaient souvent accompagner les missionnaires dans leurs longues pérégrinations à travers les forêts, sillonner avec eux les lacs et les rivières, et vivre beaucoup de cette vie d'aventures qui n'est pas sans charmes pour une certaine classe d'hommes.

Chouart ne mit pas de temps à comprendre qu'il pourrait se créer un avenir par le commerce plutôt que par l'industrie ou l'art agricole. Comme la traite des pelleteries était alors le seul négoce qui fut à la portée de toutes les bourses, il importait de s'initier tout d'abord à la vie des bois, afin d'établir des relations avec les sauvages. Apprendre leurs langues, avoir le don de les attirer à soi, commander leur respect et leur confiance, telles étaient les qualités

---

1. On les appelait *donnés,* écrit le Père Martin, parce qu'ils se donnaient par contrat et pour la vie sans recevoir de salaire.

indispensables au coureur des bois à la recherche du succès.

Intelligent et actif, Chouart sut bientôt inspirer aux Jésuites un intérêt tout particulier. Cet adolescent avait du courage, de la hardiesse, et il ne manquait pas de facilité pour apprendre les dialectes des aborigènes. La vie aventureuse lui souriait, et la suite de son histoire nous fera comprendre combien il lui fallut d'énergie pour poursuivre jusque dans sa vieillesse une carrière aussi mouvementée. Peu de coureurs des bois ont pénétré aussi loin que Chouart dans les régions sauvages. Je dirai plus, peu d'explorateurs, dans ce siècle d'activité, ont surpassé l'esprit d'entreprise de ce Français. Nicolas Perrot a, sans aucun doute, mérité la réputation du plus habile voyageur de son temps, comme du plus intéressant interprète; mais il n'a pas visité plus de nations que Chouart, et il n'a pas, comme lui, fréquenté les parages septentrionaux, où seul l'Esquimau naît et meurt, et où l'Européen ne se risquait d'aborder qu'avec les plus sombres appréhensions.

Médard Chouart consacra près de dix années de sa vie au service des Jésuites, et durant cet intervalle,—de 1637 à 1646,—il parcourut

bien des fois la distance qui sépare Québec de la péninsule huronne. C'est au cours de ces longs et pénibles trajets qu'il apprit à connaître les Algonquins établis le long de la rivière qui porta longtemps leur nom, ainsi que les Nipissiriniens du lac Nipissing. Pendant le séjour qu'il fit aux Hurons, il ne fut pas sans avoir de rapports avec les Tionnontatés ou Gens de la nation du Pétun, dont le pays confinait à celui des Hurons. Que de courses il dut poursuivre à côté des héroïques apôtres de la foi, et chez les Neutres ou Eriés et chez les autres peuplades qui reçurent alors la bonne nouvelle ? Mais il n'appert pas que Chouart ait dépassé la Mer Douce, que peu de Français avaient osé franchir avant 1646. Jean Nicolet fut peut-être le seul[1] qui, après s'être aventuré jusque dans les profondeurs du lac Michigan, parcourut (en 1634) une partie du Wisconsin.

---

1. "Jean Nicolet, premier explorateur du Wisconsin et du Michigan occidental... parvenu à trente ou quarante lieues du Mississipi, il s'arrêta, s'imaginant n'être plus qu'à trois journées de la mer."—*Relation* de 1640, x, 36. Voir, en outre, Shea, *Discovery of the Mississipi Valley,* p. 21; Ferland, i, 325; Butterfield, *History of the Discovery of the Northwest,* p. 67; Sulte, *Jean Nicolet,* dans la *Revue canadienne* de l'année 1885.

Chouart abandonna ses anciens maîtres pour se livrer au commerce des fourrures. En 1646 il commençait à poser les bases de sa fortune, en cédant aux Hurons quelques menus objets de mercerie pour des peaux de castor et autres pelleteries recherchées. Le *Journal des Jésuites* dit, à la date du 29 août de cette même année, que Chouart descendit à Québec avec plusieurs Français, et qu'ils retournèrent presque aussitôt chez les Hurons [1]. Comme la saison était déjà trop avancée pour redescendre avant les neiges, Chouart dut passer l'hiver au milieu des sauvages. Mais il revint à Québec l'année suivante, car on le voit épouser, le 3 septembre, Hélène Martin, fille du pilote Abraham, restée veuve de son mariage avec Claude Etienne [2]. Hélène Martin était filleule de Champlain [3], qui lui avait donné le nom de baptême de sa femme, Hélène Boullé.

---

1. "Ceux qui retournèrent cette année des Hurons, furent Pierrot Cochon, Gilles Bacon, Daniel Carteron, Jean LeMercier, *des Grosillers,* Racine et Eustache Lambert qui s'était donné et devait remonter, et en effet, il remonta avec les susdits sus-nommés."—*Journal des Jésuites,* p. 64.

2. Un seul enfant est issu de ce mariage. Né le 30 juillet 1644, mort le 10 septembre de la même année.

3. Hélène Martin fut baptisée le 21 juin 1627, par le

Chouart n'eut que deux enfants de son premier mariage, dont un seul, du nom de Médard, survécut, l'autre étant mort le jour même de sa naissance. Leur mère mourut quelque temps après, en 1651.

Le 24 mai 1651, arrivait à Québec un jeune Français, appelé, lui aussi, à jouer un rôle important dans la colonie. C'était Pierre-Esprit Radisson. Son père, appelé Pierre-Esprit, avait épousé Madeleine Hénault, et il était venu se fixer aux Trois-Rivières où il fit souche. On cite parmi ses enfants Marguerite, Françoise, Elizabeth et celui qui fait le sujet de cette étude. Cette famille, par ses alliances heureuses, prit bientôt racine dans la Nouvelle-France.

Marguerite, l'aînée des filles, épousa, le 25 novembre 1646, Jean Véron de Grandménil [1].

Père Charles Lalemant, jésuite. Elle eut pour marraine Françoise Langlois, femme de Pierre Desportes.

1. Trois enfants sortirent de cette union, dont l'un, nommé *Etienne,* fut élève des Jésuites, à Québec. Le *Journal* semble le mentionner sous le nom de *Poupau.*—Jean Véron fut tué aux Trois-Rivières par les Iroquois, le 19 août 1652, en même temps que le gouverneur Duplessis-Bochart et quelques autres Français.

Devenue veuve en 1652, elle sut plaire à Médard Chouart, qui, veuf lui-même depuis deux ans, lui donna sa main le 24 août 1653.

Françoise se maria, à Claude Volant de Saint-Claude, et eut huit enfants [1].

Elizabeth unit son sort à Claude Jutras dit Lavallée.

La famille de Radisson acquit donc de l'importance par des unions bien assorties, et par la possession de terrains considérables dans les environs des Trois-Rivières, et dans la ville même. Par son mariage avec la veuve de Jean Véron, Chouart se trouva propriétaire d'une résidence située en bas du coteau, près du fort des Trois-Rivières [2], ainsi que d'une terre dans la banlieue, mesurant trente arpents de superficie [3]. Il acquit en outre, en 1656, une autre

---

1. Les deux aînés étaient jumeaux, et furent ordonnés prêtres le même jour, après avoir fait leurs études au Petit Séminaire de Québec. Claude Volant résidait sur une propriété qu'il avait achetée, vers 1656, du P. de la Place, au nom de Pachiriny, sauvage algonquin.

2. *Précis des Actes de Foy et Hommage,* vol. i, Ire partie, p. 91, année 1668. Jean Véron avait eu la concession de cette propriété en 1650.

3. *Ibidem.*—Concession de 1645.

terre de quarante arpents, et en 1660, un nouvel emplacement sans habitation [1].

---

1. Chouart l'avait obtenu de Pierre Pellerin dit Saint-Amand, qui l'avait acheté d'Etienne Pepin dit Lafond, premier concessionnaire, en 1651.

CHAPITRE II

—

Chouart et Radisson se fixent aux Trois-Rivières. — Radisson capturé par les Agniers et amené dans leur pays.—Il est adopté par une famille chez ces Indiens.—Supplices qu'ils lui infligent.—Se rend au fort d'Orange sous bonne garde. — Il réussit à s'évader et passe en Europe. — Revient dans la Nouvelle-France en 1655.

Les familles Chouart et Radisson vécurent aux Trois-Rivières. Radisson, du reste, le dit formellement: « Je vécus aux Trois-Rivières, où demeuraient aussi mes parents, mes compatriotes et mon frère, sa femme et ses enfants. » Ce *frère* était Médard Chouart, sieur des Groseilliers. C'est ainsi qu'il l'appelle le plus souvent. Ils n'étaient en réalité que beaux-frères, mais leur union était aussi intime que s'ils eussent été frères par le sang:

mêmes goûts, mêmes ambitions, mêmes dispositions pour la vie d'aventures et mêmes désirs de faire fortune dans le commerce des fourrures. Ils semblaient vivre l'un pour l'autre, et durant les trente années qu'ils marchèrent ainsi dans une communauté d'intérêts, nous les trouvons toujours confraternisant, et servant, dans leurs ambitions commerciales, comme par un pacte commun, tantôt la France, tantôt l'Angleterre. S'il est vrai de dire que l'union fait la force, elle devait faire de ces deux hommes de caractère une association avec laquelle il était bon de compter. C'est ce que ne comprirent point ou mieux ne semblèrent pas comprendre les chefs de la colonie, et en cela ils n'eurent pas raison.

Radisson était plus jeune que son beau-frère Chouart de plusieurs années. Aussi était-il beaucoup plus imprudent. Ce fut à la suite d'un acte de grande témérité qu'il lui arriva, un jour, le malheur de tomber entre les mains des Iroquois. C'était en 1652, l'année qui suivit son arrivée dans la Nouvele-France. Les Agniers rôdaient dans les environs des Trois-Rivières avec des intentions évidemment hostiles. Lorsqu'ils pouvaient s'emparer d'un Français, et à plus forte raison d'un sauvage

ami des Français, ils l'emmenaient captif ou lui fracassaient le crâne à coups de tomahawk. Tout le monde savait cela et Radisson aussi bien que les autres; mais son amour de la chasse l'avait rendu imprudent à l'excès. Un jour qu'il s'y livrait, sans trop se préoccuper des maraudeurs iroquois, il fut assailli par une bande de ces barbares qui le conduisirent dans leur pays. Toutefois, il n'y fut pas trop maltraité. L'un des capitaines les plus influents dans la tribu l'adopta pour son fils. Radisson en profita pour se faire la vie moins dure au milieu des plus méchants iroquois. « Ces sortes d'adoption, écrit Charlevoix, qui devinrent dans la suite assez fréquentes, ont tous les avantages de celles qui se pratiquaient parmi les Romains, à l'héritage près, qui n'est rien chez les sauvages; d'ailleurs elles n'en ont pas les charges, et elles ne reçoivent même aucune atteinte des guerres qui peuvent survenir; d'où il est arrivé qu'on s'est assez souvent servi avec succès des Français adoptés par les Iroquois, pour entamer avec eux des traités de paix[1]. »

Radisson apprit beaucoup durant le séjour

---

1. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, liv. viii.

qu'il fit au sein de la bourgade des Agniers: « J'ai plus appris de leurs manières, que si j'eusse été six ans en dehors de chez eux. » Sa mère adoptive lui fit porter le nom d'Orimha [1], qui était celui d'un de ses fils tué quelque temps auparavant.

Un jour qu'il y avait grand festin au canton agnier, Radisson dut se soumettre à revêtir le costume indien, à se laisser peindre la figure et à porter des colliers de porcelaine. A dater de ce moment il porta la livrée de ses maîtres.

Mais l'incident le plus remarquable de sa vie de prisonnier, est le suivant qu'il raconte en détail dans ses *Récits de voyages*. Il partit un jour en expédition de chasse en compagnie de trois Agniers, lorsque, chemin faisant, il fit la rencontre fortuite d'un sauvage inconnu qui se donna comme chasseur, et accepta l'hospitalité de leur cabane provisoire. Etant réunis autour du feu pour le repas du soir, le nouveau venu s'adressant à Radisson en langue algonquine, lui dit: « Frère, aimes-tu les Français? » « Et toi, répartit Radisson, aimes-tu les Algonquins?» « Alors, reprit l'Algonquin, veux-tu te sauver avec moi? nous nous

---

1. *Orimha* signifie *Pierre.*

sauverons jusqu'à Québec. » Radisson lui expliqua qu'il était retenu captif et qu'il lui serait difficile de s'échapper. « Qu'à cela ne tienne, s'écria le sauvage, nous tuerons tes trois compagnons, pendant qu'ils seront plongés dans le sommeil. » Durant la nuit, Radisson et son complice exécutèrent leur sinistre projet, et prirent ausitôt le chemin qui devait les conduire au fleuve Saint-Laurent, et de là aux Trois-Rivières.

Ils atteignirent le lac Saint-Pierre, sans prendre aucun repos. Au moyen de leur canot ils purent traverser le lac, et allaient débarquer sur la rive opposée, quand tout à coup surgit d'un bois voisin une bande d'Iroquois qui fondirent sur eux, tuèrent l'Algonquin d'un coup de fusil, et garottèrent Radisson. Mis à la question, il ne put répondre à la satisfaction de ses ravisseurs. Ceux-ci commencèrent par lui arracher un ongle. Ce supplice affreux lui fit croire qu'il allait mourir en expiation de son attentat des jours précédents. Heureusement qu'il n'était pas le seul prisonnier, car ces barbares se seraient acharnés sur leur jeune proie pour la tourmenter et la faire mourir, mais ils emmenaient avec eux deux Français, une Française et dix-sept Hurons.

A leur arrivée chez eux, les Agniers se préparèrent à exercer les plus atroces cruautés sur ces pauvres captifs. Radisson reconnut bientôt au milieu de la cohue qui les entourait, son père, sa mère et ses sœurs d'adoption. Sa mère se jeta à son cou en l'appelant par son nom. Le père l'ayant conduit dans sa cabane, le fit asseoir et l'apostropha ainsi : « Insensé, tu étais mon fils, et tu t'es constitué ton propre ennemi. Tu n'aimes pas ta mère ni ton père qui t'ont donné la vie ; tu veux donc me faire mourir ! » Puis, s'adressant à l'une de ses filles : « Conharrassan, — c'était son nom, — donne-lui à manger. »

Sur l'entrefaite, plusieurs sauvages se ruèrent dans la cabane, enlevèrent Radisson au milieu des cris et des pleurs des femmes, et ils le conduisirent au lieu du supplice, où dix personnes avaient déjà reçu le coup fatal. Mais au lieu de tuer Radisson, les sauvages se contentèrent de lui arracher les ongles de quatre doigts des mains. Et ce fut tout pour ce jour-là.

Le lendemain le supplice recommença. Un vieux sauvage au cœur raccorni s'acharna sur Radisson. Lui faisant mettre un pouce sur la cendre brûlante à l'intérieur de son calumet, il

fuma le bout du doigt jusqu'à ce qu'il devint entièrement carbonisé. Quand cette opération barbare fut finie, la mère de Radisson vint à lui et pansa sa blessure [1].

Le jour suivant ce fut un autre genre de torture. Ces féroces Indiens lui brûlèrent la plante des pieds et la peau des jambes, puis ils introduisirent à travers les chairs des pieds un morceau de fer aiguisé et rougi au feu. Un enfant de quatre ans essaya ensuite de lui enlever l'extrémité d'un doigt avec ses dents, mais il n'y put parvenir.

On lia ensuite la victime à un poteau avec un autre prisonnier, dans le dessein de les faire rôtir à petit feu. Des fagots embrasés que l'on plaça entre eux, firent tomber le lien qui les unissait, et Radisson se trouva momentanément libéré.

Ce fut le dernier tourment que ces monstres à face humaine essayèrent d'infliger au malheureux Français. Son père intervint et fit de telles supplications qu'il put enfin réussir à lui sauver le peu de vie qui lui restait.

---

1. Cette femme était huronne d'origine. Le chef Agnier l'avait enlevée toute jeune et l'avait épousée quarante ans auparavant.

Radisson avait payé bien cher son escapade et son triple assassinat.

Au printemps, il suivit les Agniers qui s'en allaient vendre des pelleteries au fort d'Orange [1], habité par des Hollandais. Ce fort était situé à l'endroit où s'élève aujourd'hui la ville d'Albany, dans l'Etat de New-York. Le gouverneur offrit une rançon aux sauvages pour obtenir la délivrance de Radisson. Mais celui-ci s'opposa de toutes ses forces à cet échange, et il donna plusieurs raisons motivant son refus de liberté : « Je ne voulais pas, dit-il, me séparer de mes parents qui étaient si bons pour moi. Je ne désirais pas non plus entraver ma destinée, qui était de découvrir d'autres nations. Je préférai m'en rapporter à ma bonne fortune, laissant à Dieu le soin de me tirer d'embarras, pour sa plus grande gloire. »

Deux jours plus tard, les Agniers étaient de retour dans leur pays, et Radisson au milieu d'eux.

---

1. Le premier fort de ce nom avait été construit en 1614, dans une île que fait la rivière Hudson. Le deuxième fut érigé en 1624, sur la terre ferme, un peu au-dessus de l'île. Ce fut Van Rensselaer, l'un des directeurs de la compagnie des Indes occidentales, qui fut le fondateur d'Albany.

Deux semaines ne s'étaient pas écoulées, que Radisson regrettait de n'avoir point accepté l'offre généreuse du gouverneur hollandais. De là à prendre la résolution de fuir, il n'y avait pas loin. En effet, le 29 octobre, après avoir mûrement préparé son plan d'évasion, il se sauvait à travers bois dans la direction d'Orange. Il s'y rendit en quelques jours, non sans redouter les poursuites des Agniers.

Le gouverneur l'accueillit avec la plus grande bienveillance, et le fit revêtir d'un costume européen. C'est alors que Radisson fit la rencontre du Père Poncet, missionanire jésuite que les Agniers avaient enlevé, le 20 août précédent, avec un Français du nom de Mathurin Franchetot. Racontant sa captivité et sa délivrance, le Père Poncet parle incidemment de Radisson, sans toutefois le nommer: « Un jeune homme pris aux Trois-Rivières par les Iroquois, et racheté par les Hollandais, auxquels il servait d'interprète, me vint trouver, et après quelque entretien, me dit qu'il viendrait se confesser le lendemain, qui était dimanche [1]. »

---

1. Radisson semble corroborer le récit du Père Poncet, lorsqu'il dit: "Un ministre, qui était un Jésuite,

Radisson se tint caché durant trois jours, et ce fut heureux pour lui, car les Agniers avaient flairé sa piste. Plusieurs d'entre eux étaient accourus à sa recherche, parmi lesquels les sœurs adoptives de Radisson, qui étaient plongées dans un véritable désespoir. Elles le demandaient à tous venants, en criant: *Orimha! Orimha!* Mais Orimha resta sourd à leurs cris. Du fond de sa cachette il les entendait se livrant à ces scènes déchirantes; il conçut un réel chagrin de cette séparation, mais il était déterminé à rompre pour toujours des liens qui ne pouvaient durer toute sa vie.

Découragées de ne point découvrir leur frère, Conharrassan et sa sœur quittèrent Orange. Radisson put enfin se montrer en public, mais il n'abusa pas de sa liberté. Le gouverneur le fit conduire à Manatte[1]; là il passa trois semaines, attendant le départ d'un navire qui appareillait pour la Hollande.

Six mois après, le 4 janvier 1654, Radisson débarquait à Amsterdam, où il ne fit qu'un

---

m'assista." Donc Radisson était catholique, contrairement à l'opinion généralement reçue.

1. *Manatte,* mot sauvage, signifie *"le lieu où l'on s'enivre."* En iroquois *Ganono;* en huron *Aonondou.*

court séjour. Un vaisseau allait partir pour La Rochelle; il y prit passage et passa le reste de l'hiver dans la capitale de l'Aunis.

Radisson partit de bonne heure au printemps pour la Nouvelle-France. Le 17 mai, il prenait terre à Percé, et le 25 il remontait le Saint-Laurent. Cinq jours plus tard, il revoyait ses anciennes connaissances qui le croyaient parti pour l'autre monde depuis longtemps.

Ainsi se termina le premier épisode de la vie tourmentée de Pierre-Esprit Radisson. Ces deux années de vie sauvage, parsemées de privations, de souffrances physiques, de tortures morales, ne furent pas perdues pour lui. Il en profita pour apprendre la langue des Iroquois, et étudier leurs mœurs et leurs coutumes; ce qu'il apprit encore mieux, ce fut comment ils martyrisaient leurs prisonniers. Radisson devait bientôt revoir ses *chers parents,* et le prochain chapitre nous dira dans quel endroit et dans quelles circonstances.

CHAPITRE III

—

La bourgade d'Onnontagué. — Les Jésuites vont y fixer une résidence. — Radisson les y acompagne. — Les sauvages complotent la destruction des missionnaires et de leurs compagnons. — Ceux-ci se sauvent nuitamment. — Rôle joué par Radisson en cette circonstance critique.

La bourgade d'Onnontagué, sise au pays des Iroquois supérieurs, semblait donner aux missionnaires les plus belles espérances de conversion. Depuis longtemps la peuplade qui l'habitait s'était adressée aux Jésuites pour envoyer chez elle des religieux qui instruiraient ses habitants dans la foi. Ceux-ci se décidèrent, en 1655, de leur donner les Pères Joseph Chaumonot et Claude d'Ablon, deux hommes d'élite.

L'année suivante, trois autres Jésuites et trois

Frères se rendaient dans la nouvelle mission où il y avait ample moisson à récolter. Les missionnaires n'avaient pas été déçus dans leur espoir. Il devenait de plus en plus évident que les Onnontagués ouvriraient leurs cœurs à l'Evangile. La *Relation* de 1657 est très explicite sur ce point :

« Deux pères de notre compagnie, y lisons-nous, qui ne quittent point la Mission d'Onnontaghé où la ferveur du Christianisme est plus grande, reconnaissent dans les Onnontagheronnons une douceur de conversation et une civilité qui n'a presque rien de barbare. Les enfants y sont dociles, les femmes portées à la dévotion la plus tendre, les anciens affables et respectueux, les guerriers moins superbes qu'ils ne le paraissent. Et en général la complaisance que le peuple tesmoigne pour nostre doctrine et nos pratiques ne nous fait pas espérer de petits progrez de notre saincte Foy [1]. »

... « On remarque dans les Onnontagheronnons plus de ferveur que dans tous les autres, et plus d'inclination pour le Christianisme, auquel ils se maintiennent avec autant de constance qu'ils ont eu de zèle en s'y attachant, les

1. *Relation* de 1657, p. 38.

menaces et la crainte de la mort ne les en pouvant séparer [1]. »

En 1657, les Pères Paul Ragueneau et François du Péron coururent porter secours à leurs confrères de la nouvelle mission iroquoise. Ils emmenèrent avec eux plusieurs Français, entre autres Radisson; il avait offert ses services comme volontaire dans la petit troupe armée qui avait reçu l'ordre de défendre les missionnaires et leurs gens.

Dès l'année 1656, le sieur Dupuis [2] s'était rendu à Onnontagué avec cinquante hommes d'armes. Il y avait érigé un fort à cinq lieues de la bourgade iroquoise dans un endroit charmant, sur la rive d'un lac que les sauvages appelaient Gannentaha [3]. Ce fort devait

---

1. *Ibidem*, p. 41.

2. Zacharie Dupuis, né en 1638, remplaça en 1658, Lambert Closse en qualité de major de Montréal. Devint gouverneur de cette ville en 1662, M. de Maisonneuve s'étant absenté pour aller en France.—Dupuis mourut à Montréal le 1er juillet 1676.

3. "Le lieu choisi était sur les bords du lac de ce nom, qui a deux lieues de long et une demi-lieue de large. Particularité remarquable: du côté du sud, on y trouvait des sources d'eau salée. L'eau qu'on en faisait bouillir, donnait par l'évaporation un sel de

également servir à protéger les Onnontagués, qui se plaignaient des Agniers, leur reprochant des mauvais traitements, « lorsqu'ils passaient par leurs bourgades pour aller traiter avec les Hollandais » [1].

Malgré les bonnes dispositions apparentes des Onnontagués [2] ou Nation de la Montagne, il ne fallait pas perdre de vue l'inconstance particulière aux sauvages en général, non plus que la haine naturelle des Iroquois contre les Français. Les Agniers étaient plus féroces que les Onnontagués, mais ceux-ci se laissaient souvent entraîner à des actions barbares par leur instinct pervers. Ce que le Père Vimont disait des Iroquois s'appliquait aux gens de la Montagne aussi bien qu'aux Agniers, aux Onneïouts et autres tribus des Cinq-Cantons : « J'aimerais autant », disait ce Jésuite, « être assiégé par des lutins que par les Iroquois. Les uns ne sont guère plus visibles que les autres. Quand ils sont éloignés, on les croit à nos

---

bonne qualité."—*Relation* de 1657, p. 13. La petite ville de Salina est bâtie à cet endroit.

1. *Relation* de 1658, p. 2.

2. Ce mot vient d'*Onnonta*, qui veut dire montagne.—*Rel.* de 1658, p. 8.

portes, et lorsqu'ils se jettent sur leur proie, on s'imagine qu'ils sont dans leur pays. »

Ce n'était donc pas sans hésitation que les Jésuites avaient résolu de se fixer au milieu des Onnontagués. Le départ des Pères Ragueneau et du Péron se fit de Montréal, le 29 juillet. « Nous étions 20 Français, écrit Radisson, plus 80 Iroquois, une centaine de Hurons, hommes et femmes. » Le parti remonta le fleuve Saint-Laurent à petites journées jusqu'au lac Ontario, d'où il s'enfonça dans les terres en suivant les méandres des rivières qui conduisaient au pays des Iroquois. Radisson fait un long narré de cette expédition, qui n'offre rien de remarquable.

Quelque temps après l'arrivée des Français, les Iroquois tinrent un conciliabule secret, dans le but de tirer vengeance du gouverneur d'Ailleboût, qui avait fait mettre aux fers une douzaine des leurs, à la suite du meurtre de trois Français, près de Montréal. Irrités de cette détention de leurs compatriotes, les Agniers et les Onneïouts avaient de concert résolu de s'emparer de la garnison de Gannentaha. Le Père Ragueneau, qui avait beaucoup de perspicacité, eut bientôt saisi leur secret, et il avertit son monde d'avoir à se tenir prêt pour un dé-

part prochain. Mais il importait de ne pas se faire découvrir; et comment parvenir à ce résultat, avec l'active surveillance exercée par les sauvages? Ce fut par une permission spéciale de la Providence que le plan d'évasion n'a pas avorté.

La Mère de l'Incarnation apporte de minutieux détails sur la manière dont on s'y prit pour s'échapper sans donner l'alarme dans le camp sauvage. Radisson en a laissé également le récit circonstancié.

« Les pères, écrit la vénérable fondatrice des Ursulines, prirent la résolution de faire de petits bateaux semblables à ceux de notre Loire. L'on y travaillait sans cesse dans le grenier... Il est à remarquer que, depuis le matin jusqu'au soir, la maison des Pères était continuellement pleine de monde, à cause de la grande affluence de nations iroquoises. C'était là que se tenait le conseil des anciens, et, le jour désigné pour partir, il s'y devait faire une assemblée générale extraordinaire des sauvages. Afin de les surprendre, on s'avisa de leur faire un festin. A cet effet un jeune Français, qui avait été adopté par un fameux Iroquois et qui avait appris leur langue, dit à son

père qu'il avait songé qu'il fallait qu'il fit un festin à tout manger, et que, s'il en restait un seul morceau, infailliblement il mourrait.—Ah! répondit cet homme, tu es mon fils, je ne veux pas que tu meures: fais-nous ce festin, nous mangerons tout...

« Tout étant prêt, ils commencèrent à manger pendant la nuit. Ils se remplirent de telle sorte qu'ils n'en pouvaient plus; ils disaient au jeune homme qui faisait le festin: Aie pitié de nous, envoie-nous reposer. — L'autre répondait: Je mourrai donc? A ce mot mourir, ils se crevaient de manger afin de l'obliger. Il faisait en même temps jouer les flûtes, trompettes et tambours, afin de les faire danser et charmer l'ennui d'un si long repas.

« Cependant les Français se préparaient à sortir. Ils faisaient descendre les bateaux et embarquer tout ce que l'on avait dessein d'emporter; et tout cela se fit si secrètement, qu'aucun sauvage ne s'en aperçut. Tout étant disposé, l'on dit au jeune Français qu'il fallait adroitement terminer le festin. Alors il dit à son père: C'en est fait, j'ai pitié de vous, cessez de manger, je ne mourrai pas; je m'en vais faire jouer d'un doux instrument pour vous faire dormir; mais ne vous levez que demain

bien tard ; dormez jusqu'à ce qu'on vous vienne éveiller pour faire les prières.

« A ces paroles on joua de la guitare, et aussitôt les voilà endormis du plus profond sommeil. Alors les Français qui étaient présents se séparèrent et vinrent s'embarquer avec les autres qui les attendaient. [1] »

Qui n'a pas connu dans ce jeune Français, Pierre-Esprit Radisson, et dans le gargantua sauvage, le père adoptif du prisonnier trifluvien ? C'est grâce à lui, sans aucun doute, que la petite colonie française put s'échapper, en déjouant la surveillance des chefs Iroquois.

Le départ eut lieu durant la nuit du 20 mars 1658 [2], et deux jours après, les déserteurs atteignaient le lac Ontario, et allaient camper sur l'une des nombreuses îles éparpillées à son entrée comme autant de bosquets enchanteurs. S'y étant reposés de leurs fatigues, nos Français descendirent le fleuve, en toute sécurité du côté des sauvages, mais au milieu des plus grands dangers de navigation.

Le trois avril [3] l'on arrivait à Montréal où il

1. Lettre xxxv de la Mère de l'Incarnation à son fils.
2. *Relation* de 1658,, p. 4.
3. *Ibidem*, p. 8.

fallut attendre que le fleuve fût un peu débarrassé de ses glaces pour passer outre. Le plus grand nombre s'arrêta aux Trois-Rivières, entre autres Radisson. Les Jésuites ne purent revoir Québec que le 23 d'avril [1].

« Il était bien temps d'arriver », écrit le Père Ragueneau, « car nous apprismes à Montréal, que deux cents Agnierronnons venus en guerre, estoient proche de là... Nous avons appris de divers endroits... que le dessein des Onnontagheronnons avoit esté de massacrer tous nos François, dès lors qu'ils arrivèrent dans leur païs l'année 1656, mais que l'exécution en avoit été différée jusques à l'année suivante... en sorte que tout le bon accueil que l'on avoit fait à nos Pères et à nos François depuis leur arrivée à Onnontaghé, n'avoit esté qu'une suite de ce dessein perfide, et une fourbe des anciens et des capitaines iroquois [1].

---

1. "La mission d'Onnontagué fut rompue. Tous nos PP. FF. et Français qui y étaient arrivèrent à Québec sur les 5 heures du soir."—*Journal des Jésuites*, 1658, 23 avril. *Relation* de 1658, pp. 4 et 8.

2. *Relation* de 1658, pp. 4 et 5.

CHAPITRE IV

—

Chouart et Radisson s'en vont au pays des grands lacs. —Passent l'hiver au milieu des sauvages. — Leurs agissements. — Au printemps se dirigent dans la région du lac Michigan et visitent les Maskoutens. — Viennent ensuite séjourner au Saut Sainte-Marie.

Etant arrivé aux Trois-Rivières, raconte Radisson, j'y trouvai mon frère, qui était revenu l'année précédente du lac des Hurons avec d'autres Français. Nous résolûmes tous deux de faire un voyage dans le but de découvrir les grands lacs dont ils avaient ouï parler des sauvages... Me voyant de retour de ces deux voyages rendus dangereux autant par la cruauté des barbares que par les difficultés du trajet, mon frère me jugea apte et mieux disposé à le suivre dans les découvertes qu'il

se proposait d'entreprendre. A cette nouvelle, je me sentis tourmenté par le désir de me voir au fond d'un canot [1]. »

Radisson ne languit pas longtemps. Son amour des voyages périlleux devait être satisfait dès l'année qui le vit revenir du pays des Onnontagués. Ce fut en effet vers la mi-juin 1658 que Radisson dit adieu à sa famille, pour se diriger, avec son beau-frère Chouart des Groseilliers, vers les régions baignées par les grands lacs. Les deux compagnons paraissaient bien déterminés à ne revoir leurs foyers qu'après avoir exploré des pays encore ignorés des Français, et avoir poussé leur course dans l'extrême ouest.

Le jour de leur départ des Trois-Rivières, ils étaient réunis au nombre d'une soixantaine, parmi lesquels se trouvaient de fiers gaillards, au dire de Radisson; plusieurs sauvages de l'ouest s'en retournaient dans leur pays. A Montréal, le parti s'augmenta de huit Outaouais et de deux Français.

Le voyage fut, comme toujours, parsemé d'incidents de toute nature, causés le plus fréquemment par le manque d'ordre et la confu-

1. *Voyages de Pierre-Esprit Radisson*, pp. 134-135.

sion dans les rangs. Un sauvage qui s'offrit soudainement à eux du milieu d'un bois, les avertit de se tenir sur leurs gardes, et de ne pas décharger leurs arquebuses sans de graves motifs. Ce conseil désintéressé resta lettre morte. Le jour suivant, ayant été pris à l'improviste par une poignée d'Iroquois, ils perdirent treize de leurs compagnons au milieu du désordre qui s'ensuivit. Ce fut le signal de la débandade. Tous les Français rebroussèrent chemin pour regagner Montréal; la plupart des sauvages se sauvèrent dans diverses directions, abandonnant Chouart et Radisson avec quelques Indiens qui leur restèrent fidèles. La situation s'assombrissait, et il fallait que ces deux hommes fussent bien courageux pour aller outre. « Nous nous encouragions mutuellement, s'écria Radisson, étant désireux de vivre ou de mourir l'un à côté de l'autre ; comme frères, nous ne pouvions pas agir autrement [1]. »

Les deux entreprenants coureurs des bois continuèrent à remonter le Saint-Laurent jusqu'au fond du lac Ontario, d'où ils semblent s'être rendus par les terres jusqu'au lac Huron.

---

1. *Voyages de Radisson*, p. 142.

Au lieu de gagner l'ouest avec quelques-uns des sauvages de leur compagnie, ils se dirigèrent vers le sud en compagnie des Hurons et d'Octanacs. Ceux-ci appartenaient à la nation algonquine, et étaient alliés aux Hurons. La *Relation* des Jésuites les appelle *Ontaanaks*.

Dans leur course ils rencontrèrent des Poutéouatamis et une autre nation appelée Panoestigonce par Radisson. Il est assez probable que c'était la nation du Saut ou Sauteurs; son nom algonquin était Paouichtigouek; elle habitait au saut Sainte-Marie, mais ceux que nos voyageurs rencontrèrent dans le sud, avaient été chassés du saut par les Iroquois.

Chouart et Radisson ne s'attardèrent pas longtemps, lors de ce voyage, dans une contrée si distante des sauvages du nord qu'ils voulaient rencontrer au plus tôt. Ils prirent donc la direction du saut Sainte-Marie, pour se rendre ensuite chez quelque nation où ils passeraient l'hiver. C'est ainsi que, de proche en proche, ils parvinrent chez une nation d'origine algonquine, appelée Cheveux-Relevés, ou Ondataouats. On les appelait aussi Odgiboueks. Les Français les avaient ainsi nommés, parce qu'ils portaient la chevelure symé-

triquement peignée et relevée sur le sommet de la tête.

L'hiver approchant, Chouart et son beau-frère résolurent de séjourner au milieu de cette tribu que le Père Ménard devait évangéliser deux ans après. Les Cheveux-Relevés avaient été longtemps en guerre avec les Iroquois, quoiqu'ils ne fussent pas très vaillants dans les combats; ils passaient même pour des lâches, et on leur reprochait de la fourberie. Les deux Français ne demeurèrent pas inactifs, durant ce premier hiver. Tout en se livrant au commerce avec les sauvages que le hasard leur faisait rencontrer, ils firent beaucoup de chemin. Ce furent les Gens de la nation du Feu qui reçurent leur première visite. Les Hurons les appelaient Atsistaehronnons [1], et les Algonquins les désignaient sous le nom de Maskoutens [2]. Leur tribu formait trente bourgades.

De là, ils se rendirent chez les Poutéouatamis de l'île Huronne [3], située à l'entrée de la

---

1. Radisson les appelle *Escoleckes.*

2. *Maskouten,* radical *Maskoutens,* signifie *terre déchargée d'arbres,* ou *prairie.*—12e *Rapport des missions du diocèse de Québec,* p. 100.

3. Cette île figure sur les cartes sous le nom d'île

baie des Puants, sur les bords du lac Michigan. Ils les avaient connus par un sauvage qui les avait accompagnés de Montréal jusque chez eux.

Les Maskoutens appartenaient à la famille des Sioux; on les appelait Nadouessioux-Maskoutens ou Nadouessioux des Prairies [1]. Il y avait entre outre les Nadouessioux sédentaires ou nation du Bœuf [2]. La famille siouse renfermait encore les Poualaks, ou Assinipoualaks, fractions d'un même peuple, et qui ne s'occupaient pas de navigation [3]. Toutes ces nations étaient cantonnées à l'ouest des lacs Michigan et Supérieur et guerroyaient souvent avec les Outaouais. Les deux explorateurs français ne se rendirent pas jusque là durant le premier hiver; ils semblent même n'avoir eu

---

Pottowatomie; et, à bon droit, ajoute le père Tailhan, annotateur du *Mémoire* de Nicolas Perrot, puisque les Poutéouatamis en furent les premiers habitants.— *Mémoires sur les mœurs, coustumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale,* par Nicolas Perrot, p. 214.

1. Perrot, p. 237.

2. Radisson leur donne le nom de *Tatarga,* et il passa six semaines chez eux avec Chouart, durant l'hiver de 1660.

3. Perrot, p. 236.

de rapports, durant tout l'été de 1659, qu'avec les Outaouais et les nations voisines du saut Sainte-Marie. « Étant dans les environs de la grande mer [1], écrit Radisson, nous eûmes un entretien avec un peuple qui vit vers la mer salée, qui nous dit avoir vu quelquefois sur l'eau une grande machine blanche, s'approchant du rivage, et portant à son sommet des hommes qui faisaient du bruit comme si c'était une troupe de cygnes [2]. »

Ce peuple n'était autre que les Cristinos ou Cris, qui demeuraient dans les parages de la baie d'Hudson ou la mer salée. Ils vinrent effectivement au saut Sainte-Marie durant l'été de 1659, pour y traiter avec les sauvages de l'endroit. C'était, chez eux, une coutume déjà assez bien établie, et qui durait encore en 1670, puisque Talon se plaint de cette anomalie dans une lettre à Colbert, en date du dix novembre : « Je suis dans le dessein, écrivait-il, d'y (à la baie d'Hudson) faire passer par terre quelques hommes de résolution pour inviter les Kilistinons, qui sont en grand nombre dans le voisinage de cette baie, de descendre chez nous,

1. Le lac Supérieur.
2. *Voyages de Radisson.*

ainsi que font les Outaouais, afin que nous puissions avoir de la première main ce que ces derniers sauvages nous apportent, qui, faisant entre ces nations et nous le métier de revendeurs, nous font payer le détour de 300 ou 400 lieues ».

CHAPITRE V

—

Chouart et Radisson retournent au lac Michigan. — L'hiver de 1660. — Chouart malade. — Retour du printemps. — Les deux Français s'en retournent à Montréal et à Québec. — Visitent leurs familles. — Opinion de Charlevoix et de l'écrivain de la *Relation* sur ce long voyage. — La question de la découverte du Mississipi.

DURANT l'hiver qui suivit, Chouart et Radisson se retirèrent de nouveau à la baie des Puants, et y firent une traite abondante. Pourtant ils avaient promis aux Cristinos de les aller visiter. Mais, comme ce voyage était de longue haleine, et qu'ils avaient résolu de retourner aux Trois-Rivières au printemps de 1660, ils se hâtèrent de faire une levée des pelleteries. Or, les Poutéouatamis étaient bons chasseurs, et les Français se joi-

gnaient aux sauvages dans leurs courses à travers les forêts pour expédier la besogne plus rondement.

Chouart tomba malade durant l'hiver, mais ce contre-temps n'eut pas d'autre résultat pour lui que de se voir constamment en butte aux obsessions des sauvages. Radisson tuait le temps à la chasse.

Le printemps venu, 500 Indiens étaient réunis au saut Sainte-Marie, prêts à se mettre en route pour Montréal. La crainte des Iroquois fit rebrousser chemin à deux cents des moins braves.

La descente dura vingt-six jours, et le 19 août, soixante canots portant trois cents sauvages venaient atterrir sur l'île de Montréal. Ils apportaient avec eux pour 200,000 francs de pelleteries, dont ils laissèrent le quart à Montréal, et le reste fut transporté aux Trois-Rivières et à Québec. Chouart et Radisson firent une courte halte au sein de leur famille puis continuèrent à Québec. « Nous arrivâmes enfin à Québec, s'écrie Radisson; l'on nous y salua de plusieurs salves des canons de la batterie du fort et des vaisesaux ancrés dans la rade. Ces vaisseaux seraient retournés allèges en France, si nous ne fussions pas venus. Le

gouverneur nous fit des présents et nous envoya conduire aux Trois-Rivières sur deux brigantins [1]. »

Le *Journal des Jésuites* du mois d'août 1660, dit : « Le 17 partit Monseigneur de Pétrée pour sa visite... il arriva à Montréal le 21... où les Outaouais estoient arrivés le 19... Ils estoient au nombre de trois cents. Des Groseilliers estoit en leur compagnie, qui y estoit allé l'année d'auparavant [2]. Ils estoient partis du lac Supérieur cent canots, quarante rebroussèrent chemin, et soixante arrivèrent ici chargés de pelleteries pour 200,000 livres... Des Groseilliers a hyverné à la nation du Bœuf, qu'il fait de 400 hommes. Ce sont les Nadoueseronons sédentaires [3]. »

C'est de ce voyage que Radisson écrit qu'il dura trois ans et quelques mois. L'auteur des *Voyages* a mal calculé son temps, ou les éditeurs ont laissé glisser une faute d'impression peu excusable. La *Relation* de 1660 dit assez

---

1. *Voyages de Radisson*, p. 170.

2. L'erreur de l'annaliste est évidente, car le *Récit* de Radisson prouve d'une manière indubitable que le voyage des deux Français datait, non pas de *l'année d'auparavant*, mais de *deux ans* auparavant.

3. *Journal des Jésuites*, p. 286 et 287.

clairement que Chouart et Radisson étaient revenus de leur voyage cette année-là. N'ayant pu partir en 1657, à cause du voyage de Radisson chez les Onnontagués, il s'ensuit que le témoignage écrit de ce dernier n'est pas conforme aux faits. Il est possible cependant que Chouart et son beau-frère aient eu l'intention, au moment de leur départ des Trois-Rivières, de s'absenter pour trois ans.

Charlevoix rapporte ainsi les faits relatifs à ce voyage: « Deux François, après avoir hyverné sur les bords du lac Supérieur, avec un grand nombre de familles algonquines, eurent la curiosité de pénétrer plus avant dans l'ouest, et allèrent jusqu'aux Sioux... Les Sioux non seulement n'avoient eu jusque là aucune connoissance des François, mais étoient fort peu connus des nations Huronnes et Algonquines, avec lesquelles nous étions en commerce; du moins à en juger par le rapport des deux François, qui dirent que leurs manières parurent fort étranges et fort ridicules aux Tionnontatés et aux Outaouais, lorsque ceux-ci se réfugièrent chez eux [1]. »

---

1. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France,* liv. VIII.

La *Relation* de 1660 ajoute de nouveaux détails : « A peine me fus-je rendu à Québec,— c'est le Père Jérôme Lalemant qui parle,— que j'y trouvay deux François qui ne faisoient que d'arriver de ces païs supérieurs, avec trois cents Algonquins, dans soixante canots chargez de pelleteries. Voiez ce qu'ils ont veu de leurs propres ïeux, qui nous représentera l'estat des Algonquins du Couchant, après avoir parlé jusqu'à présent de ceux du nord.

« Ils ont hiverné sur les rivages du lac Supérieur, et ont esté assez heureux pour y baptiser deux cents petits enfants de la nation Algonquine, avec laquelle ils ont premièrement demeuré. Ces enfans estoient attaquez de maladie et de famine, quarante sont allez droit au ciel, estant morts peu après le baptesme.

« Nos deux François firent pendant leur hivernement diverses courses vers les peuples circonvoisins ; ils virent, entre autre choses, à six journées au delà du lac, vers le Suroüest, une peuplade composée des restes des Hurons, de la nation du Pétun, contraints par l'Iroquois d'abandonner leur patrie, et de s'enfoncer si avant dans les forêts, qu'ils ne puissent estre trouvez par leurs ennemis. Ces pauvres gent, s'enfuiant et faisant chemin par des montagnes

et sur des rochers, au travers de ces grands bois inconnus, firent heureusement rencontre d'une belle rivière, grande, large, profonde, et comparable, disent-ils, à nostre grand fleuve de S. Laurens [1]. Ils trouvèrent sur les rives la grande nation des Aliniouec [2] qui les receut très bien...

« Revenons à nos deux François : continuant leur ronde, ils furent bien surpris en visitant les Nadouechionce [3] ; ils virent des femmes défigurées, et à qui on avait coupé le bout du nez jusqu'au cartilage, de sorte qu'elles paroissoient en cette partie du visage, comme des testes de mort ; de plus, elles avoient sur le haut de la teste une partie de la peau arrachée en rond. S'étant informez d'où provenoit ce mauvois traitement, ils apprirent avec admiration

---

1. Il est évidemment question du Mississipi.

2. Ce sont les Illinois, qui étaient connus des Français depuis 1656. La *Relation* de 1660 les mentionne, ainsi que les soixante bourgades qu'ils habitaient.— *Relation* de 1660, p. 39.

3. S'appelaient indifféremment Nadouessis, Nadouessiouek, et Nadouessioux. Ce nom serait formé de *Nattoue,* iroquois, et de *siou,* forme diminutive, et signifierait *Petits-Iroquois.*—12e Rapport sur les missions *du diocèse de Québec,* p. 181.

que c'étoit la loy du païs, qui condamne à ce supplice toutes les femmes adultères, afin qu'elles portent gravées sur le visage la peine et la honte de leur péché... Nos François ont visité les quarante bourgs dont cette nation est composée dans cinq desquels on compte jusqu'à cinq mille hommes; mais il faut prendre congé de ces peuples, sans faire pourtant grande cérémonie, pour entrer dans les terres d'une autre nation belliqueuse, et qui, avec ses flèches et ses arcs, s'est rendue aussi redoutable parmi les Algonquins supérieurs, que l'Iroquois l'est parmi les inférieurs [1]; aussi en porte-t-elle le nom de Poualak, c'est-à-dire les Guerriers [2]. Comme le bois est rare et petit chez eux, la nature leur a appris à faire du feu

---

1. Les Algonquins inférieurs étaient les Montagnais du bas du fleuve: les supérieurs habitaient l'Outaouais supérieur. Cette façon de s'exprimer s'appliquait également aux Iroquois, comme nous l'avons vu à propos des Onnontagués.

2. Ce sont les mêmes que les Assinipoualaks ou guerriers de la Roche, aujourd'hui les Assiniboines, tribu siouse, qui, vers le commencement du XVIIe siècle, s'étant prise de querelle avec le reste de la nation, fut obligée de s'en séparer et de se réfugier dans les rochers (*assin*) du lac des Bois.—*Lettres édifiantes*, vii, 31; *Missions de Québec*, i, 4 et 5, 1839.

avec du charbon de terre, et à couvrir leurs cabanes avec des peaux; quelques-uns, plus industrieux, se dressent des bastiments de terre grasse, à peu près comme les hirondelles bastissent leurs nids; et ils ne dormiroient pas moins doucement sous ces peaux et sous cette boue, que les grands de la terre sous leurs lambris d'or, s'ils n'appréhendaient les Iroquois, qui les viennent chercher à cinq et six cents lieues loin [1]. »

Chouart et Radisson auraient donc appris l'existence du Mississipi avant Joliette et le Père Marquette, que ceux-ci n'aperçurent que plusieurs années après. « Il se pourrait faire, dit Perrot, que dans le Mississipi naissant et déguisé sous un nom sioux, nos deux voyageurs n'aient pas reconnu le fleuve large et puissant que les Hurons leur désignaient sous son nom algonquin. Dans ce cas, ils auraient, mais à leur insu, revu [2] les premiers, au XVII[e] siècle, le Mississipi découvert au XVIe par Ferdinand de Soto [3].»

---

1. *Relation* de 1660, ch. iii, pp. 12 et 13.

2. *Revu* ne rend pas l'idée de l'écrivain de la *Relation*, qui dit que ce furent les Hurons qui aperçurent le Mississipi, et apprirent l'existence du grand fleuve aux deux Français.

3. Perrot, p. 238.

CHAPITRE VI

—

Chouart et Radisson retournent au pays des grands lacs. — S'établissent temporairement dans la baie de Chagouamigon. — Semblent pénétrer, au cours de l'hiver, jusqu'à la baie d'Hudson. — Lient connaissance avec les Cristinos.

TERMINANT le récit de son troisième voyage, Radisson nous aprend que son *frère* et lui restèrent dans leur famille pendant un an, à goûter un repos dont ils avaient besoin. « Mon frère et moi, dit-il, considérions si nous devions déclarer ce que nous avions vu. Et parce que nous n'avions pas fait une découverte pleine et entière, surtout de la baie du nord, n'en connaissant rien, si ce n'est par les Cristinos, nous n'en parlions à personne dans la crainte que ces sauvages ne nous eussent raconté des histoires mensongères.

Nous voulions découvrir leur pays et le voir, avant d'en parler aux autres [1]. »

Chouart et Radisson ne s'étaient donc pas rendus jusqu'à la baie d'Hudson dans leur voyage de deux ans. Ils brûlaient cependant de pousser leurs investigations vers cette contrée lointaine, mais il leur fallait au préalable obtenir la permission du gouverneur de la Nouvelle-France. Chouart se risqua à la demander. M. d'Avaugour consentit à la leur accorder, à condition que l'un de ses domestiques serait de la partie et partagerait pour la moitié dans les bénéfices de la vente des pelleteries. C'était trop exiger de ces pauvres coureurs des bois, qui étaient tenus de payer au fisc le quart de la valeur des peaux vendues en France. Chouart déclara qu'il n'avait pas d'objection à amener avec lui le gouverneur, mais pas son serviteur. Mécontent de cette réponse un peu hautaine, M. d'Avaugour lui intima de rester chez lui.

Les Jésuites intervinrent dans l'affaire, et supplièrent le gouverneur de donner aux deux Français, dont le mérite, après tout, était indéniable, le permis qu'ils demandaient. D'Avau-

---

1. *Voyages de Radisson*, p. 172.

gour resta inflexible. Chouart n'en persista pas moins dans sa résolution de partir. S'abouchant avec des sauvages du saut Sainte-Marie, venus en traite au mois d'août 1661, il convint avec eux de les rencontrer dans un certain endroit, sur les bords du lac Saint-Pierre, à environ sept lieues des Trois-Rivières. Chouart remplissait les fonctions de capitaine au fort de cette ville embryonnaire, et souvent il en gardait les clefs. Une nuit que tout le monde était plongé dans le sommeil, il ouvrit les portes du fort, et s'esquiva avec Radisson et un nommé François Larivière. Puis tous trois coururent rejoindre leurs alliés qui, suivant les conventions, les attendaient au lieu du rendez-vous. On comprend facilement leur anxiété et le besoin qu'ils éprouvaient de se mettre à l'abri de toute recherche.

Quittant le saut Saint-Louis, nos voyageurs remontèrent le fleuve Saint-Laurent, traversèrent le lac Ontario, puis aperçurent bientôt la chute Niagara. De là, ils naviguèrent sur le lac Érié que Radisson appelle le lac des Castors, remontèrent la rivière Saint-Clair ou des Sorciers. Ils aperçurent enfin le lac Supérieur, et visitèrent les îles à son entrée : ce fut d'abord l'île des Quatre-Mendiants, et puis celle de

Michillimakinac [1], où ils remarquèrent pour la première fois une espèce d'arche, formant un pont naturel, au-dessous duquel un vaisseau de cinquante tonnes peut passer à l'aise. « C'est, écrit Radisson, comme un grand portique, creusé sans doute par le battement des vagues du lac. Je lui ai donné le nom de Portique Saint-Pierre, à cause de son nom, et parce que je suis le premier chrétien qui l'ait vu. Toute la côte est parsemée de rochers [2] sur un parcours de cinq ou six lieues, et nulle part il est possible de mettre un canot en lieu sûr. Quand le lac est agité, les vagues entrent dans les con-

---

1. Les sauvages l'appelaient primitivement *Meshenemahkenvong,* mot qui signifie *grande tortue.* On trouve sur cette île un rocher en forme de pain de sucre, de 30 pieds d'élévation, dont la ressemblance à une tortue a fait donner à l'île son nom. L'arche, dont parle Radisson, a existé jusqu'à ces dernières années. Elle était suspendue au-dessus d'un précipice de plus de cent pieds; le pont naturel qu'elle formait avait 40 pieds de longueur.

2. On aperçoit sur l'île de Michillimakinac plusieurs curiosités naturelles, entre autres la *Caverne du crâne,* le *Rocher des amoureux,* les *Roches peintes* et la *Pierre dorique.—Cafs' and Schoolcraft's Travels in* 1820.

cavités des roches avec un bruit terrible, ressemblant au bruit des canons [1].»

Nos voyageurs mentionnent trois îles groupées en triangle dans une baie qu'ils appellent baie de la Trinité. C'est la baie Keweenaw. S'avançant ensuite jusqu'à la rivière Montréal, d'où partait un chemin conduisant vers les sources de la rivière Chippeway, ils remarquèrent, à une journée plus loin, une pointe de terre longue d'environ deux lieues, mais large de soixante pas seulement.

Plus au delà s'offrit à leurs regards une jolie baie où ils jetèrent les fondations d'un poste de commerce, le premier dont on constate l'existence sur les rives du lac Supérieur. C'était un petit fort de bois, triangulaire dans sa forme, entouré d'une palissade en branches [2]. La baie où fut érigée cette habitation s'appelait la baie de Chagouamigon. Les Outaouais résidaient sur l'une des pointes depuis deux ans; ils s'étaient aussi cantonnés sur les îles adjacentes, du côté sud du lac Supérieur [3].

Chouart et Radisson quittèrent la baie de

---

1. *Voyages de Radisson,* pp. 190 et 191.
2. Ils y passèrent l'hiver de 1661-62.
3. *Relations* de 1661 et de 1664.

Chagouamigon, douze jours plus tard, après y avoir attendu le retour d'un groupe de Hurons, qui avaient promis de les conduire dans leur village, situé sur une île à l'entrée de la baie des Puants. Ces sauvages s'étaient réfugiés dans ce lieu écarté, après leur dispersion, en 1650, et ils y vivaient cachés depuis 1653 [1], à l'abri des atteintes des Iroquois, leurs plus mortels ennemis.

Il devient de plus en plus difficile de suivre les deux voyageurs français à travers ces pays encore innommés. D'après la description qu'ils en donnent, il est raisonnable de supposer qu'ils connurent le lac des Bois, et qu'ils entreprirent ensuite le voyage de la baie d'Hudson. Ils tinrent un grand conseil des nations du nord durant l'hiver (1662-63,) et ils convinrent avec elles de faire un commerce régulier. Puis ils atteignirent les Cristinos qui les menèrent jusqu'au « rivage de la mer » où ils aperçurent, à leur grand étonnement, une vieille baraque en

---

1. La fuite de ces nations aux îles Huronnes ne peut être retardée au delà de 1653, puisque la *Relation* de 1654 nous les y montre établies et envoyant de ces lointaines contrées un de leurs partis trafiquer à Montréal et aux Trois-Rivières.—*Relation* de 1660, iii, 12.

démence. Les sauvages leur apprirent que des blancs appartenant à deux nations différentes avaient séjourné à ce même endroit. Quels pouvaient être ces Européens? Radisson, dans son récit de voyage, signale son passage aux sources d'une grande rivière qui vient du lac et va se décharger dans la rivière Saguenay. Ce témoignage nous porte à croire qu'il était parvenu au fond de la baie James, et qu'il a pu apercevoir la source de la rivière Assuapmouchouan, qui est la prolongation de la rivière Saguenay. « Nous étions alors, ajoute le narrateur, à cent milles de la baie d'Hudson. »

Il nous paraît peu probable que Radisson et Chouart se soient rendus à la baie d'Hudson proprement dite, à moins de supposer que les renseignements géographiques tirés du récit de Radisson ne soient incomplets. D'un autre côté, il leur eût été plus simple, ce nous semble, d'atteindre leur but, par la rivière Nelson, qui offre une route beaucoup plus courte et plus facile que par la rivière Albany ou la Severn.

Quoi qu'il en soit, ils pouvaient proclamer bien haut qu'ils avaient vu la mer du Nord et les sauvages qui habitent ses côtes. Ils avaient fait ce qu'aucun Français n'avait eu le courage

d'entreprendre avant eux. Quand Guillaume Couture s'y rendit durant l'été de 1663, Chouart et Radisson en étaient déjà partis depuis plusieurs mois. De sorte que l'on peut dire que deux groupes de Canadiens portèrent leurs pas dans ces parages du nord, dans le même temps, mais par deux chemins différents, et sans se douter, ni les uns ni les autres, qu'ils s'étaient suivis à un aussi court intervalle.

CHAPITRE VII

—

Chouart et Radisson quittent les Cristinos et retournent à Québec. — Leurs fourrures sont confisquées par le Gouverneur. — Chouart passe en France et en revient bientôt. — Les deux beaux-frères vont à Boston, puis à Londres. — Ils se mettent au service du roi d'Angleterre. — Partent pour la baie d'Hudson.

Le printemps de 1663 se passa pour nos deux coureurs des bois à grossir leurs ballots de fourrures, et quand vint le temps de se séparer des Cristinos, ils leur fixèrent un lieu de rendez-vous pour une époque ultérieure, et puis ils prirent la direction du sud dans le but de se rendre dans leurs familles.

Les deux déserteurs arrivèrent à Québec durant l'été de 1663, après deux années d'absence. « A notre arrivée, écrit Radisson, le

gouverneur, voyant que son terme d'office allait expirer[1], et qu'il lui faudrait partir, se servit de ce prétexte pour nous faire du mal, et il s'empara de nos marchandises qui nous avaient coûté si cher et au moyen desquelles nous faisions vivre le pays... Il fit mon frère prisonnier pour avoir méconnu ses ordres, en partant sans congé... Il nous condamna à une amende de 4,000 livres, dans le but, disait-il, de construire un fort aux Trois-Rivières. Comme fiche de consolation, il nous dit que nous pourrions faire placer notre cotte d'armes sur les murs de ce fort. Il nous condamna à une autre amende de 6,000 livres qu'il destinait au trésor public... Mais le bougre (*textuel*) s'engraissa les côtes avec notre argent. Il nous fit payer en outre l'impôt du quart; ce qui faisait en tout 14,000 livres. De sorte que nous avons dû abandonner 46,000 livres, ne nous réservant que 24,000. N'est-ce pas un tyran pour avoir agi de cette façon avec nous, qui avions risqué notre existence et apporté au pays, en moins de deux ans, entre 40 et 50,000 pistoles. Car les facteurs ne se lassaient pas de nous dire:—Où avez-vous été? d'où venez-

1. D'Avaugour quitta la colonie en 1663.

vous? d'où viennent d'aussi belles peaux de castor? nous n'en avons jamais vu d'aussi superbes! Depuis votre arrivée nous avons emmaganisé pour près de 60,000 livres tournois de cette marchandise qui, en France, vaudra son pesant d'or.—Voilà le langage qu'ils nous tenaient [1]. »

Se voyant ainsi en butte à une telle persécution, Chouart décida de passer en France, afin d'y obtenir justice. Là-bas on lui fit beaucoup de promesses, mais ses espérances ne furent pas réalisées. Au bout de six mois, il était de retour à Québec, après avoir obtenu d'un marchand de la Rochelle l'assurance qu'au printemps suivant il lui enverrait un vaisseau de l'île d'Anticosti.

L'heure du rendez-vous étant à la veille de sonner. Chouart partit avec son beau-frère pour l'le d'Anticosti. S'étant arrêtés à Percé, ils y rencontrèrent un Père Jésuite qui leur certifia que le marchand rochelais ne viendrait point. Ce nouveau désappointement fut cause de leur départ pour la Nouvelle-Angleterre. Chouart avait déjà eu l'occasion, lors d'un voyage qu'il

---

1. *Voyages de Radisson*, pp. 240 et 241.

avait fait en Acadie, en 1653[1], de lier connaissance avec des négociants de Boston. Il crut que l'occasion était propice pour offrir ses services à quelque riche armateur qui pût utiliser ses connaissances de la géographie du pays avoisinant la baie d'Hudson. De Percé les deux Français coururent à l'habitation de Nicolas Denys, à Saint-Pierre en l'île du Cap-Breton, puis à Canseau, et enfin à Port-Royal, où ils firent l'heureuse rencontre de marchands bostonnais, qui s'engagèrent à les prendre à leur service. Enfin leurs désirs allaient être accomplis: ils iraient à la baie d'Hudson par la voie de mer.

A Boston les armateurs firent appareiller un vaisseau, et le confièrent à un capitaine anglais, qui n'avait jamais navigué dans les zônes glaciales. Lorsqu'il fut parvenu à l'entrée du détroit d'Hudson, il refusa d'aller plus loin, prétextant qu'il n'était approvisionné que pour quatre mois, et le voyage pourrait durer un an.

---

1. "Le 9, le P. Richard arrive avec le sieur Des Groseliers, de l'Acadie, d'avec M. de la Tour.—*Journal des Jésuites,*" juillet 1653. Il avait eu des rapports avec M. de la Tour, à Québec, et l'avait ensuite visité dans l'Acadie.—Ferland, ii, p. 80.

Ce contretemps ne découragea pas des gens aussi entreprenants que Chouart et Radisson. A peine avaient-ils touché le port de Boston, qu'ils prirent un nouvel engagement pour une expédition vers les régions arctiques. Deux vaisseaux devaient les y transporter. Tous les préparatifs se firent heureusement. L'un des vaisseaux alla se perdre sur l'île de Sable, et l'autre, qui devait porter les deux Français, ne partit point. Les armateurs brisaient ainsi le contrat existant entre eux et Chouart. Un procès s'ensuivit, qui fut heureux pour les Bostonnais, bien que Chouart ait eu gain de cause. Il lui fallut en venir à un arrangement amical, et d'une chose à l'autre, on ne lui accorda pas de dédommagement pour le tort qu'il avait subi.

Il y avait alors dans la Nouvelle-Angleterre quatre grands personnages anglais que le roi de la Grande-Bretagne y avait envoyés, en 1664, pour forcer les Hollandais à évacuer Manatte, pour visiter les colonies anglaises, entendre et régler leurs plaintes, et enfin donner la paix et la sécurité au pays. Ces personnages, formant commission, étaient Richard Nichols, Robert Carr, George Cartwright et Samuel Maverick. L'un d'entre eux, le colonel Carr, engagea fortement Chouart et son com-

pagnon à traverser en Angleterre, et là y offrir leurs services au roi. De leur côté, les marchands bostonnais désiraient prendre de nouveaux contrats d'engagement avec eux. C'était, de leur part, plus que de l'audace. Aussi Chouart les refusa net, en leur disant que « chat échaudé craint l'eau froide », et il préféra suivre le conseil du colonel Carr.

Chouart et Radisson se rendirent donc à Londres, en août 1665, comme en fait foi la dépêche suivante du colonel Carr à Lord Arlington : « Ayant entendu parler par des Français de la Nouvelle-Angleterre, d'un passage de la mer de l'ouest à la mer du sud, et d'un grand trafic de castors dans cet endroit, et ayant eu par la suite des preuves suffisantes de la vérité de leurs dires, et sachant quels grands efforts ont été faits pour trouver le passage du nord-ouest, je pense que le plus beau présent à faire à Sa Majesté est de lui envoyer ces hommes ».

Le vaisseau anglais, qui fit voile de Boston pour l'Angleterre, fut pris en route par les Hollandais, mais l'équipage fut aussitôt relâché. Nos Français n'eurent pas plus tôt touché le sol d'Angleterre, qu'ils se rendirent en toute hâte à Oxford où résidait le roi. Ils

étaient porteurs de lettres de recommandation d'un neveu de Charles Ier, le prince Rupert [1], « grand protecteur de toutes sortes d'entreprises de cette nature, et excellent connaisseur en projets, aussi bien qu'en gens capables de les exécuter » [2]. Ce prince avait reçu ses informations de sir George Cartwright, l'un des commissaires déjà nommés. Sa Majesté fit entrevoir à Chouart que, dès le printemps suivant, elle mettrait un vaisseau à sa disposition, et comme garantie de sa bonne foi, elle alloua aux deux Français quarante chelins par semaine et des chambres à Windsor en attendant l'heure de leur départ pour la baie d'Hudson.

Une lettre très authentique de M. Oldenburg, premier secrétaire de la Société royale, à Robert Boyle, philosophe distingué, nous fait

---

1. The prince Rupert at Naseby led the cavalry charge against Fairfax and Cromwell, and at this period devoted to the exhibition of a philosophical toy known to chemists as "Rupert's Drops"—*The development of Trade on Lake Superior, etc.*, by Edw. D. Neill, D. D., p. 96.

2. H. Ellis, *Voyage de la baie d'Hudson, fait en 1746 et 1747, pour la découverte du Passage de Nord-Ouest*, p. 104.

connaitre certains détails relatifs à cette entreprise : « Vous n'ignorez certainement pas, écrivait Oldenburgh, la nouvelle qu'on débite ici avec beaucoup de joie de la découverte du passage du Nord-Ouest, faite par deux Anglais et un Français, qui viennent de la présenter au roi à Oxford. S. M. leur a accordé un vaisseau pour aller dans la baie d'Hudson et de là dans la mer du sud. Ces gens assurent, à ce qu'on m'a dit, que d'un lac du Canada, ils étaient entrés avec une chaloupe dans une rivière qui se déchargeait au nord-ouest dans la mer du sud, où étant arrivés, ils étaient entrés au nord-est dans la baie de Hudson ». [1]

Le printemps de 1666 étant arrivé, plusieurs obstacles s'interposèrent pour empêcher la mise à exécution de la promesse royale ; le vaisseau n'était pas prêt, et l'eût-il été, le capitaine se disait incapable de conduire une expédition dans les endroits aussi peu connus. La partie fut donc forcément remise à l'année suivante.

Le printemps de 1667 apporta de nouveaux empêchements. Cette fois l'ordre d'appareiller était venu trop tard, et les finances royales étaient trop délabrées pour faire face à des frais aussi considérables. Il fallut remettre le voyage à une date ultérieure.

Ce ne fut qu'en 1668 que Chouart et Radisson purent enfin voir se réaliser leurs espérances. Deux navires furent frétés pour ce voyage périlleux; l'un, le *Nonsuch,* était commandé par le capitaine Zachary Gillam; l'autre l'*Eagle*, par le capitaine Stannard. Chouart s'embarqua sur le *Nonsuch* et Radisson sur l'*Eagle*. Une tempête terrible sépara les deux navires, et l'*Eagle* dut revenir sur ses pas. On était alors à quatre cents lieues de l'extrémité septentrionale de l'Irlande. « Nous fûmes contraints, dit Radisson, de couper nos mâts, ce qui était mieux que de raccourcir nos vies. Nous sommes revenus sains et saufs, Dieu merci. »

Le *Nonsuch* continua sa route, sans s'occuper de l'*Eagle*. Chouart irait donc à la baie d'Hudson, privé de la compagnie de son beau-frère. Cette séparation dut être cruelle pour ces deux hommes, qui n'avaient cessé de vivre ensemble depuis 1658, c'est-à-dire depuis dix ans.

CHAPITRE VIII

La découverte de la baie d'Hudson. — Historique des événements depuis sa découverte, jusqu'à l'arrivée des Anglais conduits par Chouart. — Formation de la compagnie de la baie d'Hudson.—Divers voyages de Chouart et de Radisson à la dite baie.—Passent de l'Angleterre à la France.

PERSONNE ne saurait contester aux Anglais l'honneur d'avoir, les premiers, porté leurs pas dans les parages de la baie d'Hudson. Dès l'année 1610, le capitaine Henry Hudson, qui s'était mis à l'emploi d'une compagnie de négociants formée en vue de la découverte d'une route aux Indes orientales, entrait dans la baie à laquelle il donna son nom, en visitait la côte occidentale et y passait tout l'hiver. Le printemps suivant, Hudson, trahi par plusieurs de ses gens, y mourait de misère avec son fils et sept hommes de son équipage [1].

1. Voir Purchas, *Pilgrims,* iii, et Asher, *Henry Hud-*

En 1612, Thomas Button, gentilhomme au service du prince Henri, partait sur deux vaisseaux pour un voyage de dix-huit mois. Il entra dans la baie d'Hudson et découvrit le pays qu'il nomma *Cary-Swan's-Nest* et *Hopes-Checked* [1]. Etant poussé par une violente tempête, il entra, le 15 août, dans une crique qu'il appela Port-Nelson, du nom du maître de son navire. Button hiverna dans ce lieu sauvage, et ne retourna en Angleterre que l'année suivante.

Jusque-là, les Français n'avaient fait aucune tentative sérieuse d'exploration dans les régions arctiques. En 1541, Jean Alfonse, le Saintongeois, pilote de Roberval, abandonnant la flottille de Jacques Cartier, vers le détroit de Belle-Ile, tenta de s'élever aussi loin que possible dans la direction du pôle nord, mais il ne paraît pas avoir dépassé le cinquante-deuxième degré de latitude boréale.

Du temps de Champlain, l'on savait à Québec, que les Européens avaient navigué dans la baie d'Hudson. Champlain l'avait appris de

---

son, pp. 93, 98, 136 et 139. L'année précédente, en 1609, Hudson était entré dans la rivière qui porte encore son nom, et à l'embouchure de laquelle est située la ville de New-York.

1. A 60° 40' lat. n.

l'un des interprètes de la compagnie des marchands auprès de la nation algonquine. Etant à Paris, durant l'hiver de 1612, il rencontra cet interprète, nommé Nicolas deVignau, qui lui fit une longue histoire touchant l'apparition d'un vaisseau dans la mer du Nord. Il exhiba même aux yeux de Champlain une carte détaillée de ce pays inconnu et inexploré. Le fondateur de Québec voulut s'y rendre, l'été suivant, mais il renonça à son projet à la suite des discours décourageants de Tessouat, capitaine des Algonquins de l'île des Allumettes. Comme tous les Européens de cette époque, Champlain s'imaginait pouvoir arriver en Chine par un canal ou détroit reliant les deux océans. Ce détroit supposé portait le nom de mer du Nord, la mer du Sud correspondant à l'océan Pacifique.

En 1657, Jean Bourdon partait de Québec pour la baie d'Hudson, et si l'on en croit La Potherie, il pénétrait jusqu'au fond de la baie, et « liait commerce avec les sauvages de ce quartier » [1]. Tout nous porte à croire pourtant

1. Bacqueville de la Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, i, p. 141.

que Bourdon ne dépassa point le cinquante-cinquième degré. Du reste la *Relation* de 1658 est catégorique sur ce fait [1]. Parti de Québec le 2 de mai [2], Bourdon y revenait, le 11 d'août [3] suivant. Or, il n'est guère possible de faire une pareille tournée en trois mois seulement.

En 1661, les sauvages du Nord vinrent à Québec, demander au gouverneur, le vicomte d'Argenson, de leur donner un missionnaire pour leur prêcher l'Evangile, et ils offrirent de trafiquer leurs pelleteries avec les Français qui iraient chez eux. Le gouverneur leur envoya les Pères Claude Dablon et Gabriel Druillettes, jésuites, M. de la Vallière, gentilhomme normand [4], Denis Guyon [5], Guillaume Couture [6]

---

1. "Le 11 (août) parut la barque de M. Bourdon, lequel estant descendu sur le grand Fleuve du costé du Nord, vogua jusques au 55e degré."—*Relation* de 1658, p. 9.

2. Mai 2. "M. Bourdon leva l'ancre de Québec pour le voyage du Nord."—*Journal des Jésuites*, 1657, p. 209.

3. Août 11. "A dix heures du soir, arriva devant Québec M. Bourdon de son voyage du Nord." *Ibidem*, 1657, p. 218.

4. Michel Leneuf, sieur de la Vallière et de Beaubassin.

5. Denis Guyon était fils de Jean Guyon. Né en 1632, il mourut en 1685.

6. Célèbre interprète et compagnon du père Jogues. Mourut en 1702.

et François Pelletier[1]. Au lieu de prendre la voie du golfe et de longer les côtes du Labrador, comme l'avait fait Jean Bourdon, ils remontèrent le Saguenay par Tadoussac et Chicoutimi, traversèrent le lac Saint-Jean, et se rendirent ainsi par les lacs et les rivières jusqu'au lac Nekouba, qui est à mi-chemin entre la baie d'Hudson et l'entrée du Saguenay[2]. Partie de Québec le 11 mai[3], l'expédition fut de retour le 27 juillet[4]; elle avait été retardée trois semaines à Tadoussac.

Les sauvages de la baie d'Hudson revinrent à Québec en 1663, et sollicitèrent encore une fois le gouverneur, qui était le baron d'Avau-

---

1. Pelletier épousa en premières noces Dorothée la Sauvagesse, qui mourut le 13 avril 1661.

2. Nekouba était à environ quarante-cinq lieues du lac Saint-Jean, et à cent lieues de Tadoussac. Latitude de Nekouba: 49° 20', longitude: 65° 10'. "Lieu célèbre, dit la *Relation* de 1662 (p. 17), à cause d'une foire qui s'y tient tous les ans."

3. "Le 11 mai, partirent pour la mission de St-François-Xavier aux Kilistinons, le P. Claude Dablon et le P. Gabriel Druillettes."—*Journal des Jésuites*, 1661, p. 296.—La Potherie ne donne pas le nom du Père Druillettes dans sa liste des voyageurs.

4. "Le 27 juillet retournèrent ceux qui estoient allés ou prétendoient aller à la mer du Nord ou aux Kiristinons."—*Journal des Jésuites*, 1661, p. 300.

gour, de leur envoyer des Français. Guillaume Couture accepta d'y aller par les terres avec cinq hommes, et il y alla effectivement. Là il prit possession des terres en y plantant une croix. « Il mit en terre, au pied d'un gros arbre, les armes du roi, gravées sur du cuivre, enveloppées entre deux plaques de plomb, et de l'écorce pardessus [1]. »

Cette prise de possession officielle—Couture ayant agi en vertu du pouvoir qui lui avait été accordé au nom de la France par le gouverneur du Canada—devait, dans l'esprit de ce haut fonctionnaire, équivaloir à un titre de suprématie indiscutable. La France, du reste, pouvait la revendiquer depuis le jour où Henri IV avait, en 1598, octroyé à Troïlus du Mesgouet, sieur de la Roche, la lieutenance générale « du Canada, Hochelaga, Terreneuve, Labrador, rivière de la Grande Baie de Norembègue et terres adjacentes des dites provinces et rivières » [2]. Depuis lors, la France s'était toujours considérée comme propriétaire de ces immenses

---

1. B. de la Potherie, i, p. 142.

2. Letres patentes du lieutenant général du Canada et autres Pays, pour le sieur de la Roche, du 12e janvier 1598.

régions que les Anglais ne firent que visiter dans l'intervalle, sans y fonder d'établissements stables.

Le contrat portant reconnaissance des articles accordés par Louis XIII, en date du 4 mai 1627, donnait à la compagnie des Cent-Associés, « en toute propriété, justice et seigneurie, le Fort et Habitation de Québec, avec tout le dit pays de la Nouvelle-France, dite Canada, tout le long des côtes, depuis la Floride que les Rois prédécesseurs de Sa Majesté ont fait habiter, en longeant les côtes de la mer jusques au Cercle Arctique pour latitude, et de longitude depuis l'ile de Terreneuve, tirant à l'ouest jusques au grand lac de la Mer Douce et au delà, etc., etc ».

Le traité de Saint-Germain-en-Laye, du 29 mars 1632, restituait à la France tous les lieux occupés par les sujets de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire, l'Acadie et la Nouvelle-France qui comprenait le Saguenay, le Labrador et les terres adjacentes, telles que décrites dans les articles du 4 mai 1627, qui n'avaient soulevé aucune protestation de la part de la couronne britannique.

L'édit de création de la Compagnie des Indes occidentales, du mois de mai 1664, lui accor-

dait la liberté du commerce dans le Canada, l'île de Terreneuve et les autres îles du Nord, etc.

Donc en 1668, quand les Anglais vinrent arborer leur drapeau sur les rives de la baie d'Hudson, ils agissaient contrairement à un traité qui n'avait pas subi de révocation. Les sauvages, du reste, reconnaissaient volontiers la suprématie française, et lorsqu'en 1670, Simon-François Daumont, sieur de Saint-Lusson, alla au Sault-Sainte-Marie dans le but de négocier une convention avec les sauvages de l'ouest et du nord, près de vingt nations, y compris les Cristinos, répondirent à l'invitation, et s'engagèrent par un pacte solennel à accepter la domination de la France.

Devons-nous admettre que la découverte d'un pays, qu'une prise de possession ne suit pas de près, ne constitue pas un titre de propriété? Du temps de la reine Elizabeth, vers l'année 1580, l'Angleterre s'efforça de faire agréer cette admission comme principe de droit public, lorsqu'elle résista aux prétentions des Espagnols, qui se disaient les rois de la mer, en vertu d'un privilège accordé par le Souverain Pontife. Voici ce que dit Camdem à ce sujet : « De même que la reine Elizabeth ne reconnaissait pas le

titre donné par l'évêque de Rome aux Espagnols, de même elle ne leur reconnaissait de titres que pour les lieux dont ils étaient en possession ; car, n'ayant abordé que ci et là le long des côtes, et donné des noms à quelques rivières ou caps, toutes choses d'aucune portée, ils ne pouvaient s'en réclamer pour faire agréer leurs titres de propriété, excepté dans les endroits qu'ils habitaient et qu'ils n'avaient pas cesser d'habiter [1]. »

Les prétendus titres de Cabot et d'Hudson tombent par là même, car ce qui est juste contre l'Espagne en faveur de l'Angleterre, doit l'être également contre cette dernière en faveur de la France et des autres puissances européennes. La colonisation immédiate ou l'habitation persistante faisant défaut, il s'ensuit que l'Angleterre, en 1668, ne pouvait pas s'attribuer la souveraineté des terres arctiques [2], pas plus qu'elle ne pouvait interposer son autorité sur les sauvages de la Nouvelle-France. Ceux-ci, habitués qu'ils étaient à vivre

---

1. *Camden, Rerum Anglicarum et Hibernicarum Annales, regnante Elizabeth.* Leyden, 1639, p. 328.

1. O'Callaghan, *History of New Netherland*, ii, pp. 343 et 344.

à côté des Français et à trafiquer avec eux, se portaient plutôt vers les postes du Saint-Laurent que vers la rivière Hudson. Exceptons toutefois la grande confédération iroquoise, qui sympathisait avec les Anglais de la Nouvelle-Angleterre.

En allant à la baie d'Hudson, les Anglais pouvaient bien y faire la traite sans être molestés par personne, mais ils faisaient œuvre d'empiètement. Du reste, ils connaissaient si peu le pays, qu'ils n'y seraient pas allés sans le concours de Chouart, le seul capable de les y conduire.

Mais reprenons le fil de notre récit.

Le *Nonsuch,* qui portait Chouart et ses espérances de fortune, s'éleva jusqu'à la hauteur du soixante et quinzième degré, dans la baie de Baffin, et de là, doublant le cap Diggs [1], entra dans la baie d'Hudson, et s'y enfonça, en gagnant le sud jusqu'à l'entrée d'une rivière que les sauvages avaient baptisée du nom de Nemiskau [2], et que les nouveaux venus appe-

1. Appelé aujourd'hui cap Wolfenbuttel.

2. Cette rivière appelée aussi *Nemiskausipiou,* prend sa source au lac Nemiskau. "Cette rivière est fort belle, lisons-nous dans la *Relation* de 1672. Elle est

lèrent rivière Rupert, en souvenir du prince anglais. Ils l'aperçurent, le 29 septembre, et y jetèrent l'ancre à deux brasses et demie d'eau. Le 9 décembre, on fut surpris par les glaces, et l'on passa l'hiver dans cet endroit, ne sortant du navire que pour aller chercher du bois sur une petite île garnie de peupliers de maigre venue.

Ce ne fut qu'au printemps que le vaisseau put s'échapper de sa prison de glace, et que les Anglais firent connaissance avec les sauvages, grâce à l'intervention de Chouart. Ces sauvages étaient les Cristinos, les Monsounis et autres nations qui trafiquaient depuis plusieurs années avec les Français du Canada. Les Cristinos demeuraient sur la pointe occidentale qui forme l'entrée de la rivière Nemiskau.

Ellis dit que « ce fut en ce temps et dans cet endroit que s'établit la première colonie anglaise, qui y contruisit un petit fort de pierre,

---

large presque de demi-lieue et plus en divers endroits, mais elle n'est pas bien profonde; elle vient du sud-est, et s'étend au nord-ouest environ quatre-vingts lieues; elle est fort rapide et entrecoupée de dix-huit sauts... Le flux et le reflux... entrent quatre lieues dans cette rivière... Nous avons trouvé que l'embouchure est au cinquantième degré d'élévation."

auquel le capitaine Gillam donna le nom de fort Charles »[1].

Nous n'en connaissons pas davantage sur cette première expédition de Chouart à la baie d'Hudson.

Dans l'intervalle, Radisson, demeuré bon gré mal gré en Angleterre, n'était pas resté inactif. Ses accointances avec sir Robert Carr et le prince Rupert, et son alliance avec la fille de sir John Kertk[2], alliance qui semble remonter à cette époque[3], lui permirent d'intéresser à ses projets d'établissement plusieurs personnages marquants de Londres. Il fit tant et si bien, qu'il réussit à constituer en association des capitalistes entreprenants, dans le dessein d'exploiter les richesses du pays qu'Hudson avait

---

1. Ellis, *Voyage de la Baye de Hudson*, i, 107.—Oldmixon, *British Empire*, éd. 1741, i, 544.

2. Ce Kertk était le descendant de l'un des trois frères Kertk qui forcèrent Champlain de capituler, en 1629.

3. M. B. Sulte dit: "L'éditeur du manuscrit de Radisson met en note, que ce dernier s'était marié en 1656. Nous sommes convaincu du contraire. D'ailleurs les notes de l'éditeur en question sont souvent incorrectes."—*Le Canada-Français*, novembre 1890, p. 705, à l'article intitulé: *Le pays des grands lacs au XVIIe siècle.*

découvert. Cette compagnie fut autorisée par des lettres patentes du roi, datées du 2 mai 1670 [1]. La charte débutait ainsi :

« Comme notre cher cousin le prince Rupert, etc., a entrepris à ses dépens, et avec des frais considérables, une expédition pour la baie d'Hudson, au nord-ouest de l'Amérique, pour la découverte d'un nouveau passage dans la mer du Sud, et de quelque nouveau commerce en fourrures, minéraux ou autres marchandises importantes, et que ces entreprises ont déjà produit des découvertes suffisantes pour encourager les participants à poursuivre leurs desseins, dont il y a apparence qu'il pourra revenir des avantages considérables à Nous et à nos Royaumes, etc., etc. »

Pour ces raisons le roi accordait au prince Rupert et à ses associés [2], le commerce et le

---

1. La compagnie s'intitulait : "*The Governor and Company of Adventurers of England, trading into Hudson's Bay.*

2. Parmi les sociétaires nous trouvons les noms suivants : le duc d'York, le duc d'Albermarle, le marquis de Craven, lord Arlington, lord Ashley, sir John North, sir James Hayes, sir William Young. "Les premiers propriétaires furent : le prince Rupert, sir James Hayes, M. William Young, M. Gerard Weymans, M. Richard

territoire de la baie d'Hudson, comme privilège exclusif, à la seule condition de relever du château de Greenwich, dans le comté de Kent, avec une redevance de deux élans et de deux castors noirs par an.

Le premier fonds de la compagnie monta seulement à £10,500 sterling, ou environ 240,000 francs. Sir John Kertk souscrivit £300 pour sa part. Le comité de direction se composait de sept membres, et le prince Rupert, principal actionnaire, fut nommé gouverneur de la nouvelle compagnie.

La création de ce monopole en faveur d'un petit groupe de favoris du roi, devait soulever une opposition terrible, qui dura près de deux cents ans, jusqu'à ce que les droits et privilèges de la compagnie furent anéantis par un arbitrage et un achat régulier.

Les motifs invoqués contre les prétendus privilèges de la compagnie se tirent de quatre chefs principaux: 1° la charte du 2 mai 1670 ne fut pas ratifiée par le roi; 2° la couronne n'avait pas le droit d'accorder le monopole du com-

---

Cradock, M. John Letton, Christopher Wren, Esq., M. Nicholas Hayward."—Oldmixon, *British Empire*, i, p. 545.

merce à des favoris; 3° la compagnie n'a jamais rempli l'un des buts de sa formation, qui était la découverte d'un passage pour atteindre la mer du Sud [1]; 4° une partie au moins des territoires réclamés par la compagnie avait été donnée, en 1598, par le roi de France au marquis de la Roche.

En 1847, parut pour la première fois un document dont le gouvernement anglais avait semblé jusque-là méconnaître l'existence. Il fut trouvé par hasard dans les Rôles de la chancellerie [2]. Ce document était la confirmation donnée, en 1690, à la charte de 1670. La compagnie avait alors demandé la ratification de ses privilèges, parce qu'elle avait compris que la gratification royale, en dehors de l'autorité du parlement, serait insuffisante à ses fins. Le parlement la confirma dans tous ses droits antérieurs, mais seulement pour une période de sept années, et la compagnie ne s'occupa plus de la chose à l'expiration de ce terme.

L'année qui vit naître la compagnie de la baie d'Hudson, Jean Talon, alors intendant de

---

1. Ellis, *op. cit.*, p. 108.

2. *British Documents, Accounts and Papers,* vol. XXXV, p. 95.

la Nouvelle-France, écrivait à Colbert une lettre qui laisse percer son inquiétude au sujet des agissements des Anglais dans la baie ; « Vous pouvez, Monseigneur, disait-il, connaître par le mémoire que je donne au roi, qu'il y a des aventuriers en campagne qui vont à la découverte des pays inconnus, et à la recherche des choses qui peuvent être utiles à son Etat. A mesure que j'aurai quelque avis, j'en ferai partir d'autres... Par le retour des Algonquins qui hivernèrent cette année à Tadoussac, j'apprends qu'on a vu deux vaisseaux européens qui cabanent (c'est le terme des sauvages) assez près de la baie d'Hudson. Après avoir bien repassé sur toutes les nations qui peuvent avoir percé jusqu'à ce lieu bien nord, je ne puis rabattre que sur l'anglaise qui, sous la conduite d'un nommé DesGrozeliers, autrefois habitant du Canada, a pu prendre la résolution de tenter cette navigation de soi fort inconnue et pas moins dangereuse... [1] »

Talon pouvait se dire assez bien renseigné sur l'expédition anglaise de 1668-69, conduite par Chouart. Mais il ignorait que, dans le temps même où il communiquait ses informa-

1. Lettre de Talon à Colbert, du 10 novembre 1670.

tions à Colbert, les Anglais avaient de nouveau pénétré dans la baie d'Hudson, guidés cette fois par les deux beaux-frères. En effet, le capitaine Gillam y était retourné pour un deuxième voyage, en 1669, disent les uns [1], et en 1670, suivant les autres. Il est certain toutefois que Chouart et Radisson s'y rendirent en 1670 [2]. Trois vaisseaux prirent part à l'expédition. Une fois rendu, l'équipage se divisa en deux groupes: l'un se fixa au fort Charles, et l'autre sur les bords de la rivière Moose ou rivière à l'Orignal. Radisson fit, à ce voyage, une courte exploration de la rivière Nelson, appelée rivière Bourbon [3] par les Français et *Paouirinioua gaou* [4] par les sauvages.

Ce fut durant l'hiver de 1671 - 72 que le jésuite Charles Albanel entreprit, du côté de Québec, de se rendre à la mer du Nord par la voie du Saguenay, à travers cette région que

---

1. *Voyages of Peter Esprit Radisson,* Introduction, p. 17.

2. *Ibidem.*—Oldmixon, *British Empire,* p. 551.

3. Une lettre, attribuée à Chouart, dit qu'il changea de son chef le nom de la rivière Nelson en celui de rivière Bourbon.

4. Ce mot signifie *Descente des étrangers.*

Guillaume Couture avait parcourue quelques années auparavant. Partis de Tadoussac le 22 d'août 1671, le missionnaire et ses deux compagnons de route, Denis de Saint-Simon et l'un des fils de Couture, étaient parvenus un peu au-delà du lac Saint-Jean, après quinze jours de navigation entremêlée de portages, lorsqu'ils furent avertis par des Mistassins que deux navires étaient ancrés dans la baie d'Hudson, et que des blancs y faisaient la traite avec les Indiens. Craignant qu'on ne lui suscitât des ennuis, le père Albanel envoya aussitôt à Québec y quérir des passeports, afin d'être en règle lorsqu'il se présenterait à ces étrangers. Les envoyés prirent trois semaines à s'acquitter de leur commission. Quand ils revinrent, le 10 d'octobre, il était déjà trop tard pour continuer le voyage. On l'ajourna au printemps.

Le premier jour de juin 1672, le petit détachement de Français, auquel s'étaient joints seize sauvages, quittait Nataschegamiou sur trois canots. Le 28 juin, les explorateurs avaient terminé leur longue course, et ils apercevaient, ce jour-là, dans une petite rivière qui se décharge dans la rivière Nemiskau, un heu de dix ou douze tonneaux avec tous ses agrès,

et portant le pavillon anglais et la voile latine [1]. Un peu plus loin ils rencontrèrent deux cabanes de sauvages et la maison des Anglais, qui était déserte. Enfin ils aperçurent la baie d'Hudson, dont ils ne se lassèrent pas de contempler les beautés et l'ampleur. Évidemment les Anglais, qui avaient hiverné en partie au fort de la rivière Rupert, avaient évacué la place pour retourner dans leur pays.

Le Père Albanel s'en retourna au milieu des siens, à Québec, où il fit un rapport circonstancié de son voyage [2].

Le Père Charlevoix, rapportant cete expédition, écrit: « Le Père Albanel fit en plusieurs endroits des actes de prise de possession, suivant les ordres qu'il en avait, les signa avec le sieur de Saint-Simon, et les fit aussi signer par les chefs de dix ou douze nations sauvages [3]. »

Chouart semble être retourné seul à la baie d'Hudson, en 1673. Dans le journal de Thomas Gorst, secrétaire de Charles Baily, gouverneur de Port-Nelson, l'on constate que, le 3 avril 1674, les principaux personnages de

---

1. *Relation* de 1672, p. 50.
2. *Ibidem.*
3. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France,* liv. x.

l'expédition, au nombre desquels se trouvait le « capitaine Groseilliers », décidèrent d'envoyer quelques-uns d'entre eux à la rivière Moose, pour y acheter des pelleteries [1]. Le même journal mentionne l'arrivée au fort Charles ou Rupert d'un missionnaire jésuite, né de parents anglais, et porteur d'une lettre de M. de Frontenac à Charles Baily, dans laquelle le gouverneur de la Nouvelle-France exprimait le désir de voir le Jésuite traité avec tous les égards dus à sa qualité. Le missionnaire communiqua aussi à Chouart une lettre de sa famille, venant des Trois-Rivières.

Le départ des Anglais pour Londres eut lieu le 22 de septembre, le jour même qui vit arriver à la pointe Comfort le navire du capitaine Gillam, le *Prince - Rupert,* qui portait à son bord William Lyddal, le nouveau gouverneur de Port-Nelson [2].

Chouart retrouva Radisson à Londres, et tous deux mécontents de la manière dont la compagnie les avait traités, résolurent d'accepter les offres avantageuses de Colbert, et ils passèrent en France.

---

1. Oldmixon, i, 552.
2. *Journal de Gorst,* cité par Oldmixon, i, 554 *et seq.*

CHAPITRE IX

—

Chouart et Radisson à Paris. — Leur entrevue avec Colbert. — Celui-ci leur conseille de s'en retourner à Québec.—Ils l'écoutent.—Radisson retourne seul en France, puis s'en revient bientôt. — Chouart et Radisson vont à la baie d'Hudson pour le compte de Charles Aubert de la Chenaye. — Rencontre de navires bostonnais.—Les deux Français retournent en France. — Difficultés créées par eux.

La Mère de l'Incarnation écrivant à son fils[1], le 27 août 1670, lui disait : « A son retour en Angleterre, des Groseilliers a reçu vingt mille écus de récompense du roi qui l'a fait chevalier de la Jarretière[2], que l'on dit

---

1. Lettre 84e, p. 649.

2. Ordre de chevalerie institué par Édouard III, en 1349. Il ne comptait que 25 membres, non compris le souverain, les princes du sang et les princes étrangers.

être une dignité fort honorable; et l'on a fait une gazette en Angleterre pour louer cet aventurier français. »

Chouart n'avait pas encore, à cette date, rencontré les difficultés qui l'assaillirent plus tard, lesquelles devaient amener une rupture avec la compagnie de la baie d'Hudson. Sa qualité de Français devait nécessairement lui attirer des envieux, et une fois qu'il eut enseigné aux Anglais le chemin de la baie, ceux-ci pouvaient se passer plus facilement de ses services. Toutefois il est assez étrange de constater avec quelle indifférence Chouart et Radisson quittèrent leurs anciens alliés, quand on sait que le premier reçut les honneurs de la chevalerie, et l'autre la main d'une Anglaise appartenant à une famille de haute distinction. De graves raisons les induisirent sans doute à briser des liens aussi puissants.

Quoi qu'il en soit, Chouart et Radisson se rendirent à Paris au mois d'octobre 1674. Colbert leur fit un excellent accueil, et il s'engagea

---

Les chevaliers portent, entre autres insignes, une jarretière bleue à la jambe gauche; la reine la porte au bras.—Bouillet, *Dictionnaire d'histoire et de géographie.*

à tenir les promesses qu'il leur avait faites de les dégrever de toutes dettes, et d'obtenir du roi leur pardon pour les fautes de leur vie passée, enfin de leur payer comptant quatre cents louis d'or. Le tout sans préjudice d'un emploi lucratif. Tout vint à point, à l'exception de l'emploi, que Colbert hésitait encore à leur accorder, à cause de Radisson, dont le mariage constituait une mauvaise note aux yeux du ministre. Probablement en vue de se débarrasser de leurs obsessions, Colbert leur conseilla de se rendre à Québec, et de s'y entendre avec le gouverneur touchant leur sort futur. Ils y allèrent donc, mais trouvèrent toutes les avenues fermées, tant à raison de la jalousie des marchands que par l'indifférence de M. de Frontenac, qui subissait l'influence de son milieu.

Radisson se sépara de son beau-frère, pour retourner en France. Chouart demeura dans sa famille, aux Trois-Rivières, attendant des jours meilleurs. Rendu en France, Radisson prit du service dans la marine, sous Jean, duc d'Estrées, vice-amiral de France, qui venait de recevoir l'ordre d'aller dans les mers d'Amérique avec une escadre de six vaisseaux et trois frégates pour y faire la lutte contre l'es-

cadre du vice-amiral hollandais Binkes. Arrivé en Amérique, en décembre 1676, d'Estrées débuta par reprendre l'île de Cayenne [1] dont les Hollandais s'étaient emparés. Au mois de février de l'année suivante, il cingla vers l'île de Tabago[2], dans le port de laquelle se trouvait embossée l'escadre de Binkes. Durant le combat qui s'ensuivit, le feu se communiqua au vaisseau amiral, et d'Estrées dut la vie à un nommé Bertier et à un matelot. Ce ne fut qu'à la fin de décembre 1677, que le vice-amiral français put s'emparer de Tabago. Après ce premier succès il voulut enlever aux Hollandais l'île de Curaçao, la dernière qu'ils possédassent dans les Antilles, mais son opiniâtreté et son inexpérience maritime amenèrent une catastrophe épouvantable. Les dix-sept vaisseaux qui formaient son escadre touchèrent pendant la nuit, au mois de mai 1678, sur les rochers des îles d'Aves. Un seul vaisseau, une flûte de charge, deux brûlots et l'hôpital de l'armée échappèrent au naufrage. Ils servirent

1. Les Hollandais ne la gardèrent qu'un an.

2. Tabago est une des Antilles anglaises. De 1666 à 1781, elle appartint absolument aux Anglais et aux Hollandais.

à recueillir les équipages avec l'aide du célèbre flibustier Grammont, qui survint fort à propos. Radisson nous dit qu'il aborda à Brest, de retour d'Amérique [1].

Après avoir séjourné quelque temps en France, où la cour lui accorda, sur la recommandation de Jean d'Estrées [2], une gratification de cent louis d'or, il obtint la permission d'aller voir sa femme en Angleterre et de l'amener en France, s'il y avait possibilité. Il arriva à Londres, le 4 juillet 1679, et il en repartit au commencement de septembre, après avoir vainement sollicité de son beau-père, sir John Kertk, la faveur d'amener sa femme avec lui. C'était un malheur qui fut une des causes de sa disgrâce. Il en ressentit le contre-coup à sa première entrevue avec le marquis de Seignelay [3], qui lui reprocha son trop grand atta-

1. *Voyages de Radisson*, pp. 251 et 252.

2. Jean d'Estrées fut nommé, en 1681, maréchal de France. Il était le premier marin français qui ait été revêtu de cette dignité. Nommé chevalier du Saint-Esprit et vice-roi d'Amérique, titre, du reste, purement honorifique, il fut enfin chargé du gouvernement de la Bretagne. Voir en appendice Pièce A.

3. J.-B. Colbert, marquis de Seignelay, fils aîné du grand Colbert, remplaça son père au ministère de la marine, en 1676. Il mourut en 1690, à l'âge de 39 ans.

chement à l'Angleterre. Colbert lui tint à peu près le même langage, et il le renvoya auprès de Bellinzani, agent d'affaires du ministre. Celui-ci lui fit part des intentions de son maître. Le parti le plus sage pour Radisson était, d'après Colbert, de s'entendre avec M. de la Chenaye, négociant de Québec, alors en promenade à Paris.

L'entrevue proposée eut lieu entre les deux Canadiens, suivant le désir formulé par Colbert. Il fut convenu entre eux que Radisson irait d'abord à Londres pour engager sa femme à passer en France, et s'y enquérir des agissements de la compagnie de la baie d'Hudson. Il courut aussitôt à Londres. Tout lui échoua, et il n'eut pas même la consolation de voir accepter ses services par ses anciens protecteurs. Rebuté, Radisson retourna à Paris, et n'y trouvant pas M. de la Chenaye [1], déjà parti pour le Canada, il fit ses adieux à Colbert, emprunta quelque argent des Jésuites, et courut

1. Charles Aubert, sieur de la Chenaye, commis général de la Compagnie des Indes occidentales, était né en 1630, à Amiens. A sa mort, arrivée en 1702, il laissa une nombreuse postérité. Marié trois fois, il eut de ces diverses unions 17 enfants; plusieurs de ses filles furent religieuses.

s'embarquer à La Rochelle sur un vaisseau qui faisait voile pour Québec.

Radisson arriva à Québec, le 25 septembre 1681. Chouart ne s'était pas absenté du pays, depuis le départ de son beau-frère, six ans auparavant. Il n'était plus jeune—il avait atteint ses soixante ans—mais le retour de son ancien compagnon d'aventures lui fit retrouver le goût de sa vie d'autrefois, et il n'hésita pas un instant à offrir ses services à M. de la Chenaye. Celui-ci était un marchand à l'aise, et il pouvait risquer des capitaux dans une entreprise qui pouvait avoir une issue heureuse. Le commerce des fourrures apportait souvent de gros bénéfices. Tout dépendait de ceux qui s'y livraient; s'ils avaient le talent de s'attirer la confiance des sauvages, s'ils parlaient leur langue, les chances leur étaient beaucoup plus favorables. Chouart avait une longue expérience jointe à une habileté hors ligne. C'était un homme spirituel; « il fait l'homme d'esprit, écrivait la Mère de l'Incarnation [1], comme en effet il en a beaucoup ». De son côté, Radisson était l'activité en personne, et les scrupules ne dérangeaient pas ses plans. Connaissant son

1. Lettre 84e, p. 649.

sauvage comme pas un, il pouvait tenir tête, par la ruse et la fourberie, au plus ingénieux des Iroquois.

Tous deux réussirent à persuader M. de la Chenaye qu'il y avait des profits à réaliser dans le trafic avec les Cristinos. Il leur promit un vaisseau, pour le printemps suivant. Le plan était qu'ils se rendraient immédiatement à Percé sur le vaisseau en partance du gouverneur de l'Acadie, qu'ils y passeraient l'hiver pour prendre ensuite la route de la baie d'Hudson. Frontenac leur accorda trois excellents compagnons, dans la personne de Jean-Baptiste Chouart, fils de Médard [1] et neveu de Radisson, Pierre Allemand, pilote expérimenté, et Jean-Baptiste Godefroy, bon interprète.

Radisson partit le 4 novembre avec ses trois hommes, laissant à Québec son beau-frère, qui

---

1. *Jean-Baptiste* était l'aîné des enfants issus du mariage de Médard Chouart avec Marguerite Radisson. Ils eurent, en outre, quatre filles: *Marie-Anne,* née en 1654; *Marguerite,* née en 1657, morte à 7 ans; *Marie-Antoinette,* née en 1661, mariée en 1679 à Jean Jalot et en secondes noces à J.-B. Bouchard; *Marie-Jeanne,* née en 1662. Jean Jalot était surnommé des Groseilliers comme son beau-père. Il était chirurgien et résidait à Repentigny. En 1690, Jalot fut tué par les Iroquois, avec plusieurs autres, au bout de l'île de Montréal.

devait le rejoindre au moment du départ de Percé, à la clôture de l'hiver. Le vaisseau promis par Aubert de la Chenaye arriva au lieu et au temps dits, et Chouart vint à son tour sur une barque de trente tonneaux, avec quinze hommes d'équipage.

Tout étant prêt, les deux petits navires cinglèrent de Percé, le 11 juillet 1682. Le voyage ne se fit pas sans quelque désagrément. Ce fut d'abord l'équipage qui, à tout instant, menaçait de se mutiner, et que l'on ne réussit à pacifier qu'à force de promesses et d'attentions, et puis les glaces entravaient la marche des vaisseaux. Radisson arriva le premier près de la côte occidentale de la baie d'Hudson, le 26 août, après six semaines de navigation.

Le 7 septembre, Chouart rejoignait son beau-frère, et tous deux entrèrent dans une rivière appelée *Kakiouakina* par les Indiens [1].

---

1. La Potherie l'appelle *Penechiouetchiou,* et les Français lui donnaient le nom de Sainte-Thérèse. Jérémie la nomme *Pinasiouetchicouen,* ce qui signifie rivière rapide. D'après Radisson, *Kakiouakina* veut dire, "les voilà qui viennent." Cette rivière fut baptisée sous le nom de *Hayes* par les Anglais, en mémoire de l'un des directeurs de la Compagnie de la baie d'Hudson. Elle est située à 57° 30' lat. n., et n'est séparée de

Il leur fallut s'avancer jusqu'à une profondeur de quinze milles avant de rencontrer un endroit propice pour y mettre leur flottille en sûreté, et pour y construire une habitation à proximité. Laissons Chouart à cette besogne, et suivons l'autre à travers les bois, à la recherche des sauvages.

Radisson, son neveu et un autre Français, s'étant donc mis en marche, remontèrent la rivière sur un parcours de quarante lieues, sans en rencontrer un seul. Le huitième jour, au moment où ils se reposaient sur un îlot, ils aperçurent un Indien à la poursuite d'un caribou. Radisson s'étant avancé pour lui adresser la parole, il se sauva dans la profondeur du bois. Le lendemain on vit à la pointe de l'île neuf canots qui se dirigeaient vers eux. Radisson apostropha les sauvages dans leur langue, et parvint aussi à se rapprocher d'eux, et à s'en faire des amis, au moyen de cadeaux. Cette première rencontre leur valut trois charges de canot de pelleteries.

Ce même jour, 8 septembre, l'écho de la forêt retentit du bruit des canons, au grand éton-

---

la rivière Nelson ou Bourbon à son embouchure que par une bande étroite de terre.

nement des explorateurs qui se croyaient seuls dans ces lieux lointains. Radisson courut dans la direction d'où semblait venir cet étrange tonnerre, et il n'aperçut d'abord qu'une tente sur une île de la rivière *Kaouirinagaw,* qui coule à environ trois lieues de la Kakiouakina. Mais il ne tarda pas à remarquer une petite bande de blancs, dont l'un parlant à des sauvages, prononçait des mots qu'il lisait dans un livre. Radisson, qui se trouvait avec son escorte de l'autre côté de la rivière, leur adressa la parole, en sauvage d'abord, puis en Français. La réponse se faisant attendre, il reprit en langue anglaise. Cette fois, il fut compris, et les nouveaux venus déclarèrent qu'ils venaient de la Nouvelle-Angleterre, sans délégation officielle. Le chef de la bande était Benjamin Gillam, fils de Zachary Gillam, l'ancien capitaine du *Nonsuch.* Radisson, qui connaissait le fils aussi bien que le père, le salua avec la plus grande politesse, mais il s'en tint là. Cependant il crut devoir ajouter qu'il ferait mieux de s'en retourner à Boston, vu que la contrebande n'était pas plus permise à la baie d'Hudson que sur les côtes du Massachusetts. Et puis tous deux se séparèrent sans plus de cérémonie.

Radisson remonta à la rivière *Kaouirinagaw* jusqu'à trois lieues plus haut. Quelle ne fut pas sa stupéfaction en apercevant un navire qui s'avançait toutes voiles dehors! Il fit allumer un gros feu afin de signaler sa présence. Le capitaine s'empressa de jeter l'ancre, et envoya un canot à terre. Six hommes sautèrent sur le rivage. Parmi eux se trouvait M. Bridger, envoyé par la compagnie, et, coïncidence curieuse, le capitaine du vaisseau anglais était Zachary Gillam en personne. L'entrevue fut courtoise de part et d'autre, mais pas très amicale. Radisson leur dit qu'il avait pris possession du pays au nom de la France, et qu'il avait assez d'hommes et de canons pour chasser tous les Anglais, qu'ils fussent de Londres ou de Boston. Puis il leur raconta mille histoires de son invention sur la force de son armée, sur son fort laissé à la charge de Chouart; il fit briller à leurs yeux tout l'avantage qu'il saurait tirer de son alliance avec les sauvages de la baie. Bref, il réussit par ses exagérations à en imposer au nouveau gouverneur de Port-Nelson.

Pendant ce temps, les Anglais de Boston se fortifiaient au lieu où Radisson les avait rencontrés. Ce que voyant avec crainte, il résolut

de se rendre maître de leur poste, mais plutôt par la ruse qu'à main armée. Son premier plan d'attaque fut d'amener le jeune Gillam au fort français et de l'y retenir sous divers prétextes pour l'empêcher de communiquer avec son père et Bridger. C'est ce qu'il fit presque sans aucune difficulté. Puis en l'absence du maître, il alla attaquer le fort des Bostonnais, et s'en empara sans coup férir. Un écossais, qui avait refusé de se livrer, courut avertir Bridger de la conduite de Radisson. Mais, celui-ci rendu plus audacieux par la peur d'une surprise, n'attendit pas qu'on vint le sommer de délivrer le jeune Gillam et sa troupe. Prenant avec lui une dizaine de bons hommes, il courut sus à l'Anglais de Londres, désarma l'équipage en un tour de main, et revint victorieux auprès de son beau-frère anxieux [1].

L'Anglais et l'Américain n'étaient plus leurs maîtres, et la France rentrait dans ses droits, en faisant reconnaître son autorité auprès de ces intrus.

Le reste de l'hiver ne fut plus qu'une longue succession de malheurs pour les équipages de

1. Voir en appendice pièces B. E. F. et G.

Gillam, père et fils. Quatre de leurs hommes moururent de faim, en courant les bois. Deux s'empoisonnèrent par accident; un autre se cassa un bras. Bridger, de son côté, charmait ses nombreux loisirs en caressant la dive bouteille [1]. Quand le printemps arriva, la débâcle brisa le navire de Zachary Gillam. Touchés de ces malheurs ininterrompus, les Français s'offrirent à lui préparer une grande barque pour son retour. Bridger ne voulut pas courir les risques de la mer sur une aussi frêle embarcation, et il préféra prendre passage sur le vaisseau français. Quant à Gillam, fils, il était entendu qu'il suivrait les autres à Québec, dans son propre navire, que les Français lui avaient confisqué.

Le départ de la baie d'Hudson eut lieu le 27 juillet. Huit Français y restèrent, sous la conduite de Jean-Baptiste Chouart, afin de former une colonie stable. La flottille arriva à Québec à la fin d'octobre, non sans avoir éprouvé de longs retards de navigation. Le-

---

1. Il paraîtrait que tous les gens de Bridger et de Gillam auraient péri de misère et de faim, s'ils n'eussent été protégés par Radisson. Du reste ils sollicitèrent Radisson de venir à leur secours.

Febvre de la Barre, qui était alors gouverneur de la Nouvelle-France, fit restituer au jeune Gillam son vaisseau, tout en lui conseillant de ne plus remettre les pieds à la baie d'Hudson. Bridger partit avec Gillam pour se rendre à Boston, et de Boston en Angleterre [2].

L'acte de clémence du gouverneur de la Nouvelle-France à l'égard du jeune Gillam, fut blâmé à la Cour. M. de Seignelay lui écrivait le 10 avril suivant:

« On ne saurait s'imaginer ce que vous avez prétendu, lorsque, de votre autorité, sans appeler l'Intendant, et sans porter l'affaire au Conseil souverain, vous avez fait rendre au nommé Guillin, de Boston, un bâtiment pris par les nommés Radisson et Desgroseliers, et en vérité, vous devez éviter que ces sortes de procédures dans lesquelles il n'y a point de raisons paraissent devant les yeux de Sa Majesté. Vous avez même fait en cela une chose dont les An-

---

1. Radisson écrit qu'il se sépara en bons termes d'avec Bridger. "Je lui donnai l'assurance, dit-il, que je portais un grand intérêt aux Anglais, que j'étais disposé à servir et le roi d'Angleterre et la nation anglaise, avec tout le zèle dont j'avais fait preuve à l'égard de la France."

glais sauront bien se prévaloir, puisque vous avez fait rendre, en vertu de votre ordonnance, un vaisseau qui, dans la règle, devait être regardé comme un forban, n'ayant point de commission. Et les Anglais ne manqueront pas de dire que vous avez si bien reconnu que ce vaisseau était muni des expéditions nécessaires, que vous l'avez fait rendre au propriétaire, et prétendront par ce moyen faire connaître qu'ils ont pris une possession légitime de la rivière de Nelson, avant que les dits Radisson et Desgroseliers y eussent été, ce qui serait très préjudiciable à la colonie [1]. »

Cette lettre sévère avait sans doute été inspirée par Chouart et Radisson, qui s'étaient transportés en France, à l'automne qui vit leur retour de la baie d'Hudson. En arrivant à La Rochelle, ils avaient appris la mort de Colbert, à la demande duquel ils avaient entrepris ce voyage. Ils étaient à Paris en janvier 1684. Lord Preston y remplissait alors les fonctions d'ambassadeur délégué par l'Angleterre, et il avait porté plainte contre la conduite des Fran-

---

1 . *Collection de documents* relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, i, p. 324 et 325.— *New-York colonial MSS.*, vol. ix, p. 221.

çais dans la baie d'Hudson. Appelés à se justifier, les deux beaux-frères s'en acquittèrent victorieusement. « Loin d'avoir été blâmé, écrit Radisson, je puis dire, sans me flatter, que je reçus une complète approbation. Je ne dis pas que j'aie mérité des éloges, mais je me suis efforcé, dans tout ce que j'ai fait, d'agir en honnête homme [1]. »

Chouart présenta au ministre un mémoire pour justifier sa conduite. Il y dit qu'il n'avait fait que remplir son devoir *comme fidèle Français,* et que les prétentions des Anglais étaient absurdes [2].

Dans le même temps, Radisson, revenant sur le passé, faisait adresser des suppliques pour se faire indemniser des pertes qu'il avait subies du temps qu'il servait dans la marine francaise. C'est dans l'une de ces suppliques, signée par le marquis de Belleroche, qu'il nous apprend que sa femme s'était sauvée de l'Angleterre, après avoir abjuré le protestantisme [3].

Lord Preston ne parvint point à faire punir

1, *Voyages de Radisson,* p. 314.

2. Lettre de Desgroseillers au ministre. V. en appendice Pièce C.

3. Lettre de M. le Marquis de Belleroche. Pièce D.

les deux Français, mais il obtint du roi son agrément pour un pacte par lequel les deux couronnes s'engageaient à ne faire aucun établissement à la baie d'Hudson.

Le gouverneur du Canada essaya d'expliquer sa conduite à l'égard du capitaine Gillam. Sa lettre au ministre, en date du 14 novembre 1684, affirme que Radisson n'avait pas le droit de s'emparer du navire bostonnais [1]. Cette lettre n'eut pas le résultat que son auteur en attendait, car on constate que, dès l'année suivante, le roi, écrivant à M. de Denonville, successeur de M. de la Barre, répète qu'il « fallait observer que ce bâtiment, ne pouvant être considéré que comme une prise bien ou mal faite, c'était au Conseil souverain de la juger » [2].

Les choses en restèrent là, et l'on n'entendit plus parler de l'affaire Gillam.

---

1. Lettre de M. de la Barre au ministre. Pièce G.
2. Lettre et instructions du roi à M. de Denonville, du 10 novembre 1685.

CHAPITRE X

—

Tergiversations de Chouart et de Radisson.— Radisson essaie de justifier sa conduite. — Etait-elle excusable? — Nouveau voyage de Radisson à la baie d'Hudson. — Son entrevue avec le jeune des Groseilliers, fils de Chouart.—Radisson s'empare des fourrures appartenant aux Anglais. — Il passe en Angleterre.— Luttes entre Anglais et Français à la baie d'Hudson.

MÉCONTENTS de la conduite des Anglais à leur égard, nos deux Français ne le furent pas moins quand ils se virent si maltraités par les Français, après leur dernière et récente expédition. Dans ses récits de voyages, Radisson éprouve le besoin d'expliquer sa conduite, que l'on est tenté à première vue de taxer d'inconséquence. En effet, si l'on reprend les événements d'un peu plus haut, nous voyons les deux beaux-frères quitter leur patrie pour se

mettre au service de l'Angleterre. Dix ans se passent, et les voilà retournés à leurs premières amours, travaillant pour leur patrie, l'un comme officier de marine, et l'autre en sa qualité de bon citoyen français. Neuf années plus tard, voilà que l'un d'eux abandonne de nouveau la France pour l'Angleterre.

Coment expliquer les tergiversations de ces deux hommes? Etaient-ils le jouet du caprice, ou se laissaient-ils entraîner par l'amour du lucre? Ecoutons comment Radisson plaide sa cause: « Je me sens, dit-il, dans l'obligation de me défendre de l'accusation d'inconstance, parce que j'ai voyagé, en 1682, contre les intérêts des Anglais, et l'année suivante, contre ceux des Français (il devait, cette année-là, retourner à la baie d'Hudson et y arborer le drapeau de l'Angleterre). Si je ne donnais un aperçu exact de ce que j'ai fait, l'on pourrait avec raison me taxer d'inconséquence. Mais plusieurs personnes d'une grande probité et d'une haute réputation, ont apprécié ce que mon beau-frère, M. Chouart des Groseilliers, et moi-même avons fait, au cours de nos voyages, pour les messieurs concernés dans le commerce des peaux de castors à la baie d'Hudson, et les causes du mécontentement qui

nous fit abandonner l'Angleterre pour la France. Je n'ai aucune raison de croire que je mérite d'être accusé de légèreté et d'inconstance à cause des emplois que j'ai acceptés, bien qu'ils fussent contraires aux intérêts de la dite compagnie, car il est assez connu que mon frère et moi avons fait de notre mieux, ayant tous deux exposé nos vies et agi comme des hommes d'honneur et de courage pour l'avantage et le profit de la dite compagnie, depuis l'année 1665 jusqu'à l'année 1674.

« Mais voyant que nos conseils étaient négligés et rejetés, pour d'autres qui tendaient directement à la ruine du commerce des castors, et que nous étions considérés comme des êtres inutiles, dignes d'aucun encouragement ou récompense, nous avons enfin pris la résolution, bien à contre-cœur, de retourner en France; car il est notoire que j'ai plus d'inclination pour l'intérêt de l'Angleterre, étant marié à Londres à une personne d'honorable famille, dont l'alliance m'a engagé plus fortement encore à prendre les intérêts de cette nation. De plus, tous mes amis connaissent mon affection pour ma femme, et combien de fois je leur ai déclaré la peine que j'éprouvais de m'en voir séparé.

« J'espère que l'exposé de ces considérations

jettera un jour plus favorable sur ma conduite, et me justifiera de ce que l'on a dit de moi dans le but de me rendre odieux auprès des Anglais » [1].

Tel est le plaidoyer justificatif de Radisson. Le vrai motif de ses agissements, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, est assez facile à saisir. Seulement il est facile de percevoir ses prédilections pour l'Angleterre. Qui pourrait l'excuser de cette espèce de trahison, sans invoquer ses liens de famille? Il n'était pourtant pas aussi traître qu'on le pourrait croire. Chouart et son beau-frère étaient, en réalité, des hommes de valeur. Forts de leur habileté dans les négociations avec les sauvages, ils pouvaient se montrer plus exigeants que le simple navigateur marchant dans les sentiers battus, ou le vulgaire commis de traite incapable de lutter de ruse et d'astuce avec l'Indien perfide. On ne doit pas perdre de vue à l'époque où nous sommes de leur carrière, qu'ils avaient, par une expérience de trente années, acquis une certaine renommée parmi les sauvages de la Nouvelle-France. Bons explorateurs, maniant le français, l'anglais, le huron, l'iroquois et l'algon-

1. *Voyages de Radisson,* pp. 249, 250 et 251.

quin, ils pouvaient se faire comprendre partout. Leur concours était donc d'une valeur inappréciable. Ni la France ni l'Angleterre ne semblèrent comprendre l'importance de leur confier la conduite des expéditions dans ces contrées boréales, immenses par l'étendue, dangereuses à traverser, et peu propres à des établissements permanents. Faire du commerce dans ces conditions, avec des peuplades non civilisées, c'était, pour les Européens, vouloir courir à la ruine. Voilà qui explique pourquoi les voyages des Anglais ou des Français laissés à leur seule initiative furent d'abord si peu fructueux. Si Colbert et son fils, le marquis de Seignelay, parurent faire quelque cas de ces deux Canadiens descendants de Français, c'est qu'ils ne subirent pas l'nfluence des marchands de Québec. Apres à la curée, comme tous ceux qui aspirent à s'enrichir promptement, ceux-ci voyaient dans ces deux hommes des adversaires redoutables qu'il importait de réduire à l'impuissance.

Les Anglais comprirent, quoique tard, de quelle taille étaient ces deux Français, lorsqu'ils eurent pris connaissance de ce qu'ils avaient fait pour les marchands du Canada, en

1683 et 1684. Aussi ne doit-on pas être surpris de la tactique de Lord Preston, épuisant tous les moyens pour les ramener au service de son pays. Tout ce qu'ils peuvent désirer il le leur promet, tant de la part de Sa Majesté que de la Compagnie de la baie d'Hudson et du gouvernement anglais. Ces promesses sont sanctionnées par sir William Young et sir James Hayes, tous deux membres de la compagnie. Attiré de leur côté par des hommes aussi influents par leurs noms que par leurs fortunes, entraîné par un penchant particulier qu'il ne peut dissimuler. Radisson en a vite pris son parti. Mais il lui faut cacher son jeu, car il est encore l'hôte de la France, et qui sait, s'il est découvert, si l'on ne l'empêchera pas de retourner à Londres. Alors il feindra la fidélité à sa patrie, il acceptera même de conduire à la baie deux vaisseaux français. Et pendant que l'appareillage est en marche, il quitte le sol qui l'a vu naître, il traverse la Manche comme un évadé de prison, et court s'engager à ses anciens maîtres. Ce sont là les dernières pages de la vie du Radisson français. Désormais il sera citoyen anglais, il s'intéressera aux entreprises de sa patrie d'adoption, et il ira enlever du fort Nelson le drapeau français qu'il y avait

planté l'année précédente, pour mettre à sa place l'étendard britannique.

Racontons son voyage.

Voici d'abord le programe que Radisson entendait suivre. En allant à la baie d'Hudson, il y rencontrerait son neveu des Groseilliers, il lui persuaderait qu'il a tout à gagner en livrant ses pelleteries à la compagnie. C'est-à-dire qu'il l'achèterait avec ses marchandises, moyennant une somme comparativement minime, et lui-même aurait pour sa part les deux-tiers des 15 à 20,000 peaux de castor qui avaient dû être emmagasinées durant l'hiver au fort de la rivière Nelson.

L'armement se fit si vite, qu'arrivé à Londres au commencement de mai, Radisson put en partir vers le 15 pour son grand voyage. Le 17, trois vaisseaux quittaient la rade de Gravesend. L'un appelé le *Happy-Return*, était sous le commandement de Radisson. Le trajet ne fut marqué d'aucun incident fâcheux. Parvenu à vingt lieues de Port-Nelson, qui était la limite du voyage, Radisson éprouva une telle ambition d'arriver le premier, qu'il abandonna son navire, et prenant avec lui sept bons hommes, il courut en chaloupe vers le lieu si

désiré. Quarante-huit heures suffirent pour atteindre le poste où Radisson espérait revoir son neveu, sinon apercevoir quelque part des marques qui, d'après une convention connue d'eux seuls, devaient servir à lui indiquer sa retraite. Mais il fut bien surpris, à son arrivée, de l'apparition soudaine de deux navires, dont l'un, commandé par le capitaine Outlaw, faisait partie de la petite escadre anglaise et avait pris les devants, et l'autre était une frégate qui avait hiverné à Port-Nelson. Elle portait le gouverneur John Abraham, successeur comme tel, de John Bridger [1]. Tous ensemble décidèrent que Radisson irait à la recherche de son neveu, avec le capitaine Gazer et un Anglais ayant quelque teinture de la langue française. En route on apprit que Chouart avait abandonné le fort érigé par son père l'année précédente, pour camper sur une île au-dessus des rapides de la rivière Hayes.

Des sauvages s'offrirent bientôt à eux. Radisson n'eut qu'à leur faire certains signes à

1. Le premier gouverneur anglais de Port-Nelson avait été Charles Baily, de 1670 à 1673. Ses successeurs furent William Lyddal (1674), John Nixon (1674-1682), John Bridger (1682-83), John Abraham (1683-84), et Thomas Phips (1685).

eux seuls compréhensibles, qu'ils entrèrent en conversation avec lui, et s'approchant sans montrer de crainte, il put leur tenir le propos suivant. S'adressant au chef, il lui dit : « J'ai fait la paix avec les Anglais pour l'amour de vous tous. Eux et moi dorénavant ne ferons plus qu'un. Embrasse ce capitaine et moi aussi, comme gage de paix. Cet homme est ton nouveau frère, comme Chouart, mon neveu, est ton fils. Va tout de suite vers ce dernier lui porter la nouvelle, et dis-lui de venir me voir ici même, pendant que les sauvages dévoués à la compagnie iront m'attendre à l'embouchure de la rivière [1]. »

Le sauvage s'empressa de courir informer le jeune des Groseilliers de la venue de son oncle, et de la nouvelle position qu'il occupait au milieu des Anglais. Le lendemain, Chouart arrivait en compagnie de trois Français et des sauvages de la veille. L'entrevue se fit dans l'ancien fort français. Pendant que chacun s'amusait à discourir, Radisson prit son neveu à part et lui parla à peu près dans ces termes : « Tu te rappelles sans doute avoir entendu raconter à ton père les peines et les fatigues qu'il

1. *Voyages de Radisson*, p. 326.

dut endurer lorsqu'il était à l'emploi de la France. Il t'a aussi raconté que la récompense que nous avions raison d'espérer d'elle, a tourné en la plus noire ingratitude, aussi bien de la part de la Cour que de celle de la compagnie, et qu'ayant été forcés de chercher du service ailleurs, nous avons été accueillis à bras ouverts par les Anglais.

« Tu connais en outre les motifs qui ont forcé ton père et moi à quitter l'Angleterre après treize années de service. Le besoin de vivre, le refus de justice que nous avons essuyé, ont donné lieu à notre rupture et à l'établissement que nous avons fait ici, pour la conservation duquel je t'ai laissé l'année dernière, lorsque je suis parti pour la France. Mais tu ignores sans doute, que le prince qui règne en Angleterre [1] a désavoué les procédés de la compagnie à notre égard, et qu'il est l'auteur de notre retour aux Anglais. J'ai laissé ton père à Londres, plus heureux que nous, car son existence y est assurée, et doré-

1. Le roi d'Angleterre à cette époque était Charles II ; il avait succédé à son père Charles I, en 1660, après les onze années d'interrègne qui avaient suivi la mort de son prédécesseur. C'est à Charles II que la Société royale de Londres doit sa création (1660).

navant il pourra vivre dans la sécurité. Moi je suis venu t'apprendre que nous sommes maintenant sujets anglais, aimant mieux vivre sous le sceptre d'un roi clément et au service d'un peuple d'honneur que d'accepter les offres que nous a faites le roi de France par l'intermédiaire de ses ministres, pour que nous travaillions indirectement à sa propre gloire.

« J'ai reçu l'ordre, avant de quitter Londres, de prendre soin de toi, et de t'obliger à obéir à la loi anglaise. Tu es jeune et en état de travailler avec fruit à ta fortune personnelle. Si tu te décides à suivre mon inclination vers l'Angleterre, je ne t'abandonnerai point. Tu recevras le même traitement que moi. Je ferai en sorte que tu sois satisfait, au détriment même de mes intérêts... Je t'aime, car nous sommes de même sang. Je te sais courageux et résolu; prends vite ton parti, et prouve-moi, par ta réponse, que tu es digne des bontés du prince que je sers. Mais n'oublie point, avant tout, les injures que les Français ont infligées à celui qui t'a donné la vie, et que tu es en mon pouvoir » [1].

Le jeune des Groseilliers pouvait diffici-

1. *Voyages de Radisson*, pp. 327 et 328.

lement résister à un tel discours. Entraîné par les sentiments de loyauté à sa famille et à son pays, moins peut-être que par la crainte de ne pouvoir résister à des gens beaucoup plus puissants que lui, il déclara sur le champ à son oncle qu'il était prêt à se soumettre, mais à la condition que l'on prendrait soin de sa mère, restée seule en Canada.

Les sauvages, beaucoup plus attachés aux Français qu'aux Anglais, se montrèrent un peu plus difficiles à convaincre. Ils prétendirent que l'un des capitaines les avait trompés en leur assurant que Médard Chouart n'existait plus et que Radisson était prisonnier de l'Angleterre. D'autres prétextèrent leur pauvreté, disant que les Anglais étaient mesquins dans leurs transactions. Ajoutons à cela différentes gaucheries dont ces derniers s'étaient rendus coupables plutôt par ignorance que par défaut de jugement, et l'on comprendra plus aisément pourquoi les Indiens fidèles au jeune Chouart se firent prier avant de donner leur allégeance à l'Angleterre. Radisson mit toute sa science à profit pour leur faire entendre raison; il demanda des présents aux chefs, au lieu de leur en offrir — c'était la coutume; — il fit appel à leur amitié, vieille de trente ans; il leur

alloua dix couteaux pour une peau de castor, et un fusil pour douze. Le prix courant ne dépassait pas généralement la moitié de cette allouance. Radisson put, à l'aide de tous ces moyens, les concilier et les amener aux Anglais. Les sauvages s'en retournèrent contents et promirent de trafiquer sous peu avec leurs amis de fraîche date.

Le jeune des Groseilliers fit à Radisson le récit des événements qui s'étaient passés depuis l'année précédente dans le pays des Cristinos. En voici le résumé succinct.

Les Français venaient de partir de la baie, lorsque des vaisseaux y firent leur apparition. Presque aussitôt survinrent au fort français quatorze sauvages de la rivière Severn[1]; ils venaient trafiquer leurs pelleteries. Au moment où ils allaient franchir la porte du fort, l'un d'eux, qui paraissait être le chef de la bande, se jeta sur des Groseilliers, et essaya de lui plonger son poignard dans la poitrine. Celui-ci eut le temps et l'adresse de parer le

1. Le père Charlevoix et la Potherie l'appellent Nieusavanne. Les Français lui avaient d'abord donné le nom de rivière des Saintes-Huiles, et les Anglais celui d'*Isinglass*. Le nom de Severn est une réminiscence d'Angleterre où existe une rivière ainsi appelée.

coup, et se mit sur la défensive. Témoins de cette scène, les Français arrivèrent à la rescousse de leur commandant, et forcèrent cette troupe d'assassins à déposer leurs armes. Sommés ensuite de s'expliquer, ils avouèrent que les Anglais leur avaient promis de riches présents, s'ils exterminaient tous les Français jusqu'au dernier. Les sauvages, amis de des Groseilliers, ayant eu connaissance de cet attentat, résolurent de le venger à son insu. Leur chef poursuivit le sauvage qui avait failli tuer le neveu de Radisson, et l'ayant forcé à se battre, il lui fendit le crâne d'un coup de hache.

Si des Groseilliers eût conservé la moindre rancune contre les Anglais, il avait une belle occasion d'ameuter contre eux les sauvages, et de leur rendre la position insoutenable. Mais son naturel pacifique lui ôta toute idée de représailles, et il s'efforça d'apaiser les nations qui étaient attachées à sa fortune. Lui-même, pour fuir les rencontres dangereuses, se retira sur une île où il se fortifia de son mieux. Les Anglais n'osèrent pas l'attaquer, mais ils soudoyèrent de nouveau les sauvages pour l'assassiner. L'un deux tira un jour sur un chasseur français et le blessa grièvement à l'épaule.

Tant de perfidies et de crimes étaient pro-

pres à provoquer un soulèvement général parmi les sauvages. C'est en effet ce qui arriva. Ils se liguèrent dans un but commun, qui était la destruction complète de tous les Anglais de la baie d'Hudson, et ils auraient exécuté leur sinistre projet, si des Groseilliers ne les eût pacifiés, en leur disant d'attendre son père et son oncle, pour agir plus sûrement et avec plus d'efficacité.

Au printemps, des Groseilliers reçut la visite de quatre cents Assiniboines, dont le chef portait sur sa poitrine une médaille que le gouverneur de la Nouvelle-France lui avait donnée, en gage d'amitié pour lui et sa tribu. Ce chef avait bien connu Radisson; ils étaient descendus ensemble à Québec, après avoir quitté le lac des Assinipoils. Ils auraient voulu se jeter sur les Anglais pour les exterminer tous. Eux aussi consentirent à attendre le retour de Radisson; mais, voyant qu'il n'arrivait pas, ils se mirent tout de même en route vers le poste des Anglais, à l'embouchure de la rivière Nelson, bien déterminés à y mettre le feu. Par bonheur les Anglais furent avertis à temps du danger qui les menaçait, et ils coururent se cacher dans les bois. Plusieurs fois déjà des Groseilliers avait tenté de rétablir la paix entre les

sauvages et leurs adversaires, mais toujours sans résultat. Radisson arriva enfin, et, comme nous l'avons vu, il réussit à tranquilliser les sauvages et à les faire consentir à trafiquer avec leurs ennemis de la veille.

Cette besogne terminée, Radisson n'eut rien de plus pressé que de procéder à l'inventaire des pelleteries entassées par son neveu dans le fort français, durant l'hiver précédent. Il y trouva 239 paquets renfermant 12,000 peaux de castor, et des marchandises qui, par l'échange, pouvaient en rapporter encore 7,000 ou 8,000. C'était, pour lui, une fortune en perspective, au prix que se vendait le castor à Londres. Il donna aussitôt l'ordre de faire porter ces richesses sur les navires qui devaient les transporter en Angleterre. La besogne marcha rondement, car Radisson, tout fier d'une conquête dont il s'attribuait le mérite, avait hâte de donner là-bas des preuves de son habileté. Mais avant que de partir, il eut une dernière entrevue avec les sauvages, dont le chef était un vieillard très vénéré parmi les siens. Ce vétéran de la baie lui tint à peu près ce langage:

«Tête de Porc-Epic — c'était le nom indien de Radisson — ton cœur est bon, et tu as eu du courage pour avoir lié amitié avec les An-

glais par amour pour nous. Nous sommes venus à toi, vieux et jeunes, femmes, filles et enfants, pour te remercier et te reconnaître comme notre père. Nous désirons être tes enfants, et adopter ton neveu que tu aimes tant, pour notre fils, afin de te donner une marque ineffaçable de l'obligation que nous avons pour toi » [1].

Ce discours sentimental fut suivi de plusieurs autres dans lesquels ces Indiens reconnaissants épanchèrent leurs cœurs dans celui de leur vieil ami Radisson. Celui-ci leur fit ses adieux, non sans être touché d'une démonstration qui prouvait leur grande sympathie pour les Français.

Il ne restait plus qu'à terminer le chargement des vaisseaux. Ce fut l'affaire de quelques jours. Radisson comptait les heures, tant il était joyeux de s'en retourner avec sa fortune. Une bien grande déception l'attendait. Le gouverneur, de son propre mouvement, sans le consulter, donna l'ordre à tous les Français, sans en excepter un seul, de s'embarquer avec Radisson. Ce fut comme un coup de foudre sur la tête de ce dernier, et peu ne s'en fallut

---

1. *Voyages de Radisson*, p. 351.

qu'il ne se querellât sérieusement avec le haut représentant de la compagnie. « Comment, lui dit-il, emmener mon neveu, mais j'ai reçu instruction de sir James Hayes de le laisser ici, pour des raisons que vous devriez être le premier à comprendre. Comment réussirez-vous, sans lui, à négocier avec les Indiens ? » John Abraham se montra inflexible, et il fallut bien se soumettre à son arrêt. Ce personnage, au dire de Radisson, détestait les Français. Il aurait pu ajouter qu'il les craignait encore davantage. Le jeune Chouart n'eut pas même la permission de retourner à son fort pour y chercher des hardes et des papiers de conséquence.

L'escadre mit à la voile le 4 septembre, et le 23 octobre elle arrivait aux Dunes, d'où Radisson se transporta à cheval jusqu'à Londres. Le lendemain de son arrivée, sir William Young le présentait au roi, qui écouta avec attention le récit de ses exploits. Quelques jours plus tard, il comparaissait devant le comité de la compagnie, et lui faisait un rapport circonstancié de son voyage. Il faut croire qu'il ne fut pas heureux dans son exposé, car au lieu de recevoir l'approbation qu'il attendait, il eut à subir un déni de justice. « On était

jaloux, dit-il, parce que j'avais obtenu l'insigne honneur d'être présenté au roi et à Son Altesse royale ».

En dépit de tous ses motifs de plaintes, Radisson n'en persista pas moins à demeurer en Angleterre, avec son beau-frère. Quant au jeune des Groseilliers, il essaya par deux fois à se sauver en France, mais il fut arrêté chaque fois. Il se décida alors d'écrire à M. de Denonville, lui disant qu'il retournerait au Canada aussitôt qu'il pourrait s'échapper. Son plan consistait à accompagner Radisson à Port-Nelson, au premier voyage qu'il y ferait, et de là il se rendrait à Québec par les terres [1].

Le gouverneur écrivit aussitôt en France et demanda à la Cour la permission de promettre cinquante pistoles à ceux qui se saisiraient de Radisson et le conduiraient à Québec [2]. Le ministre répondit affirmativement. Mais au mois de mars 1687, l'on n'avait pas encore appréhendé Radisson, comme il appert par une lettre du ministre à M. de Denonville : « Le mal, dit-il, que le nommé Radisson a fait à la colonie et celui qu'il serait capable de faire, s'il restait

1. Lettre à M. de Denonville, du mois de mars 1685.
2. *Ibidem.*

plus longtemps parmi les Anglais, doit obliger les sieurs de Denonville et de Champigny de faire tout ce qu'ils pourront en cas qu'on ne puisse se saisir de lui, pour le faire revenir, et pour cet effet, Sa Majesté lui permet de convenir avec lui aux conditions qu'il estimera à propos » [1].

Radisson retourna à la baie d'Hudson, mais il n'y fit pas un long séjour. L'année même de sa rentrée en Angleterre avec sa pacotille, les Français, conduits par de la Martinière [2], coururent à Port-Nelson pour s'en emparer. La Martinière n'y put réussir, ses forces étant trop inférieures à celles des Anglais, mais en revenant il prit une *quaiche* anglaise qui se dirigeait vers la baie.

En 1686, le chevalier de Troyes, capitaine d'infanterie, s'y rendit par terre avec Sainte-Hélène, d'Iberville et Maricourt [3] et plusieurs autres Français, quatre-vingt-deux en tout, y compris le Père Sylvy, missionnaire jésuite. « Ils partirent de Montréal au mois d'août 1686, raconte la Potherie, traînèrent et por-

1. Lettre du roi à M. de Denonville.

2. Bermen de la Martinière.

3. C'étaient les trois frères LeMoyne: Jacques (27 ans), Pierre (25 ans) et Paul (23 ans). Voir Pièce B.

tèrent sur le dos leurs canots avec leurs vivres une bonne partie du chemin dans le bois, où ils trouvèrent les rivières qui avaient charrié. Cette marche dura jusques au vingt de juin, accompagnée de beaucoup de fatigues, et il fallait être Canadien pour supporter les incommodités d'une si longue traverse » [1].

Nos valeureux Canadiens s'emparèrent du fort Monsipi, qui était au fond de la baie (51° 17' lat. n.), puis du fort Rupert, et enfin du fort Kichichouan, défendu par Henry Serjeant, alors gouverneur pour la compagnie anglaise. Ce dernier fut forcé de capituler, le 26 juillet. Le chevalier de Troyes partit pour Montréal le 10 du mois suivant, ne laissant aux Anglais que la possession du fort Nelson, dont d'Iberville s'empara en 1690. Les Anglais redevinrent maîtres de leurs anciens forts, en 1693. D'Iberville les en délogea de nouveau, l'année suivante, et y installa la Forêt [2] comme gouverneur du fort Nelson. La Forêt dut se rendre en 1696, faute de vivres.

Ce fut ainsi une succession ininterrompue

---

1. La Potherie, i, pp. 147 et 148.

2. François de la Forêt, gouverneur et propriétaire du fort Saint-Louis aux Illinois. Pièce B.

de luttes sanglantes entre la France et l'Angleterre, jusqu'à ce que la France finit, au traité d'Utrecht, en 1713, par renoncer à ses droits sur cette vaste région qui, depuis vingt-cinq ans, avait été le théâtre des plus glorieux exploits pour les armes françaises.

EPILOGUE

Nous retraçons encore une fois la présence de Radisson dans les eaux de la grande baie. Voici dans quelles circonstances. Le capitaine Berger, Canadien-Français, avait quitté, le 15 juillet 1685, l'établissement situé à quatre lieues du poste des Anglais, à la rivière Nelson, lorsqu'en revenant à Québec, il fit la rencontre d'un vaisseau armé de dix ou douze canons et commandé par le capitaine Oslar. Ce navire, qui arborait le pavillon anglais, portait le gouverneur Bridger, le même que Radisson avait emmené à Québec avec les deux Gillam, père et fils. Au cours d'une conversation que Berger eut avec le capitaine Oslar, il apprit que Radisson et son neveu, Jean-Baptiste des Groseilliers, étaient rendus au fort

de Sainte-Thérèse, et avaient l'intention d'y hiverner [1].

Charlevoix nous apprend qu'en 1689, M. d'Iberville et son frère Maricourt, revenant de la baie d'Hudson, rencontrèrent sur leur route un navire anglais où était Chouart, fils, « qui n'avait pu encore se tirer des mains des Anglais depuis la surprise du fort de Nelson [2]. »

Le même historien dit que « Chouart (le fils) est mort en Canada, et Radisson en Angleterre [3]. » Il aurait pu ajouter que Médard Chouart finit ses jours à côté de son beau-frère, car nous ne trouvons sa trace nulle part en Canada. Le *Dictionnaire généalogique* ne fait à leur sujet d'autre mention que celle dont il a été question au début de ce travail. Nous sommes fondé à croire que Radisson finit ses jours en Angleterre. En 1700, il mit tout en œuvre pour obtenir de la Compagnie de la Baie d'Hudson la place de gardien de douane à Londres, mais on la lui refusa à répétition. En 1710, la Compagnie lui payait une dernière fois encore certains dividendes trimestriels que

---

1. *New York Colonial Documents,* vol. ix.
2. *Histoire de la Nouvelle-France,* liv. xii.
3. *Ibidem,* liv. x.

la Chancellerie lui avait accordés en 1694. Il avait alors environ soixante-quatorze ans. Cette circonstance semblerait indiquer que Radisson mourut cette année-là.

L'une des filles de Chouart, Marie-Antoinette, devenue veuve de Jean Jalot, chirurgien, de Repentigny, épousa Jean Bouchard. Cinq enfants sortirent de ce mariage, dont l'un, Jean-Baptiste, se maria en 1734, et alla résider à Deschambault. Jalot et Bouchard portaient le nom de des Groseilliers.

L'on se rappelle que Françoise Radisson, la plus jeune sœur de Pierre-Esprit, avait épousé Claude Volant de Saint-Claude, citoyen honorable des Trois-Rvières. Etienne, leur fils, prit le nom de Radisson. Il fut seigneur des îles et battures situées au haut du lac Saint-Pierre. Frontenac lui fit cette concession en considération de services militaires. Etienne Volant-Radisson figurait dans les cadres de l'armée canadienne comme colonel des troupes de la milice bourgeoise.

La descendance des familles Chouart et Radisson s'est perpétuée par les femmes, et encore ne fut-elle pas considérable. L'épouse de Chouart vécut aux Trois-Rivières, dans un état voisin de la pauvreté. En 1664, quand au re-

tour de son voyage dans l'ouest, Chouart allait demander des moyens d'existence aux Anglais de Boston, le Conseil souverain obligeait M. de la Ferté à fournir à la femme du mari absent « vingt-cinq livres de lard pour l'aider à vivre.»

La France pardonna aux deux transfuges. En 1675, le roi signait en leur faveur des lettres de grâce qui ne furent entérinées qu'en 1683. Il était trop tard pour qu'ils profitassent du privilège qui leur était accordé par ces mêmes lettres patentes, de pêcher le marsouin et le loup-marin dans les eaux du fleuve Saint-Laurent. Ce fut pour eux la dernière faveur de la fortune; il était statué que Chouart et Radisson iraient finir leurs jours sur une terre étrangère, loin de leur famille, loin du pays natal et plus loin encore du Canada, leur patrie d'adoption. Leurs dernières pensées devaient sans doute se tourner vers notre pays, où presque tous les coins de la terre portaient encore l'empreinte de leurs pas errants. On dit que les contrées qui donnent à l'homme de faciles moissons, ne fixent point son cœur comme celles où il doit lutter et souffrir. Le laboureur enchaîne sa pensée à la terre qu'il défriche avec peine, l'artisan à l'épreuve qui exige de lui un courageux travail. Ces deux Français avaient subi de dures

épreuves dans notre pays, épreuves du côté de l'âme aussi bien que du côté du corps. On ne traverse pas chagrins ou douleurs sans en sortir le cœur bronzé ou brisé, l'âme ulcérée ou sanctifiée. Eux, quelque fortement trempés qu'ils fussent, durent s'apercevoir qu'ils avaient gaspillé leur vie à la recherche de la fortune, ou, si l'on veut, du bonheur. Car, pour beaucoup de gens, bonheur et fortune font tout un. Ne comprirent-ils point que ce qu'il y a pour l'homme de plus sage et de meilleur, c'est de chercher la joie du cœur dans de vraies affections, la paix de l'âme dans l'accomplissement de son devoir, et d'aimer sa patrie ?

Près de mourir, la célèbre Madame d'Houdetot, se tournant vers un des philosophes qui avaient contribué à détruire en elle le sentiment religieux, lui dit; « Rendez-moi mon Dieu que vous m'avez enlevé. A présent j'en ai besoin. » Radisson, sur son lit de mort, eût pu adresser aux Anglais qui l'avaient fait abandonner la France pour toujours, une apostrophe aussi douloureusement éloquente ; et leur dire : « Rendez-moi ma patrie que vous m'avez enlevée. A présent j'en ai besoin. »

PIECES JUSTIFICATIVES

PIECE A

1681

Lettre de Mons. de Frontenac au Ministre

A Québec, le 2 novembre.

Le S^r^ Radisson qui est marié en Angleterre, estoit repassé icy des îsles, où il a servi soubs Monsieur le Maréchal d'Estrée, et m'avoit proposé de luy permettre d'aller sur un bastiment du S^r^ de la Chenaie faire des establissemens le long de nos costes, en tirant vers la Baye d'Hudson, mais je n'ay pas cru le devoir permettre sans vous en avoir donné advis et reçue, Monsieur, vos ordres. A cause que sy ces establissemens estoient proches de l'embouchure du fleuve Sainct Laurens, ils pourroient y attirer les Sau-

vages qui ont accoustumé d'aller par le Saguenay traitter à Tadoussac avec les comis de la ferme du Roy, et qui dans la profondeur des terres se trouveroient voisins de ces nouvelles habitations; où, que sy on les poussoit vers la Baye d'Hudson, on y pourroit rencontrer les Anglais, ce qui causeroit peut-estre des démeslez et contestations.

Le dit S^r^ Radisson m'a demandé congez de repasser par Baston en Angleterre pour y voir sa femme qu'il y a laissé, d'où il prétend vous aller trouver et vous proposer la chose...

PIECE B

1681

Lettre de Duchesneau au roi.

13 novembre.

...L'ambassadeur du roi d'Angleterre à Paris, se plaint qu'un nommé Radisson et d'autres Français s'étant rendus sur deux barques appelées *le St-Pierre* et *la Ste-Anne* jusqu'à la rivière et au port de Nelson, ont saisi le fort et d'autres propriétés que les Anglois possédaient depuis plusieurs années.

Radisson et Desgrozelliers prétendent que ces allégations sont fausses. Ils disent qu'après

avoir trouvé un endroit sur la rivière Nelson, propice à leur commerce, à plus de 150 lieues de l'endroit où les Anglais s'étaient établis à la baie d'Hudson, ils en ont pris possession au nom du Roi, au mois d'août 1682, et ont commencé à y ériger un fort et quelques édifices à proximité.

Ils ajoutent que le 14 septembre suivant, ayant entendu gronder le canon, ils allèrent à la découverte, et ils aperçurent, le 26, un commencement de constructions sur une île, et un navire atterri près de la côte. Ces constructions avaient été commencées depuis leur arrivée dans la rivière et après qu'ils eussent élevé leur fort et érigé leurs édifices, et en conséquence ils étaient les permiers occupants. Et depuis lors, chaque nation ayant cherché à se maintenir dans sa position, les Français étaient restés les maîtres. La glace et le mauvais temps ayant occasionné la perte du vaisseau anglais, plusieurs hommes de l'équipage ont été emportés par la mort. Quant à eux, ils les avaient tous traités avec modération et bonté, et ils avaient donné toute l'assistance possible aux Anglais, lesquels se déclarèrent satisfaits.

PIECE C

1683

Lettre de Des Groseilliers au ministre

Monseigneur,

Je suis obligé de dire la vérité pour ce qui regarde ma conqueste et celle de mon frère, qui est la mesme chose, courant tous les deux les mesmes hazards dans les païs sauvages. J'ay esté obligé de faire mon devoir comme fidelle François, en ce qui concerne mon establissement et touschant la prise d'un vaisseau qui n'avoit nulle commission, lequel s'est jetté entre mes mains, voyant qu'il n'en pouvoit échapper et on a agy fort honnestement avec moy; mais ayant appris qu'il y avoit encore un aultre vaisseau, il a esté obligé de se deffier de nous. Il s'est amorcé de luy mesme par la visite qu'il m'a rendue dans mon port, accompagné de quelques aultres, mais ayant une parfaite connoissance de la malice de cette nation, je connus bien qu'il ne venoit à aultre dessein que pour sonder;—et l'ayant regallé l'espace de trois semaines, voulant s'en aller librement, je l'ay arresté et conduit dans une chambre et mesme déclaré que je les arrestois prisonniers, tant pour la sûreté de ma vie que de la sienne mesme.

Aussytost mon frère se prépara et se mit en

campagne pour aller prendre son fort et son vaisseau, ce qui fut exécuté dans un moment sans répandre une goute de sang, quoyqu'ils fussent armez jusques aux dents. Ce que mon frère sachant, il les a pris par son adresse en peu de tems et m'envoya dans l'instant tous les prisonniers qui m'ont donné beaucoup de peine à les garder, ayant pris plus de canons que d'hommes, Tout leur dessein et leur entretien n'estant que de trouver le moyen de nous tailler en pièces, tous leurs couteaux estant affilez et pointus comme des lancettes. Et c'est à tort de m'accuser comme ils le font, leur aultre vaisseau qui est allé à la drive n'a esté transporté que par les glaces, ce qui n'est pas difficile à croire puisque les glaces ont brisé les deux miens, et du débris de l'un j'en ay remonté l'aultre. Ils me l'ont demandé à achepter et pryé de le renvoyer dans les fonds de la baye de l'Est où je les avois posté auparavant et où il y a huict ou dix ans que je les ay quittéz. Ce que j'ay faict et je leur ay donné du tems assez pour venir dans la rivière d'où ils prétendoient me chasser, puisque je suis estably et prist possession du lieu et mes maisons et magasins faicts et mesme garnison dans la place dont mon fils est le commandant, joint que leur fort est à peu près de deux cents lieues de là, où je les ay posté; leurs prétentions sont vaines. Nous avons Pentagouët, fort de l'Acadie, qui appartient aux François, et à douze ou quinze lieues de nous au surouast il y a habi-

tation anglaise qui s'appelle Pémécuid, et entre eulx et nous, il y a une baye nommée St-George où il y a de très belle nature et grande eau. Mons. de Biencourt, estant habitué au mont désert, prosche Pentagouët, a envoyé pendant plusieurs années son brigantin en traitte dans le lieu mesme où les Anglais sont postez à présent, qui est la ville de Baston, Nouvelle-Angleterre, qui n'est que à trente ou quarante lieues de la colonie des François, dont M. de Biencourt est commandant, où ils n'avoient point droit d'aller se mettre, puisque ce lieu appartient à la France.

Le Roy d'Angleterre a envoyé Winthrop, 1er Gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, de laquelle il a pris possession, où il y a à présent une grande ville, bastie en bois, et 200 navires, et la France a bien droit de disputer ce terrain qui vaut beaucoup mieux que l'aultre cy dessus qu'ils demandent. Nous avons eu autrefois une habitation à la coste de l'Amérique entre le cap de Virginie et de la Floride, qui s'appeloit le Port Royal, attenant le cap de Fer; cependant, ils n'ont pas eu droit de s'en emparer,—il est vray que les Espagnols nous en ont chassé.

J'espère que lon ne me blamera point d'avoir changé le nom de Port Nelson pour le nommer la Rivière Bourbon; lorsque je m'en suis emparé persone ne s'y est opposé et je suis avant les aultres plus de 15 jours, et estant estably et ne songeant que à mon repos d'hyver, l'Anglais y est venu et entré dans le port. Nous luy avons

faict commandement de s'en retirer, ce qu'il auroit mieux faict, parce que les glaces n'auroient pas envoyé son navire à la dérive. Il nous a laissé 15 hommes à terre auxquels je puis dire avoir sauvé la vye... Il est certain que les deux vaisseaux ne nous ont montré aulcune commission ; et celuy qui est allé à la dérive est le mesme qu'avoit pris le Père Albanel, jésuite, et les mesmes officiers, sans aulcun sujet. Le Roy d'Angleterre en a esté mécontent dans la prise de ce bon père, il n'y a que Dieu qui en puisse prétendre des dommages et intérests, parce qu'il allait pour la conversion des aames. Il est vray que les Anglois ont esté 2 ou 3 fois dans la rivière du Port Nelson pour y traitter...

PIECE D

1683

Lettre de M. le Marquis de Belleroche, à Paris

Monsieur Radisson vous supplie de représenter, s'il vous plaist, à Monseigneur le Marquis de Seignelay, qu'il y a neuf ans qu'obéissant au commandement de Monseigneur Colbert, j'ay quitté 200 lbs sterling de pension et l'entrestient de ma famille chez le Chevallier Kerke, mon beau père, qui a presque abandonné sa fille, ma femme,

dans la croyance qu'elle avoit embrassé la Religion Catholique, et dont je suis absent depuis sy longtems, que Sa Grandeur nous avoit faict promettre employ à nostre arrivée, que par ses ordres nous avons faict un voyage en Canada où nous avons consommé plus de 400 lbs, que ma femme a esté obligée de s'en retourner chez son père, s'estant sauvée de son païs à son insue, que depuis, soubs Monseigneur le Maréchal d'Estrées, j'avois faict la campagne de Guinée et perdu plus de 2000 lb. au naufrage, qu'à mon retour, Sa Grandeur m'avoit faict donner 1000 lb. pour faire revenir ma famille, que sans crainte j'avois passé en Angleterre où le père de ma femme s'estoit opposé à ma volonté, voulant déshériter sa fille d'un bien considérable sy elle me suivoit, ne m'ayant laissé voir mon enfant; que depuis ce tems là, je n'avois vécu que de ça. ma femme m'avoit envoyé jusques à la dernière de ses bagues, que j'avois été contraint de vendre le portrait du Roy d'Angleterre que luy mesme m'avoit fait présent, comme la chaîne d'or qu'il m'avoit mis au cou.

Que le dernier voyage que mon frère et moy venions de faire estoit une preuve de nostre zèle, fidélité et expérience...

PIECE E

1683

Lettre de M. de Meulles au Ministre

De Québec, le 4 novembre.

...Les nommés Radisson et Desgrozeliers en l'année 1682 avaient demandé à M. le comte de Frontenac un congé pour aller à la traite à la baie d'Hudson avec deux barques, mais comme il leur fut refusé par plusieurs considérations, ils prirent simplement une permission d'aller à la pêche du loup-marin à cent ou cent vingt lieues de Québec, du côté d'Anticosti et île percée, avec intention d'exécuter leur premier dessein, ce qui fut si véritable, qu'aussitôt que les deux barques furent arrivées à l'île Percée, ils prirent le chemin des sept îles, qui est dans le fleuve Saint-Laurent et s'en allèrent droit à la baie d'Hudson, et après l'avoir traversée, se rendirent dans une Rivière, nommée en langue sauvage Kakioukiouay, c'est-à-dire qui va et vient au 56 degrés 50 minutes latitude Nord. Ce vingt sept août de la même année, le dit Radisson ayant mouillé et s'étant écarté pour chercher des sauvages, aperçut un petit vaisseau Anglais de 60 à 70 tonneaux et ayant amusé le capitaine du dit vaisseau, lui faisant entendre qu'il aurait beaucoup de monde avec lui, alla plus loin à la découverte,

lui troisième, et aperçut un second navire plus gros que le premier, dans lequel était une espèce de commis qui prenait qualité de gouverneur, mais le capitaine du dit navire voyant au bord de l'eau des français, envoya une chaloupe armée pour la combattre, dont l'un se jeta dans l'eau, ce que voyant le dit Radisson lui témoigna que s'il voulait il était le maître de lui casser la tête, mais qu'au contraire il lui demandait son amitié, ce qui désarma celui qui était dans l'eau, et l'obligea de lui faire caresses, et enfin après plusieurs pourparlers on se traitait de frères. Un jour led. Radisson et Desgrozeliers, par force et par menaces arrêtèrent dans leur fort le capitaine du Petit vaisseau, qui les était venus visiter ce jour-là, s'en rendirent les maîtres et les firent garder par leurs gens, après quoi ils allèrent en toute diligeance au fort des Anglais où ils demandèrent à entrer pour boire avec eux, en les assurant que le Gouverneur les suivait, ce qui obligea les Anglais du dit fort de leur ouvrir la porte, mais aussitôt qu'ils furent entrés, ayant le pistolet à la main, se rendirent les maîtres des Anglais et brûlèrent leur fort.

Le dit Radisson dans ce même tems fit commandement au grand navire de se retirer, lequel fut obligé de le faire par le mauvais tems et les glaces, qui l'on fait périr à ce qu'on nous a rapporté.

Radisson et Desgrozeliers avant de partir de la dite baie ont laissé huit hommes de leur équi-

page et un magasin avec quantité de marchandises dans un fort qu'ils ont bâti dans cette rivière nommée qui va et vient, et après s'être rendus maîtres du petit navire, ils sont venus à Québec où ils ont amené l'envoyé de la Compagnie de la Baie d'Hudson, nommé le Gouverneur, et pareillement le capitaine du dit petit navire.

Je ne puis vous rendre compte, Monseigneur, de ce qui s'est passé touchant la dite prise et les Anglais, et même s'ils ont des raisons de se plaindre, n'en ayant eu aucune connaissance qu'indirectement, et si j'ai eu l'honneur de vous faire ce petit récit, c'est pour vous prier très humblement de nous faire savoir l'intention de Sa Majesté, touchant cette baie d'Hudson, et si elle souhaite que les Français aillent traiter de ce côté là et si nous devons souffrir que le S^r^ de la Chesnaye envoie une grande barque dans l'endroit où on a pris le vaisseau Anglais que l'on a amené à Québec, étant certain que la Rivière, nommée en sauvage Kaouirinagaou qui veut dire méchante rivière, où les dits deux vaisseaux Anglais avaient mouillé, est un lieu qu'ils ont découvert depuis longtemps, quoique éloigné de leurs habitations et qui n'est qu'à deux lieues de la dite rivière, nommée qui va et vient, que les dits Radisson et Desgrozeliers disaient avoir découvert à ce dernier voyage ici. J'ai su du dit Radisson même qu'il a été dans la dite rivière où le vaisseau Anglais a été pris deux fois, était au service des Anglais.

La conclusion de cette affaire est que Desgrozeliers et Radisson ont été à la baie d'Hudson sans congé ni passeport, de personne, et qu'ils ont été attaquer et prendre les Anglais dans une rivière où ils vont de tems en tems pour faire commerce, d'où ils prétendent de grands dédommagements, et que la Chesnaye prétend, l'année qui vient, y renvoyer encore une barque avec des marchandises dans l'endroit où ils ont fait un fort et où ils ont laissé huit hommes de leur équipage, c'est ce qui me fait prendre la liberté de vous dire, Monseigneur, qu'il faut, ou abandonner ce commerce aux Anglais ou les chasser entièrement de la baie d'Hudson, c'est sur quoi nous attendons les ordres de Sa Majesté et les vôtres.

Signé : DE MEULLES.

PIECE F

1684

Lettre du Roi à M. de la Barre

Versailles, le 10 avril 1684.

...Le Roy d'Angleterre m'a faict parler par son envoyé de ce qui s'est passé dans la rivière de Nelson, entre quelques Anglois et les nommez

Radisson et des Groseliers, sur quoy je suis bien ayse de vous dire que comme je ne veux pas donner de sujet de plainte au Roy d'Angleterre, et que j'estime cependant très important d'empescher les Anglois de s'establir dans cette rivière, il seroit à propos que vous fissiez proposer à celuy qui commande dans la Baye d'Hudson que ny les Français, ny les Anglais ne pussent faire d'establissemens nouveaux, à quoy je suis persuadé qu'il donnera d'autant plus volontiers son consentement qu'il n'est pas en estat d'empescher ceulx que mes subjets veulent faire dans la rivière Nelson...

PIECE G

1684

Lettre de M. de la Barre au ministre

A Québec, le 14 novembre 1684.

L'affaire du nommé Guillain de Baston ne vous a pas esté expliquée et il faut de nécessité que je le fasse pour que vous décidiez ce qu'il me conviendroit faire en une pareille rencontre.

Ce fut le 18e octobre 1683 qu'il vinst mouiller une petite barque devant cette ville que je connus de fabrique angloise quoy qu'avec pavillon blanc.

Il descendit à terre diverses personnes entre lesquelles estoient Radisson et Desgroseliers porteurs de commission de pesche et des sauvages, le long de la coste du nord, de Mons. le Comte de Frontenac, pour deux barques.

Je leur demanday sy ce vaisseau n'estoit point anglois et d'où venoit qu'ils s'en estoient emparez. Ils me firent la longue histoire que je me donnay l'honneur de vous demander l'année dernière, et me dirent qu'il m'amèneroient dans une heure le cappitaine anglois; en effet il vint me trouver me fist plainte de la violence que l'on luy avoit faicte en l'amenant icy sans aulcune cause, et qu'il ne croyoit pas que je voulusse souffrir que les subjets de Sa Majesté Britanique fussent ainsy traittez par les François, me représenta son passeport pour la pesche vers le nord, signé du secrétaire du Conseil de Baston; et sa plainte fut suivie de celle d'un aultre Anglois, soit disant comis de la compagnie royale du Nord, de Londres, disant qu'on l'avoit amené comme par force.

Radisson au contraire dit qu'il luy avoit vendu une des barques françoises qu'il avoit au Port Nelson pour ramener ces gens aux establissements anglois de la Baye d'Hudson, et que lorsqu'ils y furent embarquez, avant que le dit comis y eust pu entrer, ils furent séparez d'un coup de vent qui les obligea de prendre le large et de quitter la barque que nous croyons avoir regagné l'habitation angloise.

Il ne me paroissoit pas que Radisson eust aucun

droit pour la prise de ce navire qui, de son costé, n'estoit pas en estat, sans l'équipage du dit Radisson de vingt huict hommes de revenir du fond du golfe d'Hudson.

Ainsy, sans parler de justice ny de formalitez, je taschay de les accomoder, en faisant dédommager le cappitaine Guillain de la somme de mille livres pour le détour de l'entrée de la rivière icy, ne croyant pas que Sa Majesté eust trouvé bon que j'eusse commencée la guerre en ce païs avec les Anglois.

Quand à la preuve que Radisson est arrivé le premier au port de Nelson, elle est incontestable, parce que le petit vaisseau dans lequel ils sont revenus n'y a jamois esté, (de la confession des Anglois)...

PIECE H

1685

Lettre du Ministre à M. de Denonville

A Versailles, le 6 avril 1685.

Monsieur,

Pour réponse à votre lettre du dernier mois passé, vous ferez fort bien de faire promettre au

jeune Desgroseliers qu'il sera récompensé et tous ceulx qu'il amènera à Québec avec luy, et vous pouvez assurer que le Roy fera donner 50 pistolles à tous ceulx qui pourront se saisir du nommé Radisson et l'amener en la dite ville de Québec...

PIECE I

1686

Lettre de M. de Denonville

Les violences que plusieurs particuliers anglais ont commises dans les personnes de plusieurs français envoyés par la compagnie et société des Habitans de cette Colonie pour le commerce des pelleteries du côté de la Baie du nord, dont la concession leur a été accordée par Sa Majesté par lettres patentes du 20 mai dernier, qui approuvent et autorisent la dite compagnie et la connaissance que nous avons de la perfidie du nommé Radisson sujet du Roi et employé depuis plusieurs années par la dite compagnie, lequel au lieu d'être fidèle au Roi et à ceux qui lui avaient confié le soin de leurs intérêts, s'est dérobé pour aller en Angleterre, en dessein de s'associer des gens pour piller les postes que lui-même avait établis et les marchandises qu'il y

avait portées pour la traite de la part de ceux qui l'y avaient employé et qui lui avaient confié leurs intérêts.

Son pernicieux dessein lui ayant réussi, le 15 août 1684, par une trahison qu'il fit à Choüart son neveu que lui-même avait posté dans une île située dans la rivière de Bourbon, où sous la bonne foi d'oncle envers un neveu et sous la bannière française, le dit Radisson approchant comme ami et comme venant de la part de la dite compagnie, se saisit du dit Choüart, des autres Français qu'il avait avec lui, et d'un grand nombre de pelleteries que le dit Choüart et autres français avaient traitées au profit de la dite compagnie, ce qui leur ayant été d'une perte très considérable, nous aurait engagé à chercher les moyens de mettre à couvert de telles insultes ceux que la dite compagnie choisiront à l'avenir pour la régie de leurs affaires de ce côté là.

Pour ce nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de choisir le Sieur de Trois (Troyes) dont la sagesse, prudence et bonne conduite, savoir faire, nous sont assez connus pour l'envoyer avec le nombre d'hommes et d'officiers que nous jugerons à propos de lui donner pour aller lui-même chercher les postes les plus avantageux à occuper sur les côtes de la dite baie du Nord et embouchures des rivières qui y entrent, retrancher et fortifier les dits postes, se saisir des voleurs coureurs de bois et autres que nous savons avoir pris et arrêté plusieurs de nos français commer-

çants avec les Sauvages, lesquels nous lui ordonnons d'arrêter nommément le dit Radisson et autres ses adhérents en quelque lieu qu'il les puisse prendre ; lesquels il nous ramènera comme déserteurs pour être punis suivant la rigueur des ordonnances. Pour ce nous ordonnons à tous officiers, soldats et habitans de la colonie que nous destinons d'envoyer à ses ordres de reconnaître le dit Sieur de Trois pour leur comandant en chef...

A Québec, le 12 février 1686.

Hollandais et Français en Amérique

1609-1664

HOLLANDAIS ET FRANÇAIS

EN AMERIQUE

Champlain fonda Québec en 1608.

Une année plus tard, Henry Hudson, explorateur anglais, voyageant pour le compte de la Hollande, découvrit la rivière qui porte encore aujourd'hui son nom. Or, à cette époque-là, les Iroquois étaient en guerre ouverte avec les Algonquins. C'étaient deux nations puissantes, valeureuses et ennemies de longue date. Les Iroquois, quoique moins nombreux, semblaient l'emporter sur leurs adversaires, malgré l'alliance que ceux-ci avaient contractée avec les Hurons et les Souriquois. Cette triple

force aurait peut-être réussi à dompter une tribu aussi vaillante que l'était alors la Confédération des Cinq-Cantons, surtout avec l'appui des Français, si plus tard les Anglais de la Nouvelle-Angleterre et les Hollandais de la Nouvelle-Belgique, établis dans le voisinage presque immédiat du pays des Iroquois, ne leur eussent vendu des fusils et des munitions qui leur permettaient de guerroyer à armes égales contre les Français et leurs alliés. L'Iroquois devait rester redoutable pendant de longues années encore, et redouté des blancs comme des peaux-rouges.

Henry Hudson, mourant de misères, dut se désintéresser des projets que nourrissaient ceux qui l'avaient pris à leur service et laisser à d'autres le soin de profiter de ses découvertes.

En 1610, quelques Hollandais vinrent en Amérique pour y tenter fortune. Mais il n'y eut pas de colonisation hollandaise sérieuse avant 1623. Toutefois, en 1613, Adrian Block, ayant été forcé d'hiverner sur l'île de Manatte, y construisit un petit fort qu'il appela New-Amsterdam, en l'honneur de la cité principale de la Hollande.

En 1623, la Compagnie hollandaise des Indes orientales envoya en Amérique un vais-

seau chargé de plus de vingt familles wallonnes, qui s'établirent sur les bords de la rivière Hudson. Les unes restèrent à New-Amsterdam (la ville de New-York actuelle), les autres se rendirent jusqu'à Orange, (aujourd'hui Albany). Ces deux groupes s'accrurent assez rapidement, et bientôt le pays compris entre l'Hudson et la rivière Delaware forma toute une province que les Hollandais appelèrent New-Netherland, et les Français Nouvelle-Belgique. Champlain donnait aux Hollandais, le nom de Flamands. La plupart d'entre eux étaient protestants; s'il se rencontrait chez quelques-uns de l'intolérance, il s'en trouvait d'autres, au contraire, qui respectaient la religion catholique et ses ministres. Pris dans son ensemble, l'élément colonisateur de la Nouvelle-Belgique était chrétien, moral, industrieux, et patriote. Les chefs surtout étaient remarquables à plus d'un titre. Ils ne consentirent jamais à épouser les querelles des sauvages et à batailler pour les uns au détriment des autres. S'ils leur vendirent de la poudre et des arquebuses, c'était plutôt pour des fins de commerce. Ils étaient grands acheteurs de fourrures, qu'ils exportaient ensuite en Europe, où les profits étaient considérables.

La Nouvelle-Belgique connut bientôt une organisation politique. Elle eut ses gouverneurs ou directeurs-généraux. Pendant quarante ans que dura la suprématie hollandaise sur ce coin de terre américaine, six gouverneurs se succédèrent sans interruption, et dans l'ordre qui suit :

1624-25—Cornelius Jacobsen May.
1625-26—Willem Verhulst.
1626-32—Peter Minuit.
1633-37—Walter Van Twiller.
1638-47—Willem Kieft.
1647-64—Peter Stuyvesant.

Peter Minuit acheta des sauvages l'île de Manatte et vingt-deux mille acres de terre, pour la somme de vingt-quatre piastres. Ce fut sous son administration que la ville de New-Amsterdam fut constituée civilement. Cette année-là (1626), la Nouvelle-Belgique exporta des fourrures pour un montant de dix-neuf mille piastres.

L'année suivante, Minuit régla avec Branford, gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, les limites de sa province. Elle se trouva bornée au nord-est par la Nouvelle-Angleterre et

au sud-ouest par la Virginie, et fut comprise entre les 38e et 42e degrés de latitude.

La ville de New-Amsterdam ne connut le système de gouvernement municipal qu'en 1653.

La colonie hollandaise florissait toujours, lorsqu'en 1667, l'Angleterre conclut, à Bréda, un traité de paix avec la Hollande, en vertu duquel elle devenait maîtresse de la Nouvelle-York et du Nouveau-Jersey, ne laissant aux Hollandais que Surinam.

Cette dépossession en règle mit fin à la suprématie des Pays-Bas sur leur dépendance américaine. Cependant, en 1673, les Hollandais tentèrent de reprendre leur colonie perdue; ils y réussirent, mais il ne purent la conserver que pendant quelques mois. Un nouveau traité, consenti en 1674, les dépossèda une seconde fois, et le drapeau anglais continua de flotter sur la Nouvelle-York jusqu'à la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis.

*
* *

Bien que les *Relations* des Jésuites se plaignent souvent du voisinage des Hollandais, soit

à cause de leur commerce d'eau-de-vie avec les sauvages, soit parce qu'ils ridiculisaient par ci par là, la religion catholique, rendant ainsi moins fructueuse l'œuvre des missionnaires, il est notoire, cependant, et nous en trouvons la preuve dans ces mêmes *Relations,* que les Hollandais rendirent des services signalés aux Français, et en particulier aux missionnaires jésuites. Laissons aux faits le soin de la démonstration.

En 1642, le Père Isaac Jogues, fait prisonnier par les Iroquois, fut amené captif dans un de leurs villages.

Après deux mois passés au milieu de ces barbares, le Père parvint un jour à s'évader, et il courut se mettre sous la protecton du drapeau hollandais. Le capitaine de l'habitation où il s'était réfugié réussit à le sauver: mais non sans avoir à lutter contre les sauvages, qui ne semblaient pas vouloir lâcher leur proie. Une députation d'Agniers arriva un jour au fort d'Orange. Ils étaient tous bien armés. Le commandant ne s'en laissa pas imposer par leurs menaces et leurs allures belliqueuses. La querelle s'envenimant toujours, le brave Hollandais se posa hardiment devant ces barbares et leur fit l'apostrophe suivante:

« Le Français que vous cherchez est sous ma sauvegarde, je ne puis l'abandonner. En vous le livrant, je manquerais à l'honneur et à l'humanité. Vous devriez être heureux vous-mêmes d'avoir une raison de vous justifier aux yeux de vos compatriotes, et de leur épargner un crime. Vous estimez notre nation : eh bien, sachez qu'il y a des droits de protection que des nations alliées doivent respecter. Vouloir les braver sans ménagement, c'est s'exposer à des ruptures capables d'entraîner des guerres sanglantes et interminables. Le parti que j'ai pris est adopté par tous les Hollandais ; vous les aimez assez, je pense, pour déférer à leurs vues ; mais pour vous donner pleine satisfaction, voici de l'or pour la rançon de votre prisonnier ».

Le commandant fit alors briller aux yeux de l'Iroquois ébloui trois cents livres en or. Celui-là ne se fit pas prier pour s'en emparer, promettant tout ce qu'on voulut. Cependant le prisonnier ne fut pas relâché. Il fallut le mettre sous bonne garde chez un vieillard hollandais qui avait consenti à le recevoir chez lui jusqu'à nouvel ordre. Cette séquestration devait durer six longues semaines.

Quelque temps après, le captif écrivait au gouverneur Montmagny :

« Plusieurs fois, les Hollandais ont essayé de nous délivrer, mais toujours inutilement. Ils renouvèlent encore à présent leurs tentatives ; mais ce sera, comme je pense, avec un même résultat ».

La Providence permit ce que le gouverneur de la Nouvelle-France et les autorités hollandaises étaient impuissantes à faire, l'eussent-ils voulu encore plus sérieusement. Un jour que les Iroquois, accompagnés du Père Jogues étaient à pêcher sur l'Hudson, à sept ou huit lieues d'Orange, ils ne s'aperçurent pas de la disparition de leur prisonnier, qui, résolu de fuir, s'était caché dans un navire hollandais prêt à prendre la mer. Ce fut un ministre protestant, du nom de Johannes Megapolensis, qui avait ménagé au Père les moyens d'échapper à ses bourreaux. Bien que l'ordre eût été adressé à tous les commandants de la Nouvelle-Belgique par les États-Généraux de délivrer le missionnaire, il n'est pas moins curieux de constater que ce fut un ministre du culte protestant qui réussit à arracher le ministre catholique à une mort presque certaine. En agissant ainsi, Megapolensis exposait ses

compatriotes aux conséquences dangereuses d'un conflit avec les Iroquois [1].

En 1644, le Père Bressany ayant été fait prisonnier par les Agniers, réussit à obtenir sa délivrance moyennant une assez forte rançon que paya un Hollandais d'Orange. Le Père se réfugia ensuite chez les Hollandais, qui l'accueillirent avec la même courtoisie qui avait distingué leur conduite à l'égard du Père Jogues. Avant de partir pour la France, le Père Bressany reçut du gouverneur Kieft la lettre suivante, destinée à lui servir de sauf-conduit :

« Nous, Guillaume Kieft, directeur-général, et le Conseil de la Nouvelle-Belgique, à tous ceux qui verront les présentes, salut.

« François-Joseph Bressany, de la Compagnie de Jésus, fait prisonnier, il y a quelque temps, en Canada, par les sauvages Iroquois appelés ordinairement Maquois [2], tourmenté longtemps par eux et à la veille d'être brûlé, a

1. Voir la note en appendice au sujet de ce ministre.

2. C'étaient les *Agniers* des Français et les *Mohawks* des Angiais. Les Hollandais les désignaient sous le nom de *Maquas* : c'était, dit-il, le nom qu'ils se donnaient à eux-mêmes.

été heureusement, après bien des difficultés, arraché par nous de leurs mains, moyennant une rançon, et délivré. Maintenant qu'avec notre consentement il va en Hollande pour retourner de là en France, la charité chrétienne exige que tous ceux chez qui il se présentera, le reçoivent avec bonté. En conséquence, nous prions tous les gouverneurs, commandants ou leurs lieutenants, et les capitaines de lui prêter secours à son arrivée ou à son départ, leur promettant de leur rendre en pareil cas le même service.

« Fait au Fort de la Nouvelle-Amsterdam, dans la Nouvelle-Belgique, le 20 de septembre, l'an du salut, 1644.

« WILLIAM KIEFT ».

Quelques années plus tard, le Père Jogues, revenu au pays, tomba de nouveau entre les mains des Iroquois, et fut lâchement assassiné par l'un d'eux. Le coup resta inconnu pendant quelque temps. Cependant, des rumeurs vagues de cette mort cruelle étaient parvenues aux oreilles du gouverneur de la Nouvelle-France, lorsqu'une lettre de Willem Kieft vint confirmer les tristes appréhensions de M. de Montmagny. Nous la publions telle qu'elle fut

écrite, dans son style et son orthographe primitifs :

« Monsieur,

« J'avois donné response à celle de laquelle il vous avoit plu m'honorer par le P. Jogues, dattée du 15 de mai, et j'avoys envoyé au fort d'Orange pour la délivrer au dit P. de Jogues ; mais n'y estant pas retourné, comme on l'espéroit, elle m'a été derechef renvoyée. Celle-cy sera donc pour remercier Votre Seigneurie du souvenir qu'elle a eu de moy, faveur dont je tascherai à me revancher s'il plaît à Dieu de m'en concéder l'opportunité. Au reste j'envoys celle-cy par les quartiers du mort, soit par le moyen des Anglois ou de Mons. d'Aunay aux fins de vous advertir du massacre que les barbares inhumains Maquois ou Iroquois ont fait du P. Isaac de Jogues et de son compagnon ; ensemble de leur dessein qu'ils ont de vous surprendre sous les couleurs de visite, comme vous verrez par la lettre cy-enclose qui, encore qu'elle soit mal dictée et ortographiée vous apprendra à notre grand regret les particularités du tout.

« Je suis marry que le sujet de celle-cy n'est plus agréable ; mais la conséquence de l'affaire

ne m'a pas permis de me taire. Notre ministre d'en haut s'est enquis soigneusement aux principaux de cette canaille de la cause de ce malheureux acte; mais il n'a pu avoir d'autre réponse d'eux, que le dict Père avoit laissé le diable parmy quelques hardes qu'il leur avoit données en garde, qui avoit fait manger leur bled ou mays aux vers.

« Voilà ce que je puis pour le present escrire à Votre Seigneurie, priant Dieu qu'il veuille la garder et les vôtres de cette traitreuse nation. Vous assurant que je suis votre très humble et obéissant serviteur.

WILLIAM KIEFT.

Du fort d'Amsterdam,
En la Nouvelle-Belgique,
ce 14 novembre 1646.

La lettre à laquelle le gouverneur Kieft fait allusion était adressée au docteur Lamontagne, de New-Amsterdam, et non à Jean Bourdon, de Québec, comme le dit la *Relation* de 1647 [1]. Le signataire, Jean Labadie, était charpentier et originaire de France. Arrivé au fort d'Orange en 1634, il y avait épousé la veuve

1. *Relation* de 1647, p. 38.

d'un nommé Harman van der Bogaert. Fixé définitivement au milieu des Hollandais, il obtint une charge de la Compagnie, et agissait souvent comme interprète.

Jean Lamontagne était aussi français d'origine, médecin instruit. Il vint à New-Amsterdam en 1637. Dès son arrivée, le gouverneur Kieft le choisit pour l'un des membres de son Conseil, et il joua un grand rôle dans les affaires publiques de la colonie hollandaise.

Voici cette lettre de Labadie :

« Loué soit Dieu au fort d'Orange !

« Je n'ay voulu manquer à cette occasion de vous faire sçavoir mon comportement. Je suis en bonne santé, Dieu mercy, priant Dieu qu'ainsi soit de vous et de vos enfants. Au reste je n'ay pas beaucoup de choses à vous dire, sinon comme les François ont esté arrivez le 17 de ce présent mois d'Octobre 1646, au fort des Maquois, c'est pour vous faire entendre comme ces Barbares ingrats n'ont pas attendu qu'ils fussent bien arrivez dans leurs cabanes, où ils ont esté dépouillez tous nuds sans chemises, reste qu'ils leur ont donné chacun un brayet pour cacher leur pauvreté ; le mesme jour de leur venuë ils ont commencé

de les menacer, et incontinent à grands coups de poings et de bastons, disans, vous mourrez demain, ne vous estonnez pas, ayez courage, nous vous frapperons avec la hache et mettrons vos testes sur les palissades (c'est-à-dire sur la cloture de leur bourgade), afin que quand nous prendrons vos frères ils vous voyent encore. Il faut que vous sçachiez que ç'ont esté seulement la nation de l'ours qui les ont fait mourir, la nation du loup et de la tortuë ont fait tout ce qu'ils ont pû pour leur sauver la vie, et ont dit à la nation de l'ours, tuez-nous premièrement, mais hélas! ils ne sont pas pourtant en vie. Sçachez-donc que le 18 au soir qu'ils vindrent appeler Isaac pour souper, il se leva et s'en alla avec ce Barbare au logis de l'ours. Il y avoit un traiste avec sa hache derrière la porte, et entrant il luy fendit la teste, à l'heure mesme il luy couppa et la mit sur les palissades, le lendemain de grand matin il fit de l'autre de mesme, et ont jetté leurs corps dans la rivière. Monsieur, je n'ay pas peu sçavoir ny entendre d'aucun Sauvage pourquoi ils les ont tuez. Au reste leur envie et entreprise est de s'en aller trois ou quatre cents hommes pour tascher de surprendre les François, pour en faire de mesme comme ils ont

fait des autres. Mais Dieu veuille qu'ils n'achèvent pas leur dessein. Monsieur je vous supply mon baisemain à Monsieur le Gouverneur.

30 octobre 1646.

JEAN LABADIE.

Il est évident, d'après le contexte même, que si cette lettre fut adressée au docteur Lamontagne, elle dut être envoyée ensuite à Québec, soit à Jean Bourdon, ancien compagnon d'ambassade du Père Jogues, soit aux Jésuites. En tout cas, elle était sous le même pli que celle du gouverneur Kieft, qui avait adressé le tout à M. de Montmagny.

Après avoir tué le Père Jogues, les Iroquois coururent chez les Hollandais pour leur vendre le missel, le rituel et la soutane du missionnaire, espérant en tirer de grosses sommes. Mais, voyant qu'ils n'en recevaient rien, ils firent cadeau au ministre Megapolensis de ces reliques du martyr. Celui-ci, qui s'était fait l'ami du défunt, les accepta de grand cœur et les conserva précieusement dans sa famille.

Laissons maintenant au Père Jogues le soin de raconter lui-même de quelle manière il quitta Manhatte. Nous en trouvons tous les détails dans une lettre qu'il adressa de Rennes,

le 6 janvier 1644, au Père Charles Lalemant, alors procureur à Paris de la mission du Canada.

... « Enfin je suis délivré! N. S. a envoyé un de ses Anges pour me tirer de la captivité. Les Iroquois s'étant rendus à l'habitation des Hollandais vers la mi-septembre, après avoir fait beaucoup de bruit, ont enfin reçu des présents que le capitaine qui me tenait caché leur a fait jusqu'à la concurrence d'environ 300 francs que je m'efforcerai de reconnaître. Toutes ces choses étant pacifiées, je fus envoyé à Manhatte, où demeure le Gouverneur de tout le pays. Il me reçut fort humainement, il me donna un habit, et puis me fit monter dans une barque de charbonnier qui m'a porté en Basse-Bretagne avec un bonnet de nuit en tête et dans l'indigence de toutes choses, de la même façon que vous arrivâtes à Saint-Sébastien, mais non dégouttant d'un second naufrage »...

*
* *

Le Père Poncet fut aussi l'hôte des Hollandais et voici dans quelles circonstances. C'était

au mois de juin 1652. Des Iroquois maraudeurs avaient surpris le Père et un nommé Mathurin Franchetot dans les environs du Cap Rouge, et les avaient amenés dans leur pays. Après leur avoir fait endurer toutes sortes de tortures, ces barbares avaient conduit le Père Poncet au fort d'Orange. La réception y fut des plus cordiales, bien que le Commissaire Dyckman ne se montrât que très peu sympathique, et cela en dépit de la recommandation écrite de M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France. « La première maison que je rencontrai, écrit le Père, me reçut très charitablement; on m'y présenta de quoi dîner, et entre autres choses j'y mangeai des pommes, dont je n'avais point goûté depuis quinze ans; on m'y fit encore présent d'une chemise blanche.

«Un jeune homme pris aux Trois-Rivières par les Iroquois, et racheté par les Hollandais, auquel il servait d'interprète, me vint trouver, et après quelque entretien, me dit qu'il se viendrait confesser le lendemain, qui était le dimanche.

Ce jeune homme dont parle ici le Père Poncet, n'était autre que le célèbre Pierre-Esprit Radisson qui a laissé des *Mémoires* complets sur sa vie aventureuse.

Et le Père, continuant le récit de son voyage au fort d'Orange, ajoute :

« Comme la nuit s'approchait, et que je m'en allais coucher sur le plancher, sans lict et sans souper, un Sauvage demanda permission au Gouverneur de me mener en une maison qui luy estoit amie. J'y fus conduit et j'y trouvay un vieillard qui me reçut avec beaucoup de bienveillance. Le François dont j'ay fait mention cy-dessus, demeurait en cette maison ; il mit ordre à sa conscience pendant trois nuits que je demeuray avec luy chez cet honneste homme, dont je voudrois pouvoir reconnoistre la courtoisie, par toutes sortes de services, tant il me traista honnestement, lorsque j'étois en un estat le plus miserable du monde. Je ne pouvois pas manquer d'habits ; cet honneste gentilhomme m'en présenta un fort honneste ; et à mesme temps un bon Ouallon, ne sçachant rien de cet office, alloit quester par les maisons pour trouver de quoy m'habiller... Mes hôtes me pressèrent de prendre des provisions pour mon voyage ; mais je me contentay de recevoir quelques pesches d'un marchand de Bruxelles, bon Catholique, que je confessay à mon départ. Il fallut leur promettre à tous que je les retour-

nerois voir l'Esté prochain, tant ils me tesmoignerent d'amour et de bienveillance ».

*
* *

De tous les missionnaires jésuites qui ont travaillé à l'évangélisation des sauvages, le Père Simon Lemoyne est celui qui a entretenu de plus longs et de plus fréquents rapports avec les habitants de la Nouvelle-Belgique. L'on constate qu'il se rendait souvent à Manatte ou à Orange. Chaque voyage lui rapportait quelques consolations spirituelles, car il était rare qu'il n'eût pas à confesser ou à aider spirituellement des catholiques, hollandais ou français. Ce père était l'ami et l'assidu du ministre Megapolensis. Tous deux discutaient religion, et il va sans dire que si leurs controverses à ce sujet étaient courtoises, elles étaient aussi éclairées. Le Père Lemoyne, avec le zèle qui l'animait, écrivit pour l'usage du ministre trois petits traités : 1° sur la question des papes ; 2° sur les conciles ; 3° sur les hérésies. Il les fit parvenir avec une lettre lui recommandant de les étudier avec soin, en ajoutant ces mots : « Le Christ attaché au bois de la Croix, est toujours

prêt à recevoir votre conversion ». Le révérend lut ces petits traités et y fit une réponse qu'il envoya par un vaisseau qui fit voile à New-Amsterdam. Là il eut avec les autorités hollandaises plusieurs entrevues, au cours desquelles il fut bien aise d'apprendre que les marchands désiraient faire le commerce avec les Français. Le Père écrivit au gouverneur d'Ailleboust pour savoir ce qu'il déciderait à ce propos. Dans une lettre en latin, datée du fort d'Orange, le 7 avril 1658 et signée par le Père, l'on constate que le gouverneur de la Nouvelle-France consentait à ouvrir la route du Saint-Laurent aux navires hollandais, à condition qu'ils ne feraient pas de commerce avec les sauvages, et qu'ils s'abstiendraient de pratiquer publiquement leur religion. Le Père Lemoyne, communiquant cette nouvelle au gouverneur Stuyvesant, l'appelle *heureuse* et *fortunée*.

Voici, du reste, le texte de la missive du gouverneur d'Ailleboust, à l'illustre missionnaire devenu l'hôte des autorités hollandaises.

A Québec, ce 18 février 1658.

Mon Révérend Père,

J'ai communiqué à toutes les principales per-

sonnes de ce pays, le dessein dont vous me parliez de la part de Messieurs les Hollandais; personne n'a douté que, vu que dans tous les ports de France, il y a de si tant d'années, ils sont reçus comme amis et alliés de la couronne, nous ne pouvions leur refuser pour aucune raison qu'ils viennent faire commerce avec nous, ainsi que je puis m'y opposer. Je consens qu'ils viennent quand il leur plaira, à la charge d'observer les mêmes coutumes que les vaisseaux français, et l'exercice public et à terre de la religion qui est contre la romaine. Vous savez ce que le roi nous défend là-dessus. Je me recommande à vos frères, et suis,

« Mon R. Père, votre très humble et très affectionné serviteur.

DAILLEBOUST ».

Le 2 juillet 1658, la barque *Saint-Jean*, commandée par le capitaine John Perel, faisait voile du port de New-Amsterdam, en route pour Québec, chargée de tabac et de sucre. Comme c'était le premier voyage de cette nature, le gouverneur hollandais fit la remise de tous les droits de sortie. Le résultat de cette tentative ne répondit pas à l'attente des marchands. La barque fit naufrage dans le Golfe

St-Laurent, et ses débris vinrent atterrir sur les rivages de l'île d'Anticosti.

Cette malheureuse aventure n'empêcha pas que les traditions d'harmonie et de bon vouloir entre Français et Hollandais se maintinssent aussi fermes que par le passé, Nous pourrions multiplier les preuves de cette réciprocité entre les deux nations, pour qui le voisinage des Iroquois toujours remuants constituait un trouble-fête permanent. Tenons-nous en à ce qu'ont écrit quelques Jésuites et le marquis de Tracy, lieutenant-général du roi en la Nouvelle-France.

Le Père Jean Pierron écrivait à Van Rensselaer, le 6 novembre 1667 : « Je me tiens tellement obligé de l'honneur que j'ai reçu de vous à Schenecté (Schenectady), qu'éternellement, j'aurai de l'affection pour votre compagnie, et de l'inclination à l'obliger, si jamais j'en ai l'occasion. Le noir et le blanc, ni la diversité de la religion, n'empêchent pas cette amitié ».

Le Père Jean de Lamberville, alors qu'il était missionnaire chez les Onnontagués à Onondaga, écrivait en 1685, à Jeremias van Rensselaer une lettre pour lui exprimer tout le respect qu'il avait pour son caractère.

Cette lettre est en latin.

« *Illustrissime Domine, Etsi, de facie nec ego tibi, nec tu mihi cognitus sis, tuum tamen mihi nomen tuaque mihi probe nota sunt merita, dignus que es qui quacumque data obsequi tibi deferendi occasione, pronæ voluntatis specimen exhibeatur* ».

« La nation française, écrivait le marquis de Tracy, en 1667, au gouverneur Nicolls, est trop portée à reconnaître la courtoisie, pour ne pas avouer que les Hollandais ont toujours montré de la charité pour les Français, retenus prisonniers chez les Agniers, et qu'ils m'ont racheté plusieurs, qui, sans leur assistance, auraient péri sur le bûcher. Ils peuvent demeurer persuadés de notre reconnaissance pour eux-mêmes et pour tous ceux qui exerceront des actes semblables de charité chrétienne ».

*
* *

Le personnage Hollandais qui a le plus considéré les Français du Canada, et qui en a été le plus aimé et le plus respecté, fut Arendt Van Corlaer, homme d'une haute distinction et d'un caractère irréprochable. Nous l'avons vu à

l'œuvre, lorsqu'il s'est agi de tirer le Père Jogues des griffes des Iroquois. Sa noble conduite en cette circonstance, lui avait déjà attiré les sympathies et la reconnaissance des Canadiens.

Arendt Van Corlaer, commissaire-général ou commissaire de la colonie hollandaise, jouissait d'un ascendant considérable sur les Indiens, qui, après sa mort, ne crurent faire mieux, pour honorer sa mémoire, que de donner aux différents gouverneurs de New-York, le nom de Corlaer. La principale vertu de Van Corlaer, était une humanité poussée aux dernières limites. Sauver un blanc des griffes des sauvages, tel était l'un des actes qu'il estimait le plus. Ainsi, l'on cite plusieurs interventions charitables, en faveur des pauvres Français qui n'attendaient que la mort après être devenus la proie de ces tigres à face humaine, connus sous le nom générique d'Iroquois.

Van Corlaer fut un des premiers colons de Schenectady. Sa parenté avec Van Rensselaers ne nuisit pas à l'avancement de sa fortune, bien qu'il pût marcher seul, grâce à ses talents et à la probité de son caractère. Sa réputation se répandit jusqu'à Québec, et le Mar-

quis de Tracy, lieutenant-général du roi, lui écrivait en date du 30 avril 1667:

« Si vous trouvez bon de venir ici cet été, comme vous m'avez permis de l'espérer, vous serez le bienvenu, et vous serez accueilli au meilleur de ma capacité, car je vous tiens en grande estime, quoique je ne vous connaisse pas personnellement. Croyez à la véracité de mon langage et que je suis, Monsieur, votre serviteur affectionné et assuré,

(Signé), TRACY.

Ayant accepté cette invitation, Van Corlaer se prépara à entreprendre le voyage de Québec. Le gouverneur Nicoll lui donna une lettre pour Tracy; elle porte la date du 20 mai 1667. On y trouve le passage suivant: « Mr Curler a été sollicité par divers amis de Québec de leur rendre visite, et ayant à cœur de vous baiser les mains, il a obtenu de moi un sauf-conduit pour conduire un jeune homme du nom de Fontaine, (Des Fontaines avait été sauvé de la mort par Corlaer et il avait passé l'hiver chez le capitaine Carteret dans le New-Jersey), qui malheureusement était tombé entre les mains barbares de ses ennemis, et a obtenu sa liberté par l'entremise de Mons. Curler ».

Le 1 juillet suivant, Jeremias Van Rensselaer, écrivant en Hollande, disait: « Notre cousin Arendt Van Curler part pour le Canada, après avoir obtenu la permission de notre Général ».

Comme la route la plus expéditive et la plus facile pour se rendre à Québec était celle du lac Champlain, Corlaer prit un canot trop fragile pour lui et son compagnon. Rendu dans un endroit près de Split-Rock, l'esquif ne put résister aux assauts d'une mer en furie, et les passagers se noyèrent. Ce pénible accident causa un grand deuil et chez les Hollandais et chez les Français du Canada, qui perdaient les uns un homme dévoué et les autres un ami sincère .

Cadwallader Colden est le premier qui mentionne la légende qui suit au sujet de la mort tragique de Corlaer:

« Il y a, dit-il, sur le grand lac au nord d'Albany, un rocher contre lequel les vagues battent souvent avec furie. Sous ce rocher, suivant les Agniers, vit un vieux sauvage, qui exerce un grand pouvoir sur les vents; aussi, en passant, ils lui jettent ordinairement une pipe ou quelque autre petit présent, et lui adres-

sent quelques demandes ». (Calwallader Colden), *The history of the Five Indian Nations of Canada,* London, 1747, Part, 1, p. 32.

Cette légende est rapportée par un missionnaire avec quelques détails de plus.

« Nos Iroquois, dit-il, ne manquent jamais de s'arrêter en cet endroit, pour rendre hommage à une nation d'hommes invisibles, qui habitent là dans le fond de l'eau et s'occupent à préparer des pierres à fusil, pour les passants qui leur rendent leurs devoirs en leur présentant du petun.

« Ces hommes marins vont en canot comme les Iroquois, et quand leur grand capitaine vient à se jeter à l'eau, pour entrer en son palais, il fait un si grand bruit qu'il remplit de frayeur l'esprit de ceux qui n'ont pas connaissance de ce grand génie... L'occasion de ce conte si ridicule est qu'en vérité le lac est agité souvent de terribles tempêtes, qui causent de furieuses lames, surtout dans le bassin où le sieur Corlaer a péri; et quand le vent vient du côté du lac, il pousse sur ce rivage quantité de pierres dures et propres à faire du feu ».

*
* *

En 1658, les Agniers voulaient faire la paix avec les Français. Ils s'étaient tout d'abord adressé à leurs amis d'Orange pour obtenir d'eux un interprète qui pût les accompagner jusqu'à Québec. Les Hollandais leur donnèrent un nommé Martin, à condition qu'ils le ramèneraient au bout de quarante jours. Celui-ci reçut du docteur Lamontagne, une lettre pour le gouverneur des Trois-Rivières. En voici le texte même:

« A Monsieur,
« Monsieur de la Potherie,
« Gouverneur des Trois-Rivières,
en la Nouvelle-France.

« Monsieur:—Les Indiens, dès notres nommez Maquaas, dès vostres, Iroquoys, sont venus icy le 13 de ce moys, amenant avec eux un François, nommé Louis Paraget, lequel (comme ils nous ont déclaré), ils désirent avecq deux autres ramener de par dela et vous les rendre en eschange de six des leurs que vous preniez prisonniers, et pas mesmes moyens faire la paix avec tous les Indiens de vos quar-

tiers. Et parce que qu'ils n'ozent pas le faire en personne, ils nous ont requis de les vouloir assister de quelqu'un dès nostres, qui eust cognoissance de la langue Françoise pour les servir en cette occasion; ce que nous n'avons pas peu leur refuser, craignant de rompre l'occasion d'une bonne affaire. Voilà pourquoi nous avons expédié un soldat nommé Henry Martin pour les servir en cette affaire, selon que l'occasion et le droit le requiert, espérant que vostre S. prendra en bonne part ce que nous faisons, qui ne part que d'une bonne intention, et syncere affection. Cependant, je demeure (après mes humbles baise-mains), Monsieur, vostre très humble obéissant serviteur.

« Fort d'Orange, ce 15 d'aoust 1658.

« La Montagne ».

M. de la Potherie, qui ne reçut cette lettre qu'après coup, car Martin s'était engagé dans la forêt, fit prisonniers ces sauvages et les envoya sous bonne escorte au gouverneur général, d'Argenson.

Nous pourrions encore citer plusieurs faits établissant la continuité de relations amicales entre les Hollandais de la Nouvelle-Belgique et

les Français de la Nouvelle-France. Mais, nous préférons nous arrêter, croyant avoir prouvé surabondamment notre thèse.

NOTE

—

Johannes Mégapolensis

Dominie Johannes Megapolensis était né en 1603 à Kœdyck, en Hollande. Son vrai nom de famille était Van Macelenburg. Il passa en 1642 en Amérique avec sa famille, composée de sa femme, Matheld Willemsen, et de quatre enfants : Hellegond, Dirck, Jan et Samuel. Johannes Megapolensis fut le premier ministre protestant qui vint s'établir au milieu de ses compatriotes. Doué de grands talents, il apprit vite la langue des Agniers qu'il pouvait parler couramment. D'abord fixé à Orange où il bâtit une petite chapelle, il fut transféré, en 1649, à New - Amsterdam, malgré son désir hautement exprimé de retourner dans son pays

natal. Le Conseil ne le voulut pas et l'installa *blanda vi et quasi nolens volens* dans l'église de New-Amsterdam à la place du Révérend Backerus.

Ce fut pendant son séjour dans la capitale de la Nouvelle-Belgique que Megapolensis composa divers ouvrages religieux, entre autres un traité intitulé: *Examen et Confession pour le bénéfice de ceux qui se sentent disposés à approcher de la Table du Seigneur.* Son opuscule sur les Indiens Agniers ou Mohawks est intitulé: *Kort Ontwerp Van de Mahakuase Indianen in N. Nederlandt haer Lant, Stature, Drach, Manieren en Magistraten, beschreven in't jaer* 1664, et a été traduit en anglais. On le trouve dans les *Hazard State Papers*[1]. Ces divers ouvrages furent imprimés à Amsterdam.

Le pasteur Megapolensis vivait encore lorsque la Nouvelle-Belgique passa sous la domination anglaise. Il avait même conseillé au gouverneur Stuyvesant de se rendre aux Anglais plutôt que de verser le sang. Cette conduite fut blâmée dans la mère patrie.

Magapolensis mourut à New-York, le 14 janvier 1670. Son fils Samuel étudia la méde-

1. Vol. I, p. 17.

cine à Harvard et la théologie à Leyde. Revenu d'Europe, il prit une part assez active aux affaires publiques, s'attacha à l'église de son père comme ministre, puis il alla terminer ses jours en Hollande, patrie de ses ancêtres.

TABLE ONOMASTIQUE

—

A

Abraham, John, 126, 136.
Aillebout, d', 186,187.
Albanel, le Père Charles, 97, 98, 99,153.
Albermale, le duc d', 93.
Alfonse, Jean, 82.
Allemand, Pierre, 108.
Argenson, d', 84, 195.
Arlington, lord, 76, 93.
Asher, 81.
Ashley, lord, 93.
Aubert, Charles, V. Chenaye.
Avaugour, d', 64, 72.

B

Backerus, révérend, 197.
Bacon, Gilles, 21.
Baily, Charles, 99, 100, 126.
Belleroche, le marquis de, 117, 153.
Berger, 141.

Bertier, 104.
Block, Adrian, 168.
Bogaert, Herman van der, 179.
Bouchard, J.-B., 108, 143.
Boullé, Hélène, 21.
Bourdon, Jean, 83, 84, 85, 178, 181.
Boyle, Robert, 77.
Bressany, le Père, 175.
Bridger, John, 112, 113, 114, 115, 126, 141.
Butterfield, 20.
Button, Thomas, 82.

C

Cabot, 89.
Camden, 88, 89.
Carr, Robert, 75, 76, 92.
Carteret, sir George, 12.
Carteron, Daniel, 21.
Cartier, Jacques, 82.
Cartwright, George, 75, 77.
Champlain, Samuel, 21, 83, 167.
Charlevoix, le P., 27, 58, 99, 131.
Chaumonot, le P., 37.
Chenaye, A. de la, 106, 107, 108, 109, 147, 157.
Chouart, J.-B., 108.
" Margnerite, 108.
" Marie-Anne, 108.
" Marie-Jeanne, 108.
" Marie-Antoinette, 108, 143.
" Médard, père, 17.
Closse, Lambert, 39.
Cochon, Pierrot, 21.
Colbert, 53, 96, 97, 103, 106, 123, 153.

Colden, Cadwallader, 192, 193.
Conharassan, 30, 34.
Corlaer, Arendt van, 189, 190, 191, 192.
Couture, Guillaume, 70, 84, 86, 98.
Cradock, Richard, 94.
Craven, le marquis de, 93.

D

D'Ablon, le P., 37, 84, 85.
Daumont, Simon, 88.
Denonville, le marquis de, 118, 137, 138.
Denys, Nicolas, 74.
Desportes, Pierre, 22.
Dorothée la sauvagesse, 85.
Druillettes, le P., 84, 85.
Duchesneau, 148.
Du Péron, le P., 39, 41.
Duplessis,-Bochart, 22.
Dupuis, Zacharie, 39.
Dyckman, 183.

E

Ellis, H., 77, 92, 95.
Estrées, Jean d', 103, 104, 105, 147, 154.

F

Ferland, l'abbé, 20, 74.
Ferté, de la, 144.
Fontaine, 191.
Forêt, François de la, 139.
Foucault, N.-J., 13.

Franchetôt, Mathurin, 33, 183.
Frontenac, 103, 108, 147, 155, 160.

G

Gillam, Benjamin, 111, 113, 114, 141.
" Zachary, 79, 92, 97, 100, 111, 112, 114, 118, 141, 159.
Godefroy, J.-B., 108.
Gorst, Thomas, 99.
Guyon, Denis, 84.
" Jean, 84.

H

Hayes, sir James, 93, 124.
Hayward, Nicholas, 94.
Hénault, Madeleine, 22.
Houdetot, Madame d', 145.
Hudson, Henry, 81, 89, 167, 168.

J

Jalot, Jean, 108, 143.
Jérémie, 109.
Jogues, le P., 84, 172, 174, 176, 177, 180, 181.
Jutras, Claude, 23.

K

Kertk, sir John, 92, 94, 105, 153.
Kieft, Willem, 170, 175, 176, 178, 179.

L

Labadie, Jean, 178, 179, 181.
Lacroix, F., 9.

Lalemant, le P. Charles, 22, 182.
" le P. Jérôme, 59.
Lamberville, le P. de, 188.
Lambert, Eustache, 21.
Lamontagne, Jean, 178, 179, 195.
Langlois, Françoise, 22.
Larivière, François, 63.
Lauzon, de, 183.
Laval, Mgr de, 57.
Lefebvre de la Barre, 115, 118.
Lemercier, Jean, 21.
Lemoyne, Jacques, 138.
" Paul, 138, 142.
" Pierre, 138, 139, 142.
Lemoyne, le P. Simon, 185, 186.
Leneuf, Michel, 84.
Letton, John, 94.
Lyddal, William, 100, 126.

M

Macelenberg, V. Megapolensis.
Maisonneuve, 39.
Marie de l'Incarnation, 16, 42, 101, 107.
Marquette, le P. 62.
Martin, Abraham, 21.
" Hélène, 21.
" Henry, 194, 195.
" R. Père, 18.
Martinière, Bermen de la, 138.
Maverick, Samuel, 75.
May, Cornelius Jacobsen, 170.
Megapolensis, Jean, 174, 185, 196, 197.
" Hellegond, 196.

Megapolensis, Dick, 196.
" Samuel 196, 197, 198.
" Jan, 196.
Ménard, le P. 51.
Mère Saint-Joseph, 17.
Meulles, de, 155.
Minuit, Peter, 170.
Montmagny, 174, 176, 181.

N

Neill, Edward D., 16 77.
Nichols, Richard, 75.
Nicolls, gouverneur, 189, 191.
Nicolet, Jean, 20.
Nixon, John, 126.
North, sir John, 93.

O

O'Callaghan, Dr. 89.
Oldenburgh, 77, 78.
Oldmixon, 92, 97.
Orimha, 28, 34.
Outlaw, 126.

P

Pachiriny, 23.
Paraget, Louis, 194.
Pellerin, Pierre, 24.
Pelletier, François, 85.
Pepin, Etienne, 24.
Pepys, Samuel, 12.

Perel, John, 187.
Perrot, Nicolas, 19, 52, 62.
Phips, Thomas, 126.
Pierron, le Père, 188.
Place, le P. de la, 23.
Poirier, Marie, 17.
Poncet, le Père, 33, 182, 183, 184.
Potherie, B. de la, 83, 86, 109, 131, 138, 139.
Potherie, la, 194, 195.
Preston, lord, 116, 124.
Purchas, 81.

R

Racine, 21.
Radisson, Pierre-Esprit, 22.
" Françoise, 22, 143.
" Elizabeth, 22.
" Marguerite, 22, 108.
Ragueneau, le Père, 39, 41, 45.
Rawlisson, Richard, 12.
Rensselaer, J. van, 32, 188, 189, 192.
Richard, le Père, 74.
Roberval, 83.
Roche, le marquis de la, 86, 95.
Rupert, le prince, 77, 92, 93, 94.

S

Saint-Simon, Denis de, 98.
Scull, Gideon D., 13.
Seignelay, le marquis de, 105,115,123,153.
Sergeant, Henry, 139.
Shea, J.-G., 20.

Sloane, Hans, 13.
Soto, F. de, 62.
Stannard, 79.
Stuyvesant, Peter, 179, 186, 197.
Sulte, B., 7, 8, 20, 92.
Sylvy, le Père, 138.

T

Tailhan, le Père, 52.
Talon, Jean, 53, 95.
Tanguay, l'abbé, 15.
Tessouat, 83.
Tour, de la, 74.
Tracy, 188, 189, 191.
Troyes, chevalier de, 138, 139, 163, 164.
Twiller, Walter van, 170.

V

Vallière, de la, V. Leneuf.
Verhutls, Willem, 170.
Véron, Etienne, 22.
" Jean, 22, 23.
Vignau, N. du, 83.
Vimont, le P., 40.
Volant de Saint-Claude, Claude, 23, 143.
" " " Etienne, 23, 143.

W

Weymans, Gerard, 93.
Willemsen, Matheld, 196.
Wren, Christopher, 94.

Y

York, le duc d', 93.
Young sir William, 93, 124, 136.

TABLE DES MATIERES

PAGES

INTRODUCTION 7

CHAPITRE I

Origine de la famille Chouart.—Arrivée à Québec de Médard Chouart.—Il entre au service des Jésuites.—Ses voyages au pays des Hurons.—Se livre au commerce des fourrures.--Son mariage avec Hélène Martin.—Pierre-Esprit Radisson et sa famille.—Ses alliances..... 15

CHAPITRE II

Chouart et Radisson se fixent aux Trois-Rivières.—Radisson capturé par les Agniers et amené dans leur pays.—Il est adopté par une famille chez ces Indiens. — Supplices qu'ils lui infligent.—Se rend au fort d'Orange sous bonne garde.—Il réussit à s'évader et passe en Europe. — Revient dans la Nouvelle-France en 1655. 25

PAGES

CHAPITRE III

La bourgade d'Onnontagué.—Les Jésuites vont y fixer une résidence.—Radisson les y accompagne.—Les sauvages complotent la destruction des missionnaires et de leurs compagnons.—Ceux-ci se sauvent nuitamment.—Rôle joué par Radisson en cette circonstance critique... 37

CHAPITRE IV

Chouart et Radisson s'en vont au pays des grands lacs.—Passent l'hiver au milieu des sauvages.—Leurs agissements.—Au printemps se dirigent dans la région du lac Michigan et visitent les Maskoutens. — Viennent ensuite séjourner au Sault Sainte-Marie 47

CHAPITRE V

Chouart et Radisson retournent au lac Michigan.—L'hiver de 1660.— Chouart malade.— Retour du printemps.—Les deux Français s'en retournent à Montréal et à Québec.—Visitent leurs familles.—Opinion de Charlevoix et de l'écrivain de la *Relation* sur ce long voyage.—La question de la découverte du Mississipi..... 55

CHAPITRE VI

Chouart et Radisson retournent au pays des grands lacs. — S'établissent temporairement dans la baie de Chagouamigon.—Semblent pé-

PAGES

nétrer, au cours de l'hiver, jusqu'à la baie d'Hudson.—Lient connaissance avec les Cristinos. 63

CHAPITRE VII

Chouart et Radisson quittent les Cristinos et retournent à Québec.--Leurs fourrures sont confisquées par le Gouverneur.—Chouart passe en France et en revient bientôt. — Les deux beaux-frères vont à Boston, puis à Londres.— Ils se mettent au service du roi d'Angleterre. Partent pour la baie d'Hudson..... 71

CHAPITRE VIII
XIII

La découverte de la baie d'Hudson. — Historique des événements depuis sa découverte, jusqu'à l'arrivée des Anglais conduits par Chouart.— Formation de la compagnie de la baie d'Hudson.—Divers voyages de Chouart et de Radisson à la dite baie.—Passent de l'Angleterre à la France 81

CHAPITRE IX

Chouart et Radisson à Paris.—Leur entrevue avec Colbert.—Celui-ci leur conseille de s'en retourner à Québec.—Ils l'écoutent.—Radisson retourne seul en France, puis s'en revient bientôt.—Chouart et Radisson vont à la baie d'Hudson pour le compte de Charles Aubert

Pages

de la Chenaye.—Rencontre de navires bostonnais.—Les deux Français retournent en France.—Difficultés créées par eux..... 101

CHAPITRE X

Tergiversations de Chouart et de Radisson.—Radisson essaie de justifier sa conduite.—Était-elle excusable?—Nouveau voyage de Radisson à la baie d'Hudson.—Son entrevue avec le jeune des Groseilliers, fils de Chouart.—Radisson s'empare des fourrures appartenant aux Anglais. — Il passe en Angleterre. — Luttes entre Anglais et Français à la baie d'Hudson. 119

Epilogue 141

PIECES JUSTIFICATIVES

Pièce A.—Lettre de M. de Frontenac au Ministre. 147
Pièce B.—Lettre de Duchesneau au roi..... 148
Pièce C.—Lettre de Des Groseillers au Ministre. 150
Pièce D.—Lettre du Marquis de Belleroche..... 153
Pièce E.—Lettre de M. de Meulles au Ministre.. 155
Pièce F.—Lettre du roi à M. de la Barre 158
Pièce G.—Lettre de M. de la Barre au Ministre.. 159
Pièce H.—Lettre du Ministre à M. de Denonville. 161
Pièce I.—Lettre de M. de Denonville..... 162

Hollandais et Français en Amérique..... 167

9073

FC 3211.1 .A1 D56 1910 SMC
Dionne, N.-E.
Chouart et Radisson
47078382